

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2014

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2014	3
<i>Monsieur le Maire</i>	4
RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	5
CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES - RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES - ANNÉES 2006 ET SUIVANTES	13
<i>Monsieur le Maire</i>	14
Pascal DUFORESTEL.....	15
<i>Monsieur le Maire</i>	16
Pascal DUFORESTEL.....	16
<i>Monsieur le Maire</i>	16
Marc THEBAULT	16
Rose-Marie NIETO.....	18
Elodie TRUONG.....	18
Elisabeth BEAUVAIS.....	18
Marc THEBAULT	18
<i>Monsieur le Maire</i>	19
Simon LAPLACE	20
<i>Monsieur le Maire</i>	20
Alain BAUDIN	20
<i>Monsieur le Maire</i>	21
Josiane METAYER	21
<i>Monsieur le Maire</i>	21
Pascal DUFORESTEL.....	21
<i>Monsieur le Maire</i>	22
Jacques ARTHUR.....	23
<i>Monsieur le Maire</i>	23
Simon LAPLACE	23
<i>Monsieur le Maire</i>	23
Simon LAPLACE	23
<i>Monsieur le Maire</i>	24
Romain DUPEYROU.....	24
Christophe POIRIER	24
Sylvette RIMBAUD.....	24
<i>Monsieur le Maire</i>	25
FINANCES - BUDGET 2014 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2	26
<i>Alain GRIPPON</i>	27
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT - INSCRIPTIONS COMPTABLES - RÉGLEMENT AMIABLE AVEC LES ORGANISMES DE GESTION DES ÉTABLISSEMENTS CATHOLIQUES D'ENSEIGNEMENT (OGEC)	28
<i>Alain GRIPPON</i>	30
<i>Monsieur le Maire</i>	30
<i>Alain GRIPPON</i>	30
Marc THEBAULT	30
<i>Alain GRIPPON</i>	30
<i>Alain PIVETEAU</i>	31
<i>Monsieur le Maire</i>	32
Isabelle GODEAU	32
<i>Monsieur le Maire</i>	33
Isabelle GODEAU	33
<i>Monsieur le Maire</i>	33
Rose-Marie NIETO.....	33
<i>Monsieur le Maire</i>	34
Dominique DESQUINS.....	34
<i>Monsieur le Maire</i>	34

<i>Yvonne VACKER</i>	34
<i>Monsieur le Maire</i>	34
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	35
<i>Josiane METAYER</i>	35
<i>Romain DUPEYROU</i>	36
<i>Monsieur le Maire</i>	36
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT - INSCRIPTIONS COMPTABLES - RÉGULARISATION DE LA TVA SUR LES PARKINGS	37
BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	38
FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2015 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	39
FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2015 - BUDGET RÉGIE À AUTONOMIE FINANCIÈRE ENERGIES RENOUVELABLES	40
<i>Alain GRIPPON</i>	41
<i>Monsieur le Maire</i>	44
<i>Alain GRIPPON</i>	44
<i>Monsieur le Maire</i>	44
<i>Alain GRIPPON</i>	44
<i>Monsieur le Maire</i>	46
<i>Alain GRIPPON</i>	46
<i>Alain GRIPPON</i>	47
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i>	47
<i>Monsieur le Maire</i>	47
<i>Simon LAPLACE</i>	47
<i>Monsieur le Maire</i>	48
<i>Nathalie SEGUIN</i>	48
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i>	49
<i>Nathalie SEGUIN</i>	50
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i>	50
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	50
<i>Monsieur le Maire</i>	51
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	51
<i>Monsieur le Maire</i>	51
<i>Rose-Marie NIETO</i>	51
<i>Yvonne VACKER</i>	52
<i>Monsieur le Maire</i>	52
<i>Elodie TRUONG</i>	52
<i>Christophe POIRIER</i>	52
<i>Alain BAUDIN</i>	53
<i>Dominique SIX</i>	53
<i>Michel PAILLEY</i>	53
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i>	53
<i>Monsieur le Maire</i>	54
<i>Christophe POIRIER</i>	54
<i>Monsieur le Maire</i>	54
<i>Sébastien PARTHENAY</i>	55
<i>Marie-Paule MILLASSEAU</i>	55
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	55
<i>Elodie TRUONG</i>	57
<i>Dominique SIX</i>	57
<i>Monsieur le Maire</i>	57
<i>Simon LAPLACE</i>	57
<i>Dominique SIX</i>	58
<i>Christelle CHASSAGNE</i>	58
<i>Alain PIVETEAU</i>	58
<i>Monsieur le Maire</i>	58
<i>Alain PIVETEAU</i>	58
<i>Monsieur le Maire</i>	58
<i>Alain GRIPPON</i>	59
<i>Elodie TRUONG</i>	59
<i>Alain GRIPPON</i>	59
<i>Monsieur le Maire</i>	59
<i>Alain GRIPPON</i>	60
<i>Monsieur le Maire</i>	60

<i>Alain PIVETEAU</i>	60
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	61
<i>Monsieur le Maire</i>	62
TARIFS MUNICIPAUX 2015	63
<i>Alain GRIPPON</i>	64
<i>Dominique DESQUINS</i>	64
<i>Rose-Marie NIETO</i>	64
<i>Monsieur le Maire</i>	64
INSTITUTION D'UN CABINET UNIQUE POUR LE MAIRE DE NIORT ET LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS - CONVENTION DE PRESTATION AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION	65
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	67
<i>Elodie TRUONG</i>	67
<i>Monsieur le Maire</i>	67
MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS	68
RECRUTEMENT DE 2 AGENTS EN CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE) SUR POSTES VACANTS	69
RECRUTEMENT D'INTERMITTENTS DU SPECTACLE POUR LES MANIFESTATIONS CULTURELLES - ANNÉE 2015	71
EMPLOIS OCCASIONNELS - CRÉATION DE POSTE AU SERVICE CULTURE	72
MISE À DISPOSITION D'UNE ASSISTANTE SOCIALE DE LA VILLE DE NIORT AUPRÈS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE NIORT	73
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PARTIELLE DU DIRECTEUR DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATION AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS	74
FONDS NATIONAL DE PRÉVENTION - DÉMARCHE DE PRÉVENTION DES TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES	75
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	77
<i>Monsieur le Maire</i>	77
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	77
<i>Monsieur le Maire</i>	77
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	77
FORMATIONS EN HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL - AUTORISATION DE SIGNATURE DE MARCHÉ	78
FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS D'HYGIÈNE ET D'ENTRETIEN, DE PETITS MATÉRIELS DE NETTOYAGE, DE BROSSERIE EXTÉRIEURE ET PETITS MATÉRIELS DE PROPRIÉTÉ DE VOIRIE - APPROBATION DES ACCORDS-CADRES	80
FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ - ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES	82
LA POSTE - SIGNATURE DU MARCHÉ POUR LE SERVICE D'ACHEMINEMENT DU COURRIER ET PRESTATIONS ANNEXES	83
ACQUISITION DE VÉHICULES PARTICULIERS - APPROBATION DE MARCHÉ	84
ACQUISITION DE MINIBUS ET VÉHICULES UTILITAIRES - APPROBATION DE MARCHÉ	86
ADHÉSION DE LA VILLE DE NIORT À L'ASSOCIATION DES DOCUMENTALISTES DE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES INTERDOC	88
ADHÉSION DE LA VILLE DE NIORT À L'ASSOCIATION DES ACHETEURS PUBLICS (AAP)	89
MARCHÉ POUR L'ÉTUDE, L'ASSISTANCE, LE DÉVELOPPEMENT ET LA MAINTENANCE DES OUTILS DÉCISIONNELS DE LA VILLE DE NIORT	90
CONVENTION AVEC LA CCIT DES DEUX-SÈVRES POUR LE FINANCEMENT DU POSTE D'ANIMATEUR GESTIONNAIRE DU CENTRE-VILLE	91

SEMIE - MODE DE GOUVERNANCE - MODIFICATION	92
<i>Monsieur le Maire</i>	93
<i>Dominique JEUFFRAULT</i>	93
CONVENTIONS D'ACOMPTE ENTRE LA VILLE DE NIORT, LES CENTRES SOCIOCULTURELS ET L'ENSEMBLE SOCIOCULTUREL NIORTAIS.....	94
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU CSC DE SOUCHÉ ET AU CSC LES CHEMINS BLANCS DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE	96
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - CSC SOUCHÉ.....	98
SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AU TITRE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2011-2014 - AVENANT PÔLE ENFANCE DE L'ORANGERIE.....	99
GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR LA FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES	101
PROJET INSERTION ET HANDICAP - CENTRE DE LOISIRS DES BRIZEAUX - ANNÉE 2015	102
SUBVENTIONS CLASSES DE DÉCOUVERTES AVEC NUITÉES - ANNÉE 2014 - SOLDE	103
CLASSES DE DÉCOUVERTES AVEC NUITÉES DES ÉCOLES PUBLIQUES NIORTAISES - PARTICIPATION DE LA VILLE - ANNÉE 2015	104
CLASSES DE DÉCOUVERTES SANS NUITÉE DES ÉCOLES PUBLIQUES NIORTAISES - PARTICIPATION DE LA VILLE - ANNÉE 2015	106
CENTRES SOCIO CULTURELS - REPAS SERVIS AUX ENFANTS FRÉQUENTANT LES CENTRES DE LOISIRS	108
ERDF - SUBVENTION PROJET " DES COCOTTES À L'ÉCOLE"	109
PARTICIPATION DE LA VILLE DE NIORT AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES NIORTAISES SOUS CONTRAT	110
<i>Rose-Marie NIETO</i>	112
<i>Monsieur le Maire</i>	112
SUBVENTION À L'ASSOCIATION PÉTANQUE CLUB PEXINOIS	113
SUBVENTION À NIORT ASSOCIATIONS - ACOMPTE	114
SUBVENTION AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE GYMNASTIQUE DES DEUX-SÈVRES.....	115
SUBVENTION MANIFESTATION EXCEPTIONNELLE - ECOLE NIORTAISE DE TAEKWONDO.....	116
<i>Alain BAUDIN</i>	117
<i>Christine HYPEAU</i>	117
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION ET D'EXPLOITATION PUBLICITAIRE DU PAS DE TIR AU STADE DE MASSUJAT AVEC L'ASSOCIATION LES ARCHERS NIORTAIS	118
<i>Alain BAUDIN</i>	119
<i>Monsieur le Maire</i>	119
<i>Alain BAUDIN</i>	119
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION NON EXCLUSIVE ET D'EXPLOITATION PUBLICITAIRE DU TERRAIN DE LA PRAIRIE DE GALUCHET (SITE DE NORON) - ASSOCIATION 'SECTEUR DE NIORT BOULES EN BOIS'	120
<i>Alain BAUDIN</i>	121
<i>Dominique DESQUINS</i>	121
<i>Alain BAUDIN</i>	121
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION NON EXCLUSIVE DE LA SALLE DE SPORTS DE L'IUFM ET DE RÉPARTITION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT - ENTRE LA VILLE DE NIORT, LE CONSEIL GÉNÉRAL DES DEUX-SÈVRES ET L'ESPE.....	122

STAND DE TIR DE LA MINERAIE À NIORT - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION NON EXCLUSIVE ET D'EXPLOITATION PUBLICITAIRE.....	123
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU STAND DE TIR DE LA MINERAIE - UTILISATION PAR LES SERVICES DE LA POLICE NATIONALE DE NIORT PENDANT LES CRÉNEAUX D'UTILISATION DE L'ASSOCIATION STADE NIORTAIS TIR	124
CONVENTIONS TRIENNALES AVEC LES CLUBS DE HAUT NIVEAU (CHAMOIS NIORTAIS, NIORT TENNIS DE TABLE, STADE NIORTAIS RUGBY, VOLLEY-BALL PEXINOIS) - SOLDE SUBVENTIONS	125
<i>Alain BAUDIN</i>	<i>127</i>
<i>Elodie TRUONG</i>	<i>127</i>
<i>Alain BAUDIN</i>	<i>127</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>127</i>
<i>Alain BAUDIN</i>	<i>127</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>128</i>
<i>Elmano MARTINS.....</i>	<i>128</i>
<i>Alain BAUDIN</i>	<i>128</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>128</i>
<i>Alain BAUDIN</i>	<i>128</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>128</i>
<i>Alain BAUDIN</i>	<i>128</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>128</i>
SUBVENTIONS - CONVENTIONS ANNUELLES D'OBJECTIFS AVEC LES CLUBS DE HAUT NIVEAU (NIORT HAND-BALL SOUCHÉEN, EQUI'SÈVRES, ECOLE DE TENNIS DE NIORT, STADE NIORTAIS ATHLÉTISME) .	129
DEMANDE DE GRATUITÉ DU CHÂTEAU DE CHANTEMERLE PAR L'ASSOCIATION DES HARKIS ET COMBATTANTS DE L'ARMÉE D'AFRIQUE.....	131
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF RÉGIONAL D'AIDE AUX MANIFESTATIONS LITTÉRAIRES	132
CONVENTION D'OBJECTIFS 2012-2015 DU CENTRE NATIONAL DES ARTS DE LA RUE EN POITOU-CHARENTES - AVENANT N°8	134
<i>Christelle CHASSAGNE</i>	<i>135</i>
<i>Pascal DUFORESTEL.....</i>	<i>135</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>135</i>
<i>Christelle CHASSAGNE.....</i>	<i>135</i>
<i>Pascal DUFORESTEL.....</i>	<i>135</i>
<i>Christelle CHASSAGNE.....</i>	<i>135</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>135</i>
<i>Pascal DUFORESTEL.....</i>	<i>136</i>
CONVENTION FINANCIÈRE ENTRE LA VILLE DE NIORT ET L'ASSOCIATION CENTRE D'ACTION CULTURELLE DE NIORT ET SA RÉGION LE MOULIN DU ROC SCÈNE NATIONALE - AVENANT N°4	137
CONVENTION D'OBJECTIFS DU CAMJI - AVENANT N°11	138
<i>Christelle CHASSAGNE</i>	<i>139</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>139</i>
<i>Christelle CHASSAGNE</i>	<i>139</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>139</i>
<i>Pascal DUFORESTEL.....</i>	<i>139</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>139</i>
CENTRE D'ART CONTEMPORAIN PHOTOGRAPHIQUE-VILLA PÉROCHON - CONVENTION D'OBJECTIFS 2013-2016 - AVENANT N°3	140
<i>Christelle CHASSAGNE</i>	<i>141</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>141</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>141</i>
<i>Christelle CHASSAGNE</i>	<i>141</i>
<i>Sébastien PARTHENAY.....</i>	<i>141</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>141</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>141</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>141</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>142</i>

ADHÉSION DE LA VILLE DE NIORT À L'ASSOCIATION CARTEL, RÉSEAU DES ACTEURS DE L'ART CONTEMPORAIN EN POITOU-CHARENTES	143
<i>Christelle CHASSAGNE</i>	<i>145</i>
<i>Elodie TRUONG</i>	<i>145</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>145</i>
SUBVENTION À L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'AIDE AUX VICTIMES DES DEUX-SÈVRES (AVIC 79) - ACOMPTE.....	146
SUBVENTION AU TITRE DES MANIFESTATIONS - UNICEF	147
SUBVENTION - L'ESCALE - DES LOGEMENTS ET SERVICES POUR LES JEUNES - MAISON DE L'EUROPE - ACOMPTE.....	148
SUBVENTION À LA MISSION POUR L'INSERTION ET POUR L'EMPLOI (MIPE) - ACOMPTE	149
PRUS - CONVENTION DE TRANSFERT DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS POUR LA CONCEPTION ET LA RÉALISATION DES OUVRAGES SPÉCIFIQUES AU TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE SUR LE PÉRIMÈTRE DU PRUS - AVENANT N°2	150
<i>Marc THEBAULT</i>	<i>152</i>
<i>Pascal DUFORESTEL.....</i>	<i>152</i>
<i>Marc THEBAULT</i>	<i>152</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>152</i>
POLITIQUE DE LA VILLE : PRÉSENTATION DU PROTOCOLE D'INTENTIONS SUR LES QUARTIERS DU CLOU BOUCHET, TOUR CHABOT- GAVACHERIE ET PONTREAU/COLLINE SAINT-ANDRÉ	153
<i>Marc THEBAULT</i>	<i>155</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>155</i>
<i>Josiane METAYER</i>	<i>155</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>156</i>
<i>Marc THEBAULT</i>	<i>156</i>
<i>Josiane METAYER</i>	<i>156</i>
<i>Marc THEBAULT</i>	<i>156</i>
<i>Alain BAUDIN</i>	<i>156</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>157</i>
CESSION DE PARCELLES DE TERRAIN À HSDS - ALLÉE DES LILAS ET ALLÉE DES HÉLIOTROPES	158
CESSION D'UN TERRAIN IMPASSE RICHARD.....	159
(EO N° 110).....	159
ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RUE DE LA CHAÎNTE BRÛLÉE ZV N°327 (RÉGULARISATION D'ALIGNEMENT)	160
ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN À LA MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE PUBLIQUE DU FIEF JOLY (HE 214 ET 89)	161
ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAINS RUE MARIA CALLAS POUR RÉALISATION D'UN TROTTOIR (KL 277P ET KL 278P)	162
ACQUISITION D'UNE PARCELLE RUE BALACLAVA DM N°814 CORRESPONDANT À L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ N° A-57 DU PLU POUR ÉLARGISSEMENT DE LA VOIE	163
ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN ROUTE D'AIFFRES - DE N°532	164
ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN ROUTE D'AIFFRES - DE N°530	165
RUE EDMOND PROUST : ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN POUR ÉLARGISSEMENT DU TROTTOIR (SECTION CS N°555)	166
OPAH RU - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT	167
OPAH RU - CONVENTION PARTENARIALE - AVENANT N°2	169

<i>Marc THEBAULT</i>	171
<i>Josiane METAYER</i>	171

VILLA ERNEST PÉROCHON - RÉHABILITATION D'UN ESCALIER EXTÉRIEUR - APPROBATION DE LA CONVENTION DE MÉCÉNAT	172
--	-----

HANDICAP - ACCESSIBILITÉ - ENGAGEMENT DANS L'ÉLABORATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE DE LA VILLE DE NIORT	173
--	-----

<i>Jacqueline LEFEBVRE</i>	175
<i>Christophe POIRIER</i>	175
<i>Michel PAILLEY</i>	175
<i>Monsieur le Maire</i>	175

REMPLACEMENT DES FAUTEUILS ET DU REVÊTEMENT DE SOL DE LA GRANDE SALLE DU MOULIN DU ROC À NIORT - ATTRIBUTION DES MARCHÉS	176
--	-----

<i>Michel PAILLEY</i>	178
<i>Monsieur le Maire</i>	178

DIVERS BÂTIMENTS DE LA VILLE DE NIORT - AVENANTS DE PROLONGATION DE CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION EN VUE D'UN USAGE PARTAGÉ D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS.....	179
--	-----

DON À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS - MUSÉE BERNARD D'AGESCI - DU PIANO DE LA VILLA ERNEST PÉROCHON	181
---	-----

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES DE PROPRIÉTÉS APPARTENANT À LA VILLE DE NIORT	182
--	-----

<i>Michel PAILLEY</i>	184
<i>Monsieur le Maire</i>	184

PROCES-VERBAUX

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 décembre 2014

Président :**MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ****Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Isabelle GODEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, ayant donné pouvoir à Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO

Excusés :

Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Procès-verbal n° Pv-2014-19

Direction du Secrétariat Général

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE
2014**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le procès-verbal est soumis à l'approbation de Conseil municipal.

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs, bonsoir, si vous voulez bien vous installer, le Conseil municipal va commencer. Bonsoir au public également. Chers collègues, heureux de nous retrouver pour ce dernier Conseil municipal de l'année avant les fêtes de Noël. Nous avons un ordre du jour chargé et je vous propose de l'entamer sans plus attendre, en prenant le soin de désigner un ou une secrétaire de séance, Monsieur LAPLACE est volontaire, c'est formidable. Nous allons donc à l'ordre du jour de notre Conseil si vous le voulez bien, avec le premier tome concernant l'approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2014. Ce procès-verbal appelle t-il des remarques ? Des précisions de votre part ? Non.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Recueil-décisions n° Rc-2014-10

Direction du Secrétariat Général

**RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE
GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

1.	L-2014-1551	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle "La brigade des jouets"	7 147,40 € HT soit 7 540,51 € TTC	8
2.	L-2014-1556	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Marché de Noël 2014 - Location de semis pour le transport des chalets	5 850,00 € HT soit 7 020,00 € TTC	14
3.	L-2014-1584	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Spectacle de la compagnie L'HOMME DEBOUT pour le lancement des festivités de Noël le 12 décembre 2014	9 000,00 € net	16
4.	L-2014-1588	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Spectacle des Saintes Glaces pour le lancement des festivités de Noël	4 572,65 € HT soit 4 824,14 € TTC	18
5.	L-2014-1589	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Snow"	2 252,40 € HT soit 2 376,28 € TTC	20
6.	L-2014-1590	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Les elfes du pôle"	3 166,80 € HT soit 3 340,97 € TTC	27
7.	L-2014-1591	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Mister Christmas"	1 407,40 € HT soit 1 484,81 € TTC	33
8.	L-2014-1652	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Le sapin de feu"	2 442,00 € HT soit 2 576,31 € TTC	39
9.	L-2014-1654	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Les marcheurs de rêves"	1 911,76 € net	43
10.	L-2014-1664	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Prestation d'illumination du Donjon pour la période du 12 au 24 décembre 2014	17 860,00 € HT soit 21 432,00 € TTC	48
11.	L-2014-1687	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Niort'ambulation de Noël"	5 740,00 € net	49
12.	L-2014-1557	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Convention de mise à disposition de chalets de Noël entre la Ville de Niort et le Chaleuil Dau Pays Niortais	Recettes : 3 344,50 € net	53
13.	L-2014-1559	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et Madame TEXIER Claire	Recettes : 328,95 € net	58

[RETOUR SOMMAIRE](#)

14.	L-2014-1560	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et Madame DUBOST Marie	Recettes : 328,95 € net	59
15.	L-2014-1561	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et Monsieur BRAUN Philippe	Recettes : 328,95 € net	60
16.	L-2014-1562	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et Monsieur TETAUD Frédéric	Recettes : 383,30 € net	61
17.	L-2014-1564	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et Madame MALARTRE Sidonie	Recettes : 328,95 € net	62
18.	L-2014-1563	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et Madame NOEL-GAXOTTE Marie-Françoise	Recettes : 328,95 € net	63
19.	L-2014-1565	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et Madame LEFEBVRE-SPRINGMANN Christine	Recettes : 328,95 € net	64
20.	L-2014-1568	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et Madame DOMBROWSKY Sylvie	Recettes : 383,80 € net	65
21.	L-2014-1569	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et Madame TEXIER Sophie	Recettes : 328,95 € net	66
22.	L-2014-1570	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et Madame BOUTHEMY Anne-Laure	Recettes : 328,95 € net	67
23.	L-2014-1572	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et Madame COUSIN Isabelle	Recettes : 383,80 € net	68
24.	L-2014-1574	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et Madame CONTE-CHABIRON Cécile	Recettes : 328,95 € net	69
25.	L-2014-1575	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et Monsieur GUYON Julien	Recettes : 328,95 € net	70
26.	L-2014-1576	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et Madame HEINGLE Véronique	Recettes : 328,95 € net	71
27.	L-2014-1577	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et Monsieur LOUBERE Bruno	Recettes : 328,95 € net	72
28.	L-2014-1578	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et Madame SAUZEAU Valérie	Recettes : 383,80 € net	73

RETOUR SOMMAIRE

29.	L-2014-1579	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et Madame ADNYANA Eloïse	Recettes : 328,95 € net	74
30.	L-2014-1580	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et Monsieur FAUTSCH Christian	Recettes : 383,80 € net	75
31.	L-2014-1581	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et Monsieur ALCIATRE Michel	Recettes : 328,95 € net	76
32.	L-2014-1583	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et Monsieur BOMPARD Patrice	Recettes : 383,80 € net	77
33.	L-2014-1592	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et Madame BRUNEAU Céline	Recettes : 328,95 € net	78
34.	L-2014-1594	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et Monsieur RIVALT Emmanuel	Recettes : 383,80 € net	79
35.	L-2014-1595	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et Madame NAUMANN Edith	Recettes : 328,95 € net	80
36.	L-2014-1596	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et Madame HUIBAN Nolwenn	Recettes : 383,80 € net	81
37.	L-2014-1597	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et Monsieur QUENTIN David	Recettes : 328,95 € net	82
38.	L-2014-1602	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la ville de Niort et Madame RENAUDIE Fanny	Recettes : 328,95 € net	83
39	L-2014-1603	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et Madame BAGNOL Nadia	Recettes : 383,30 € net	84
40.	L-2014-1657	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et Madame DESMOULINS Céline	Recettes : 383,80 € net	85
41.	L-2014-1659	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et Monsieur ou Madame YVON Sandrine et Philippe	Recettes : 328,95 € net	86
42.	L-2014-1331	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Contrat de co-organisation dans le cadre de la résidence d'artistes AIRE 198	Maximum 1 500,00 € TTC	87
43.	L-2014-1531	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Contrat d'exposition avec WINTERLONG GALERIE pour l'exposition de Stefano RICCI au Pilori du 30 septembre au 31 octobre 2014	3 500,00 € net	93

RETOUR SOMMAIRE

44.	L-2014-1501	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Mise en place des activités ANIOS 2014/2015	15 520,00 € net	102
45.	L-2014-1582	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ Acquisition de la couverture en structure bois du practice - Golf de Romagné	15 000,00 € TTC	105
46.	L-2014-1392	POLE RESSOURCES – POLICE MUNICIPALE Achat de matériel spécifique de sécurité pour le lavage et l'arrimage de véhicules lors des transports effectués par la fourrière véhicules	3 842,00 € HT soit 4 610,40 € TTC	106
47.	L-2014-1530	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE Matériel pour l'atelier de menuiserie	40 392,40 € TTC - recettes : 5 150 € net	107
48.	L-2014-1545	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE Marché subséquent pour la numérisation des registres de délibérations avec reconnaissance optique de caractères	8 746,42 € HT soit 10 495,70 € TTC	109
49.	L-2014-1670	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE Fourniture de bois panneaux - Approbation de marché	Montant maximum du marché : 40 000 € HT sur 2 ans	111
50.	L-2014-1585	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES Formation du personnel - Convention passée avec le CNFPT - Participation de 2 groupes d'agents à deux formations INTRA CNFPT dans le cadre du cycle de professionnalisation du métier de secrétaire assistant	2 400,00 € TTC	112
51.	L-2014-1586	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES Formation du personnel - Convention passée avec GERFI + - Participation d'un agent à la formation "Situations de tension/agressivité : développer une communication adaptée"	965,00 net	113
52.	L-2014-1587	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES Formation du personnel - Convention passée avec PRAXIS FORMATION-CONSEIL - Participation d'un agent à la formation "La résolution des litiges avec la banque"	1 161,00 € net	114
53.	L-2014-1656	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES Formation du personnel - Convention passée avec TRIADIS - Participation d'un agent à la formation personnelle du RHS au Management de la Santé et Sécurité au travail - Annule et remplace la décision n°2014-1534	6 975,00 € HT	115
54.	L-2014-1669	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES Formation du personnel - Convention passée avec le CNFPT - Participation de 21 agents au stage "Animation des interclasses et des accueils périscolaires"	3 000,00 € net	116
55.	L-2014-1483	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS Marché passé avec la société MISCO concernant l'acquisition de tablettes, coques et housses pour Surface Pro 2	5 587,08 € HT soit 6 704,50 € TTC	117

RETOUR SOMMAIRE

56.	L-2014-1497	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS Commande auprès de l'UGAP concernant le support NUXEO	20 366,66 € HT soit 24 439,99 € TTC	118
57.	L-2014-1520	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS Commande auprès de l'UGAP de matériels informatiques pour le parc de Noron	7 531,58 € HT soit 9 037,90 € TTC	120
58.	L-2014-1525	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS Marché passé avec la société Isilog pour l'étude, l'acquisition, le paramétrage, la mise en oeuvre et la maintenance d'un outil de gestion conforme au référentiel Itil - Avenant n°1 de prolongation	/	121
59.	L-2014-1546	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS Marché de mise à jour et support technique des licences Oracle passé avec la société ORACLE FRANCE	22 292,08 € HT soit 26 750,50 € TTC	122
60.	L-2014-1567	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS Marché d'étude préalable à la mise en place d'une solution transversale de supervision et de télégestion des différents équipements techniques	Montant maximum du marché : 89 900,00 € HT sur 3 ans	124
61.	L-2014-1524	DIRECTION DE L'EDUCATION Animations APS/ALSH - 2ème et 3ème trimestres - année scolaire 2014-2015 Artiste Maryline BOURGOIN - Atelier calligraphie	600,00 € net	126
62.	L-2014-1526	DIRECTION DE L'EDUCATION Animations APS/ALSH - 2ème et 3ème trimestres - année scolaire 2014-2015 - Association C.E.M. - Atelier éveil musical	4 320,00 € net	129
63.	L-2014-1527	DIRECTION DE L'EDUCATION Animations APS/ALSH - 2ème et 3ème trimestres - année scolaire 2014-2015 - Association Hors Champs - Ateliers réalisation court métrage en stop motion et audiovisuel	1 610,00 € net	132
64.	L-2014-1528	DIRECTION DE L'EDUCATION Animations APS/ALSH - 2ème et 3ème trimestres - année scolaire 2014-2015 - Association Echiquier Niortais - Atelier Echecs	1 830,00 € net	135
65.	L-2014-1536	DIRECTION DE L'EDUCATION Animations APS/ALSH - 2ème et 3ème trimestres - année scolaire 2014-2015 - Association Danse Modern Jazz - Atelier modern'Jazz	2 610,00 € net	138
66.	L-2014-1537	DIRECTION DE L'EDUCATION Animations APS/ALSH - 2ème et 3ème trimestres - année scolaire 2014-2015 - Association SA Souché Niort et Marais - Atelier karaté, kendo, iaïdo arts et cultures	1 170,00 € net	141
67.	L-2014-1544	DIRECTION DE L'EDUCATION Exposition d'œuvres à l'école maternelle Jules Michelet par l'artiste An Yu TIJOU	150,00 € TTC	144

RETOUR SOMMAIRE

68.	L-2014-1552	DIRECTION DE L'EDUCATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2014-2015 - 2ème trimestre - Artiste Anne BRILLATZ - Atelier Street'art - Graffs	300,00 € net	147
69.	L-2014-1553	DIRECTION DE L'EDUCATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2014-2015 - 2ème trimestre - Association GODS - Atelier découverte des oiseaux	300,00 € net	150
70.	L-2014-1558	DIRECTION DE L'EDUCATION Convention réglant un partenariat avec l'association Unis-Cité Poitou-Charentes	A titre gracieux	153
71.	L-2014-1566	DIRECTION DE L'EDUCATION Convention réglant l'organisation de séances d'activités périscolaires et/ou centres de loisirs - 2ème et 3ème trimestres 2013/2014 pour l'association Vent d'Ouest - Atelier baby gym et cyclisme	456,00 € net	160
72.	L-2014-1658	DIRECTION DE L'EDUCATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2014-2015 - 2ème et 3ème trimestres - avec l'association BD Bulles et Dessins - Atelier bande dessinées manga	3 240,00 € net	163
73.	L-2014-1660	DIRECTION DE L'EDUCATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2014-2015 - 2ème et 3ème trimestres - avec l'association Les Ateliers du Baluchon - Atelier expressions vocales corporelles théâtrales	2 400,00 € net	166
74.	L-2014-1554	DIRECTION ESPACES PUBLICS Réalisation d'un sondage et études géotechniques dans le cadre du Contrat Territorial des Milieux Aquatiques - Signature du marché de prestations intellectuelles	11 382,00 € HT soit 13 658,40 € TTC	169
75.	L-2014-1550	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION Acquisition de matériel pour le traitement des signaux vidéos dans la régie du Centre de Rencontre et de Communication	84 766,18 € HT soit 101 719,42 € TTC	171
76.	L-2014-1358	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ZAC Terre de Sport - Emprises de terres - Parcelles ZL n° 361 et II n° 62 pour partie - Convention d'occupation à titre précaire et révocable entre la Ville de Niort et l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée la Ferme du Vieux Chêne (EARL La Ferme du Vieux Chêne)	Recette : redevance d'occupation 522 € du 1/04 au 31/10/14 1 337 € du 1/11 au 31/12/15	173
77.	L-2014-1506	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Ecole élémentaire Publique Jean Jaurès - Isolation des combles - Attribution du marché	1 750 € HT soit 2 100 € TTC - recettes subvention 1 750 €	175
78.	L-2014-1511	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Ecole maternelle Jean Jaurès - Isolation des combles du bâtiment 1 - Attribution du marché	600 € HT soit 750 € TTC - recettes subvention 600 €	177

RETOUR SOMMAIRE

79.	L-2014-1512	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>Ecole maternelle Jean Jaurès - Isolation des combles bâtiment 2 - Attribution de marché</i>	330 €HT soit 396 €TTC - recettes subvention 330 €	179
80.	L-2014-1513	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>Ecole maternelle Jules Michelet - Isolation des combles - Attribution de marché</i>	1 175 €HT soit 1 410 €TTC - recettes subvention 1 175 €	181
81.	L-2014-1514	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>Ecole élémentaire Jean Macé - Isolation des combles - Attribution de marché</i>	1 650 €HT soit 1 980 €TTC - recettes subvention 1 650 €	183
82.	L-2014-1515	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>Ecole élémentaire Jules Ferry - Isolation des combles - Attribution de marché</i>	4 830 €HT soit 5 796 €TTC - recettes subvention 4 830 €	185
83	L-2014-1516	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>Ecole élémentaire Agrippa d'AUBIGNE - Isolation des combles - Attribution de marché</i>	1 150 €HT soit 1 380 €TTC - recettes subvention 1 150 €	187
84.	L-2014-1517	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>Ecole maternelle Agrippa d'AUBIGNE - Isolation des combles - Attribution de marché</i>	2 900 €HT soit 3 480 €TTC - recettes subvention 2 900 €	189
85.	L-2014-1518	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>Marché de contrôle technique pour des travaux de rénovations d'installations thermiques dans plusieurs sites - Attribution de marché</i>	12 220,00 €HT soit 14 664,00 €TTC	191
86.	L-2014-1541	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>Marché de coordination sécurité et protection de la santé - Travaux de rénovation d'installations thermiques dans plusieurs sites - Attribution de marché</i>	6 500,00 €HT soit 7 800,00 €TTC	193
87.	L-2014-1542	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>Haut de Brèche - Remise en Etat - Grosses réparations - Travaux complémentaires d'étanchéité</i>	2 402,00 €HT soit 2 882,40 €TTC	195
88.	L-2014-1543	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>Haut de Brèche - Remise en état - Grosses réparations - Travaux complémentaires de gros oeuvre</i>	6 590,00 €HT soit 7 908,00 €TTC	197
89.	L-2014-1573	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>Logement 22bis rue Chiron Courtinet à Niort - Convention d'occupation à titre transitoire et exceptionnel</i>	Redevance d'occupation : 445,16 € + charges : 30,13 €	199

[RETOUR SOMMAIRE](#)

90.	L-2014-1677	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Haut de Brèche - Dépose et repose des dalles en pierre des caniveaux côté brasserie - Attribution du marché	15 662,52 € HT soit 18 795,02 € TTC	201
91.	L-2014-1679	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Maison de quartier du Clou Bouchet - Mise en place d'un désemboueur - Attribution du marché	4 885,00 € HT soit 5 862,00 € TTC	202

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-524

Direction du Secrétariat Général

**CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES - RAPPORT
D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES - ANNÉES 2006 ET
SUIVANTES**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Vu le code des juridictions financières, notamment les articles L.243-5, ainsi que l'article R.241-18 ;

Vu la notification du 17 octobre 2014, par la Chambre régionale des comptes, du rapport d'observations définitives sur la gestion de la commune de Niort arrêté au 30 septembre 2014 ;

Vu le courrier de Monsieur le Président de la Chambre régionale des comptes du 28 novembre 2014, reçu le 2 décembre 2014 ;

Considérant, qu'en application de l'article R.241-18 du code de juridictions financières, le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes est communicable aux tiers dès qu'a eu lieu la première réunion de l'assemblée délibérante et qu'il doit donner lieu à un débat ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la communication et du débat relatifs au rapport d'observations définitives sur la gestion de la Ville de Niort arrêté par la Chambre régionale des comptes Aquitaine, Poitou-Charentes pour les années 2006 et suivantes.

Le Conseil municipal a pris acte du rapport de la Chambre régionale des comptes et un débat a eu lieu.

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Monsieur le Maire**

Nous passons à la délibération concernant le rapport d'observations définitives que nous adresse la Chambre régionale des comptes, pour une période d'observations allant de l'année 2006 à l'année 2012. Ce rapport a fait l'objet d'échanges entre la Ville de Niort et la Chambre régionale des comptes, et après avoir statué, ce rapport est désormais définitif. Il est important que je vous le présente, il vous a été adressé en temps et en heure, il devient public à compter de ce soir. Je me permets de souligner quelques points. La synthèse générale est assez intéressante.

Premier point, concernant les relations avec la Communauté d'Agglomération, il est précisé que la commune de Niort entretient des relations complexes avec la Communauté d'Agglomération du Niortais. On est sur la période 2006 – 2012, en l'absence d'un exercice clair des compétences déclarées d'intérêt communautaire, les actions des deux structures s'enchevêtrent donc. Vous savez que nous avons entamé, à travers la clarification des fonctions, un exercice de mutualisation qui aboutira en mars prochain, à un schéma de mutualisation et aussi à la précision des enjeux à intérêts communautaires, ce qui est un chantier qui ne se clôturera pas en mars, qui est un chantier pour l'ensemble de la mandature, mais qui est d'ores et déjà commencé, et nous sommes bien conscients des enjeux à relever au plus grand bénéfice de notre territoire.

Pour ce qui concerne la gestion budgétaire et comptable, il est notamment précisé que des avances de trésorerie de quelques millions d'euros chacune sont consenties de façon récurrente à la Société d'Economie Mixte (SEM) locale Deux-Sèvres Aménagements (DSA), pour la réalisation de la zone d'aménagement concertée du Pôle Sports, sans être motivées par des aléas exceptionnels. De fait, est-il précisé plus loin, leur impact sur la situation financière n'est pas identifié. En outre, est-il également précisé, des subventions d'équilibre sont indûment octroyées au budget annexe de la foire exposition, en déficit chronique, et à celui du nouveau parking souterrain de la place de la Brèche. Quelques mesures ont d'ores et déjà été prises pour pallier ces difficultés. Le point qui est souligné sur la zone Pôle Sports rappelle, illustre, en tous cas éclaire certains débats qui ont eu lieu ces derniers jours, et les obligations auxquelles la Ville se trouve aujourd'hui confrontée.

Pour ce qui est de la situation financière, il est précisé qu'en 2012 le ratio d'endettement par habitant est devenu pour la première fois supérieur à la moyenne nationale de la strate démographique. L'encours est passé à 78 300 000 € au 31 décembre 2012, abstraction étant faite de l'encours pour la réédition du parking de la Brèche, ce qui représente 1 326 € par habitant, contre 1 238 € en moyenne pour les communes de la strate démographique de 50 000 à 100 000 habitants. Il est précisé, cela est intéressant parce que ça éclaire le Débat d'Orientations Budgétaires que nous avons eu, et ça conforte l'exercice de transparence budgétaire auquel nous nous sommes appliqués depuis mars 2014, et que nous renouvelons ce soir pour le Budget Primitif, à court terme, la baisse récente de la capacité d'autofinancement brute et la réduction à venir des dotations de l'Etat rendent insoutenable un rythme de progression de l'endettement tel que celui qui a été enregistré entre 2006 et 2012 : plus 180%. Le recours à l'endettement sera nécessairement plus restreint, d'autant que les emprunts de 2012, qui représentent 25% de l'encours total, n'ont produit leurs premiers effets en termes d'annuité qu'en 2013.

RETOUR SOMMAIRE

Stationnement payant : en ce qui concerne le parking de la Brèche, en l'absence de présentation suffisamment précise des contraintes de stationnement et de tarifications imposées par la Ville, des subventions ont été octroyées de façon irrégulière à l'exploitant. La convention d'affermage est donc appelée à évoluer pour définir clairement et chiffrer les contraintes de service imposées à l'exploitant.

Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Pôle Sports : les ventes de terrains ont été décalées d'année en année, notamment de 2012 sur 2013, ce qui a nécessité la reconduction d'année en année d'avances de trésorerie à l'aménageur Deux-Sèvres Aménagement (DSA). Lancée dans la précipitation, l'opération pourrait se révéler plus coûteuse que prévu pour l'aménageur et au final pour la municipalité. Eclairage récurrent sur les derniers dossiers de ce jour. Par ailleurs, l'extension à partir de 2009 de l'objet du Pôle Sports à des matières relevant davantage du développement économique, conduit à penser qu'il aurait pu relever de la Communauté d'Agglomération, je partage ce constat. Quant à la commande publique, des interrogations pèsent sur le financement de la Brèche, un coût initialement prévu de 45 millions d'euros et un coût réel de 53,5 millions d'euros, avec des réponses non apportées à la Chambre régionale des comptes, concernant l'inoccupation d'un certain nombre de sites, mais là aussi nous nous employons à y répondre, puisque par l'intermédiaire des services et en lien bien sûr avec Michel PAILLEY, un certain nombre de désordres, 198 je crois ont été trouvés, et nous allons désormais pouvoir, nous l'espérons, protéger les sous-sols des infiltrations qu'ils connaissaient depuis près de 6 ans. Donc nous avons quelques espoirs pour ce Haut de Brèche, il aura fallu six mois, merci pour cette détermination à Michel PAILEY et aux services qui ont opéré dans cette direction.

Sur la gestion du personnel, qui ne fait pas en l'occurrence l'objet d'observations majeures, c'est au moins cela, les constats font apparaître des possibilités d'amélioration en terme d'organisation et de décloisonnement des services, et de mutualisation de services avec la CAN, ce qui ramène au commentaire initial que j'ai fait, et à l'effort de mutualisation dans lequel la Ville de Niort, les communes de la Communauté d'agglomération et la Communauté d'agglomération se sont engagées. Voilà mesdames messieurs, chers collègues, ce rapport conforte un grand nombre des analyses que nous avons pu soulever et porter à la connaissance du public Niortais et des citoyens, il faut prendre en compte le fait qu'il s'arrête en 2012 et donc comme il est déjà pressenti dans ce rapport, la pente qui est prise n'a pu que s'accroître en 2013 et en 2014, comme nous avons pu le découvrir au Budget Primitif (BP) 2014, et à l'occasion des budgets modificatifs puis du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) pour le budget 2015, et ce soir à l'occasion du Budget Primitif (BP) 2015. Je vous remercie et vous laisse la parole si vous le souhaitez, pour vous exprimer sur ce rapport de la Chambre régionale des comptes.

Pascal DUFORESTEL

Vous avez choisi de placer cette présentation sous une forme légèrement polémique, ce ne sera pas mon cas, j'essaierai au contraire de relever les points sur lesquels nous pourrions être d'accord, et puis une présentation peut-être plus objective que celle que vous avez pu faire. Dans les points que vous venez de souligner, d'accord, puisque vous avez placé le débat de manière assez forte sur la Zone d'Activités de Terre de Sports, pour reconnaître qu'en effet, il serait de bon aloi, et c'était l'orientation prise précédemment, qu'il va vous falloir transformer, je vous fais confiance pour cela, que cette zone dépende

RETOUR SOMMAIRE

désormais de la Communauté d'Agglomération du Niortais, puisque c'est une zone économique, donc elle doit dépendre de l'agglomération, nous serons, je crois, d'accord sur ce point. Ensuite, vous évoquez les fonds baptismaux de cette zone et ce qui est évoqué dans le rapport, vous savez mieux que moi que c'est une ZAC fondée en 2006 sur une orientation économique peut-être hasardeuse à l'époque, je laisserai les géniteurs l'évoquer, puisque c'était une orientation très volontariste certes sur le domaine sportif, mais peut être pas adaptée à la taille de l'agglomération du Niortais, ce qui a nécessité une réorientation. Mais plus globalement, puisque vous avez fait référence à des débats en cours et des polémiques qui ont cours ces derniers jours, je ne voudrais pas que Cultura soit l'arbre qui cache la forêt, parce qu'au delà de l'accord qui a été donné lors de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) de mercredi, avec votre soutien, je crois que le vrai débat c'est une vision, débat que nous aurons à l'agglomération, puisque confère à ce que j'ai dit précédemment, c'est un débat de nature communautaire, donc je ne m'étendrai pas dessus aujourd'hui, mais puisque la polémique touche la municipalité, je veux simplement que nous ayons a minima ce débat ce soir, le vrai débat c'est le développement économique et le schéma de développement économique, en tous cas la vision que nous pourrions ou non partager de l'aménagement commercial et ça, ça touche mécaniquement la Ville puisque dans ce schéma et dans cette vision il y a le rôle prépondérant, nécessaire, structurant, d'un centre-ville dans l'aménagement commercial. C'est ça le point important, c'est qu'au-delà de l'autorisation de telle ou telle enseigne, vous laissez les vannes ouvertes et que vous autorisiez plus de 18 000 m² d'ouverture ou d'extension. C'est-à-dire l'équivalent de 6 ou 7 hypermarchés cumulés.

Monsieur le Maire

10 000 m².

Pascal DUFORESTEL

Ce qui est du jamais vu en matière d'autorisation commerciale puisque ça équivaut à une à deux années de CDAC cumulées, donc c'est cela le vrai débat, ce n'est pas de savoir, même si on peut débattre, puisque ça a d'autres incidences, de l'intérêt de telle ou telle enseigne, c'est plus le fait de savoir ce que nous voulons dans le difficile équilibre, on peut le reconnaître entre nous, mais nécessaire équilibre entre le développement économique d'un centre-ville et celui de ces zones périphériques, en l'occurrence le fait d'autoriser plus de 18 000 m² d'ouverture et d'extension, c'est participer plus à un déséquilibre que d'un équilibre. Voilà pour ce qui est de ce débat, puisque vous y avez fait référence.

Monsieur le Maire

Je préciserai que pour ce qui est de Terre de Sports il s'agit de 10 000 m², et pas 18 000 comme on a entendu.

Marc THEBAULT

L'espace d'un instant j'avais fait un rêve, j'avais pensé qu'on pouvait se retrouver sur les enjeux pour notre territoire, concernant un dossier que vous avez eu à gérer par le passé et qui nous échoit désormais.

RETOUR SOMMAIRE

Et vous reprochez, dans la présentation qui a été faite dans le rapport de la Chambre régionale des comptes, un aspect polémique que personnellement je ne vois pas, il s'agit de lire les propos rapportés dans ce rapport, il n'y a pas du tout d'interprétation et je pense que c'est vous qui engagez la polémique, et je le regrette. Ça ne m'a pas étonné de la part du Conseil général et de ses représentants, qui pourtant sont d'anciens élus de cette assemblée, mais j'avais espéré qu'au moins sur ce sujet, on pouvait se retrouver parce que là, nous sommes dans des enjeux de solidarité très importants, vous ne pouvez pas le méconnaître. Alors, essayez de botter en touche, par rapport aux responsabilités des uns et des autres en évoquant le faux débat, le vieux débat, les vieilles antiennes, à savoir, opposer le centre-ville et les zones périphériques, vous savez pertinemment que ce n'est pas cela la réalité. La réalité c'est qu'aujourd'hui il y a une zone d'activités économiques sur Terre de Sports qui est ce qu'elle est, avec des engagements qui ont été pris, et qu'il nous faudra tenir notamment sur le plan financier. Alors, il ne s'agit pas pour autant de faire n'importe quoi, ça je vous le concède tout à fait. Il s'agit également de mettre un peu d'ordre comme c'est souhaité d'ailleurs dans le rapport de la Chambre régionale des comptes à savoir, faire en sorte que cette zone devienne réellement une zone communautaire, comme d'ailleurs c'est pressenti dans le Schéma de Développement Economique et Commercial (SDEC). Mais aborder cette thématique après les polémiques qui ont été largement diffusées ces derniers jours sous l'angle « Vous êtes en train de faire du tort au centre-ville », ça je ne trouve pas ça « classe », sincèrement Monsieur DUFORSTEL, vraiment. Je crois que la question est beaucoup plus complexe et vous ne pouvez pas l'ignorer puisque vous aviez en charge ces questions-là.

Donc, essayons de dépasser les postures, prenons en compte les réalités et essayons de faire face à ces réalités. Nous partageons le même souhait d'avoir un centre-ville dynamique, je ne peux pas penser le contraire, et nous souhaitons également que la zone Terre de Sports qui porte assez mal son nom aujourd'hui, il faut bien le reconnaître, connaisse un réel développement. Le rapport évoque à peine 50% de commercialisation, on avance très doucement sur ces aspects là et vous savez qu'il faudra à un moment, payer l'addition pour la Ville. Donc encore une fois, essayons, sur des questions où il y a des enjeux économiques, budgétaires, d'emplois, parce que vous évoquiez tout à l'heure des mètres carrés à profusion, il y avait plusieurs dossiers lors de cette fameuse CDAC, et il y en avait un certain nombre qui n'étaient que des réorganisations, je pense notamment sur Géant Casino ou sur le centre Leclerc, mais derrière tout ça il y a de l'activité économique pour les entreprises du bâtiment notamment, ce sont plusieurs dizaines de millions d'euros au total. Donc, je pense qu'il faut vraiment dépasser le clivage et la posture, on prend souvent en exemple nos voisins Vendéens, est-ce qu'on ne peut pas être solidaire, en faveur de notre territoire, pour défendre notre territoire, le promouvoir sur des dossiers comme ça, vraiment ?

J'avais même préparé un propos où je voulais saluer votre attitude correcte puisque vous ne vous étiez pas épanché ces derniers jours dans la presse, mais je ne peux pas le dire malheureusement et je le regrette parce que je pensais sincèrement que ça aurait été possible. Je suis déçu.

RETOUR SOMMAIRE**Rose-Marie NIETO**

Moi, je suis quand même scotchée par votre intervention, puisque cette Terre de Sports justement, cette ZAC, c'est vous qui l'avez transformée en Terre de loisirs, enfin commerciale pour les destinations de loisirs, et donc on est en train d'essayer de vendre ces emplacements qui sont pour l'instant des friches, qui auraient coûté à la Ville de Niort 5 ou 6 millions d'euros d'indemnités à Deux-Sèvres Aménagement (DSA) s'il n'y avait rien dessus, et qu'est ce qu'il faudrait ? Qu'on reste là à attendre et qu'on ne fasse rien ?

Elodie TRUONG

Je voudrais dire à Monsieur THEBAULT que je crois qu'il faudra qu'il se fasse une raison définitivement, quand bien même vous nous proposeriez de rejoindre la majorité aujourd'hui, je crois que nous ne donnerions pas suite à votre proposition. Donc clairement, nous sommes opposés à votre vision des choses, y compris sur ce dossier. La polémique n'est pas née de notre initiative, je crois qu'elle vous a été rappelée par les acteurs locaux et les acteurs du territoire. Donc je pense qu'il est de mauvais jeu de nous en faire l'accusation aujourd'hui. Ensuite, la question n'est pas de refuser des installations sur le périmètre de Terre de Sports et de la CAN. En l'occurrence, c'est de les rendre cohérentes les unes avec les autres. Aujourd'hui, il y a des documents directeurs qui sont en discussion au sein de la Communauté d'Agglomération, et les actes qui sont posés là, dans cette CDAC, donnent à craindre la construction de ces documents et des orientations futures.

Elisabeth BEAUVAIS

Je voudrais simplement rebondir sur les propos de ma collègue Rose-Marie NIETO, parce que je trouve quand même qu'il faut être fier de notre ville. Et quand on arrive par l'avenue de Limoges et qu'on voit ce spectacle de désolation, je crois que Niort souffre de cette image, et c'était vraiment une urgence de faire de cette entrée de Ville que vous vouliez d'ailleurs urbaniser à 100%, de faire quelque chose de décent et de correct, pour que les gens qui viennent par cette avenue soient contents de rentrer, aillent au-delà de Terre de Sports, viennent en centre-ville, et il n'est pas du tout question d'habiller Paul et de déshabiller Pierre, pas du tout. La Majorité fait le maximum, et ça je pense que les commerçants l'ont bien compris, pour réactiver le commerce en ville, et ce n'est pas au détriment du centre-ville que nous faisons ce projet de Cultura, au contraire, c'est pour un équilibre entre le centre-ville et la périphérie. Dans la dernière mandature, nous avons toujours défendu le centre-ville et nous en avons la preuve aujourd'hui, je pense que des informations vous seront données, qui montrent bien que nous sommes derrière le centre-ville, derrière les commerçants, et que nous travaillons pour eux et avec eux.

Marc THEBAULT

On ne peut pas nier, bien sûr, que le centre-ville ait souffert ces dernières années d'une situation économique nationale difficile, au moins sur ce point on sera d'accord, mais également d'un ensemble de travaux et de bouleversement des modes de fonctionnement avec l'envie très nette et d'ailleurs affichée de ne plus donner envie aux gens de venir en voiture vers le centre-ville. Nous avons, dès notre arrivée en place, tout mis en œuvre pour redynamiser ce centre-ville, je pense bien sûr à l'heure gratuite du parking de la Brèche, je pense à des opérations de promotion du bus pour les fêtes de fin d'année.

RETOUR SOMMAIRE

Et j'ai bien entendu Madame GODEAU l'autre jour à la CAN, qui disait qu'on peut prendre le bus pour aller faire des courses, mais on peut prendre le bus pour d'autres raisons, et ce n'est pas aux organisateurs de dire aux gens ce qu'ils doivent faire, nous ne sommes pas encore dans ce système-là, Madame GODEAU, même si vous l'espérez. Pour poursuivre sur les problématiques de centre-ville, nous sommes en train de nous préoccuper de la requalification de la Galerie Hugo qui en a besoin, nous sommes en contact avec des opérateurs, nous avons également la préoccupation du Passage du Commerce : depuis combien d'années dit on qu'il faut changer la verrière du Passage du Commerce ? Eh bien nous, nous sommes en train de le faire. Maintenant, vous reconnaissez au moins qu'il faut qu'on commercialise la zone, mais vous nous dites qu'on n'a pas les bons dossiers. Mais vous savez très bien que les dossiers qui ont été présentés ne sont pas sortis il y a deux mois, vous les connaissez parfaitement, ils vous ont été présentés, c'est pour ça que, ce qui est détestable, je ne vous demande pas Madame TRUONG de rejoindre la Majorité, mais au moins on pourrait, sur des enjeux comme ceux-là, dépasser les sensibilités et les postures, pour défendre notre territoire, et moi je suis vraiment atterré de voir la mauvaise foi qui vous anime. On n'est pas sur des débats qui devraient avoir trait à la polémique, on est sur des enjeux de développement, on devrait tous être solidaires là-dessus ! C'est vraiment, à proprement parler, incroyable. En plus, vous oubliez complètement les responsabilités qui sont les vôtres, qui ont été pointées dans de rapport, très largement, que ce soit les difficultés budgétaires que la Ville connaît aujourd'hui, que ce soit les errements de la politique de la zone Terre de Sports, que ce soit sur les problématiques de la foire de Niort où on nous disait déjà dans ce rapport qu'il fallait mettre fin à ces financements par le budget général. Vous niez tout, comment dire, ça relève de la pathologie ! Effectivement je me laisse un peu aller, mais je vois au moins que ça vous touche parce que vous sentez bien quand même qu'il y a un vrai problème et que vous devriez faire votre examen de conscience.

Monsieur le Maire

Je me permets de préciser qu'avec l'heure gratuite sous la Brèche, en faveur du stationnement, on est autour de 9 000 parfois jusqu'à 10 000 voitures par mois en stationnement en centre-ville, et que la gratuité des bus le samedi, ça a été plus 100% de fréquentation des lignes en moyenne, c'est-à-dire plus 5 000 personnes par jour qui ont utilisé les bus de la Ville. Donc au moins c'est un bel encouragement à poursuivre dans ce sens-là, le travail se poursuit. Et je dois dire que j'apprécie beaucoup le travail que mène Marc THEBAULT, en lien avec les services, en faveur de la verrière et de la Galerie Hugo. Nous avons fait le choix d'abandonner le percement d'une nouvelle rue au niveau de l'ancien Burton, au profit de la réhabilitation du passage du Commerce, nous souhaitons évidemment que tous les propriétaires, commerçants ou non, pourront être signataires, parce que la Ville n'est pas propriétaire, donc un travail de fond est mené, de longue haleine, mais la volonté de la Ville est ferme, elle est là, et elle sera poursuivie, je crois que le centre-ville le mérite, et c'est tout le sens de notre engagement.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Simon LAPLACE**

Je regrette qu'on se trouve ce soir dans une fausse polémique, autour d'une mise à mort supposée du centre-ville, à base de grandes surfaces à la ZAC Terre de Sports, et je regrette surtout que cette fausse polémique soit animée par un Conseiller général qui était pourtant dans la Majorité qui a mis en place cette ZAC Terre de Sports et qui feint se réveiller aujourd'hui, que cette polémique soit animée par une opposition qui, étant aux affaires, a étendu la vocation de la ZAC et a créé les conditions de son développement, et une opposition qui parle de propositions à chaque conseil sans jamais en formuler aucune, autre paradoxe. Je pense que chacun doit assumer ses responsabilités et nous en tous cas, depuis mars, nous le faisons. Nous le faisons en passant vos bévues depuis plusieurs mois, et nous le faisons en menant une politique active en faveur du centre-ville, promenez vous dans le centre-ville, allez à la rencontre des commerçants, vous ne l'avez pas fait pendant six ans. Faites le maintenant que vous êtes un peu plus libres de votre temps, et chacun vous dira que la Majorité actuelle fait beaucoup pour le centre-ville, et plus que pendant les six années précédentes, avec une politique d'animations, avec la première heure gratuite dans le parking de la Brèche qui a eu un véritable succès, et qui crée les conditions de la reprise de l'activité, la reprise de la vie dans le centre-ville, et cela vous ne pourrez pas le nier à moins d'être malhonnêtes intellectuellement, je ne doute pas que vous soyez honnêtes intellectuellement. Avec enfin la gratuité des bus sur les trois samedis précédent Noël, avec un succès que certains à la CAN mettaient en question l'autre jour mais qui pourtant s'appuie sur la véracité des chiffres, plus 100% au moins sur les deux premiers samedis. Alors soyons intelligents, ne tombez pas dans cette politique à l'ancienne qui ne vous fait pas honneur et qui ne fait pas honneur à la politique en général. Je ne sais pas si c'est pathologique, mais en tous cas c'est détestable. Soyons intelligent et essayons de travailler ensemble à l'animation du centre-ville et au développement économique du territoire Niortais. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Je rappelle au passage que ce n'est pas notre Majorité qui a expulsé les commerçants de la rue Brisson, et que ça ce n'est pas encore compté dans le rapport de la Chambre régionale des comptes.

Alain BAUDIN

Mon propos sera bref mais je crois qu'on a effectivement la chance d'avoir une Ville où on peut encore mener des actions d'embellissement, d'amélioration, de progrès etc., je crois que les uns et les autres, aux postes que nous avons eu en leurs temps, on a tous essayé de faire en sorte qu'il y ait des améliorations qui soient mises en place. Effectivement, essayer de structurer l'entrée de Ville de l'avenue de Limoges était un objectif qui je crois, était nécessaire et souhaitable. Faire une zone qui avait une thématique, paraissait également pertinent puisque ça a été retenu au contrat de plan Etat Région. Il y a eu la création d'une halle de sports, que la municipalité ensuite, autre nature, a fait évoluer vers un concept de l'Acclameur avec les coûts incidents dont on a pu voir, sur un côté culture et sports.

RETOUR SOMMAIRE

Il me semble qu'aujourd'hui, qu'une enseigne comme Cultura veuille s'installer sur le site, de par l'évolution que vous avez donnée à l'Acclameur, ça me paraît quelque chose de tout à fait naturel et normal, et d'en faire une polémique aujourd'hui me paraît vraiment déplacé. Voilà simplement ce que je voulais dire, en essayant de prendre en compte que les uns et les autres, nous avons tous voulu bien faire.

Monsieur le Maire

Merci Alain pour ces propos très clairs.

Josiane METAYER

Disons que ce que vient de dire Monsieur BAUDIN atténue un petit peu les propos très violents qu'a assénés Monsieur THEBAULT, il nous dit « Je ne comprends pas, c'est étonnant que vous soyez contre ce qu'on fait, que vous ne soyez pas solidaires », mais en même temps il n'en pense pas un mot. Moi, je trouve que ce sont des formes d'injure verbale que de nous dire « Vous avez des postures, vous n'avez rien fait, vous avez démolé le centre-ville, vous avez fait des travaux ». Mais oui, on a fait des travaux, et on en est fiers. Parce que les travaux qu'on a faits, ils étaient pour embellir la Ville, et aujourd'hui les rues du centre-ville sont quand même beaucoup plus belles sans les voitures et tout ce qu'il y avait, qui n'était vraiment pas très attractif, il y a seulement quelques années. Alors ça, jamais on entend dire de votre part que vous étiez pour ce genre de chose. Quand Monsieur LAPLACE dit « Soyons intelligents », ça veut dire « Vous êtes un peu idiots, les autres », et puis « Ne soyez pas archaïques », c'est très agréable d'entendre ça. Et ça ce sont des injures.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des prises de paroles ?

Monsieur DUFORESTEL, je dirais qu'au passage je me suis permis de faire candidater la Ville de Niort au titre de la place de la Brèche notamment aux victoires du paysage, et je suis heureux que notre Ville l'ait emporté. Parce que c'est un projet qui a été conduit depuis plusieurs mandatures, Alain BAUDIN est là pour en témoigner, et aujourd'hui j'estime y avoir ma part puisque je participe à faire en sorte que la dette soit payée. Mais on peut se satisfaire de ce projet, reste qu'ensuite il y a des questions de montages financiers, d'échéances, et c'est tout l'objet du rapport de la Chambre régionale des comptes et je regrette que, pour des polémiques, le débat se soit déplacé, parce que là il y a un vrai sujet, qui intéresse très directement notre Ville et qui nous oblige tous, élus, Majorité, Opposition, autres, nous sommes la municipalité et cette responsabilité nous échoit, et j'aimerais, comme Marc THEBAULT, comme Alain BAUDIN, que nous puissions prendre en compte cet état de fait et avancer sur les sujets essentiels. Je crois que Monsieur DUFORESTEL voulait parler, je lui laisse très volontiers la parole.

Pascal DUFORESTEL

Merci. Eh bien écoutez, je ne pensais pas avec des propos assez apaisés soulever autant de réactions très tranchées, parce que je n'ai pas le sentiment d'avoir tenu des propos polémiques, ou alors vous avez entendu à travers moi des propos d'autres élus de ce territoire, mais je crois avoir été clair. Si vous voulez, Marc THEBAULT, dépasser les postures, il faut que nous évitions le double discours.

RETOUR SOMMAIRE

Vous ne pouvez pas d'un côté vous draper avec l'écharpe d'élus développeurs quant il s'agit d'inaugurer y compris des choses qui ont été lancées lors de la précédente mandature, et puis dans cette enceinte, revêtir de manière très théâtrale le rôle de l'accusateur avec en permanence des accusations théâtralisées des uns et des autres comme si vous aviez au cœur même de cette assemblée des criminels de guerre. Donc arrêtons s'il vous plaît ce double jeu, si vous voulez qu'on parle calmement de développement économique, parlons calmement de développement économique. C'est ce que je crois avoir fait dans mon intervention préliminaire puisqu'en l'occurrence, je ne vous ai pas accusé d'installer Cultura. Est-ce que j'ai fait ça ? Je n'ai pas dit que c'était là le cœur du problème, j'ai dit et je le répète, puisque ça a été mal compris, que ce qui me semblait dommageable lors de cette CDAC, c'est d'avoir autorisé au total 18 000 m² d'ouverture ou d'extension commerciale, c'est de ça dont j'ai parlé. Vous rappelez qu'il y en a 10 000 pour Terre de Sports, je ne porte pas le propre sur ces 10 000 m², puisqu'il faut en effet développer cette ZAC dans le cadre d'équilibres financiers auxquels nous sommes tous tenus et dans le cadre de la continuité avec les modifications qu'a rappelées Alain BAUDIN. Oui, y compris dans le Schéma de Développement Economique et Commercial (SDEC), le rôle de cette zone thématique est rappelé, souligné, donc il faut développer cette zone de Terre de Sports, je ne me permettrai pas et je n'aurai pas l'arrogance ou la stupidité de dire que ça ne doit pas être le cas. Par contre, oui, dans ce même SDEC, puisqu'on y fait référence et que vous y faites référence, donc vous vous placez dans cette continuité apparemment, mais pas dans ce vote de CDAC, il y a des équilibres à tenter de respecter. C'est-à-dire d'éviter la sursaturation de la zone Mendès France, je pense que c'est le cas quand vous laissez par exemple l'extension de Géant. Quel est l'intérêt, hormis d'avoir la voix du maire de Chauray, de permettre cette extension ? Honnêtement, quel est l'intérêt commercial pour l'équilibre de notre commerce sur le territoire ? Aucun. C'est ça que je dis, et je pense qu'autant on sera ensemble, unanimes, œcuméniques, lors de l'inauguration du H&M en centre-ville, j'espère l'année prochaine, dans la continuité du service public qui fait que nous l'avons lancé et que vous l'inaugurez, autant on sera d'accord sur un certain nombre d'enjeux de territoire, là-dessus vous pouvez me faire confiance, autant je peux me permettre quand même de souligner que cette autorisation massive de mètres carrés, vous avez fait au moins le choix d'en éliminer 4 000 ou 5 000 puisqu'il y avait un projet sur les cinq que vous avez refusé pour l'instant, mais je dis que c'était considérable, si on le compare dans le passé, je crois que ce sont les plus grosses autorisations en une seule commission de CDAC, voilà. Donc, ne remplacez pas une polémique sur un terrain que je n'ai pas ouvert, ou alors adressez-vous aux bons interlocuteurs. Moi, dans la continuité et sans renoncement à ce que nous avons pu faire précédemment, je dis simplement que le vrai débat, c'est celui de l'équilibre et de l'aménagement commercial d'un territoire et du rôle important que doit avoir le centre-ville dans ce domaine. C'est tout.

Monsieur le Maire

Je vous remercie Monsieur DUFORSTEL, je suis heureux de cette position plus favorable, au moins pour ce qui concerne Terre de Sports. Le nombre de mètres carrés est lié à la réforme des autorisations commerciales qui pousseront l'année prochaine, ce qui a fait un certain nombre de dossiers en CDAC qui peuvent susciter quelques remarques, j'en conviens. Néanmoins, pour ce qui est de H&M, je me permets de préciser que H&M m'a confirmé son installation dans le centre-ville de Niort, sur toute la surface et

RETOUR SOMMAIRE

dans les temps impartis puisque les travaux avancent bien, et H&M m'a même confirmé que le centre-ville était pour eux un emplacement de prédilection et qu'il était hors de question de remettre en cause, contrairement à ce que certains pouvaient laisser entendre ici ou là cette implantation-là, bien au contraire, et cela m'a été signifié par oral et par écrit.

Jacques ARTHUR

J'entends les critiques de l'opposition quant à la vitalisation de Terre de Sports, mais sauf à ce que je sois devenu sourd, je n'entends pas de propositions.

Monsieur le Maire

Certes. Moi, ce que je voudrais aussi vous dire, c'est que j'entends bien, Monsieur DUFORESTEL, je vous appelais juste sur le fait qu'on ne parlait pas ici de Terre de Sports, quoi que pour rappeler que la Ville avait une dette cachée sur le secteur, mais bien du rapport de la Chambre régionale des comptes et de l'examen d'une gestion passée. Vous devez trouver un moyen de parler d'un autre sujet, c'est le jeu de certaines délibérations, mais je ne voudrais pas non plus que l'on se déporte trop car le sujet est bien celui du rapport de la Chambre régionale des comptes. Monsieur LAPLACE. C'est au sujet de la Chambre régionale des comptes et de son rapport ?

Simon LAPLACE

Pas vraiment mais je peux glisser un mot à l'occasion, ça ne me dérange absolument pas.

Monsieur le Maire

Eh bien, essayez tout de même parce que c'est le sujet de la délibération, enfin en tout cas de l'examen qui nous est proposé.

Simon LAPLACE

Eh bien, Monsieur le Maire, je placerai une phrase dans ce cas sur le rapport. Monsieur DUFORESTEL parlait peut-être avec humour de double jeu de la part de Marc THEBAULT et de la Majorité, mais il n'y a pas de double jeu, il y a une cohérence, celle qui nous pousse à assumer nos responsabilités, des responsabilités collectives, à remplir une zone d'activités, à ramener l'activité dans le centre-ville, à assumer les défis budgétaires qui sont rappelés dans le rapport de la Chambre régionale des comptes, et le tout dans un esprit de rassemblement et d'apaisement, loin des postures qui, peut-être onctueusement et de manière détournée, peuvent intervenir. J'entends par ailleurs les propos de Madame METAYER qui regrettait ce qu'elle a perçu comme des injures, comme une violence. Il y a un débat qui est vif, certes, mais franc, et qui traduit je pense notre franchise et notre envie d'un véritable dialogue avec de vraies propositions, Madame TRUONG. Il s'agit de petites offenses, faites sans méchanceté et sans aucun esprit polémique, je pourrais citer Beaumarchais qui disait qu'après tout, il n'y a que les petits hommes qui craignent les petites offenses.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Monsieur le Maire**

Eh bien nous avons trouvé un nouveau conseiller pour faire des citations au Conseil municipal.

Romain DUPEYROU

Très rapidement, pour revenir effectivement sur Cultura et autres, ce sont des entreprises qui ont une logique qu'apparemment vous ne cherchez pas à comprendre. Ce sont des entreprises qui ne s'installent pas dans les centres-villes. Alors qu'est ce qu'on fait ? On ne les laisse pas s'installer ? On ne cherche pas la compétitivité ? On n'essaye pas de faire de la Ville de Niort une grande Ville ? Eh bien si. Voilà vers quoi on va. On essaye de faire de cette Ville quelque chose ou en tous cas peut-être, un rayonnement qu'elle n'a pas aujourd'hui ou en tous cas qu'elle mérite, et on s'inscrit là-dedans, et si aussi grâce à ces zones là qui peut-être demain vont donner envie à des IKEA de venir, c'est aussi une demande forte des Niortais, on comprend l'inquiétude des commerçants du centre-ville et on va aussi les accompagner. Demain, cette Terre de Sports et ses implantations vont nous permettre aussi de soutenir le centre-ville, c'est important financièrement, il ne faut pas l'oublier, et on sera là pour les soutenir, tous, et aussi la périphérie. Merci.

Christophe POIRIER

Je ne sais pas si je suis un petit homme mais enfin bon, je vais essayer de m'exprimer à peu près correctement.

Monsieur THEBAULT, on veut bien être dans un dialogue apaisé et constructif, simplement, quand on vous entend là, on ne peut que souligner encore une fois les postures qu'on nous reproche à nous même, parce que, qu'avons-nous entendu pendant cinq ans de la personne qui est Maire aujourd'hui, de Monsieur BALOGE ? A tous les Conseils municipaux, revenir à la charge sur tout le mal qu'on pouvait faire aux commerçants du centre-ville. Il ne se passait pas un Conseil municipal sans que Monsieur BALOGE ne prenne la défense du petit commerce du centre-ville. Or, on ne peut que souligner encore une fois le grand écart qu'il y a entre les paroles passées et les décisions d'aujourd'hui, y compris d'ailleurs sur la méthode, parce que Madame BEAUVAIS, quand vous dites que « nous faisons pour eux et avec eux », que nenni, avec eux non, sur la méthode c'est aussi contestable. Vous pouvez demander au Président de l'association des commerçants du centre-ville ou au Président de la CCI s'il y a eu concertation, il n'y en a eu aucune. Donc on nous parle de dialogue avec les commerçants du centre-ville, sauf que ce dialogue n'existe pas.

Sylvette RIMBAUD

Sur le rapport de la Chambre régionale des comptes, je trouve qu'en fait ce rapport montre que vous avez entraîné la Ville à marche forcée dans des dépenses non maîtrisées. Moi, c'est ce que je vois.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Oui, c'est exact, et je crois que quand on parle de posture ou de polémique, là on était, et j'étais pour ma part, sur des citations du rapport de la Chambre régionale des comptes. Je suis désolé que ça ait pu émouvoir quelques uns d'entre vous, je comprends en tous cas que ça les concerne, néanmoins, encore une fois, ce rapport que nous avons l'obligation de passer dès aujourd'hui et qui est désormais public à partir de ce soir éclaire évidemment les difficultés qui sont les nôtres et le Budget Primitif qui va être présenté dans un instant par Alain GRIPPON, les difficultés auxquelles nous devons faire face et l'exercice courageux auquel nous devons collectivement, le plus collectivement possible en tous cas, rentrer avec passion et ardeur. Voilà ! Il s'agissait de prendre acte du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes, il n'y a pas de vote sur ce rapport, il est désormais public et nous en prenons donc acte si vous le voulez bien, le débat ayant eu lieu. Merci beaucoup.

PROCES-VERBAUX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-525

Direction des Finances

**FINANCES - BUDGET 2014 - DÉCISION
MODIFICATIVE N°2**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de l'exécution du budget primitif 2014, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter la décision modificative n°2 en vue de procéder à des ajustements budgétaires concernant le budget principal et les budgets annexes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter, au titre de l'exercice 2014, la décision modificative n°2 pour le budget principal et les budgets annexes.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	35
Contre :	2
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain GRIPPON

Cette Décision modificative concerne des ajustements budgétaires concernant le Budget Principal et les budgets annexes. Elle a pour conséquence deux décisions, l'une concerne le fait de passer une provision concernant le litige nous opposant à l'OGEC, et deuxièmement, de passer une autre provision concernant le litige TVA. On a déjà évoqué ce sujet, il a été évoqué l'autre jour en Commission Ressources.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-526

Direction des Finances

**PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES DE
FONCTIONNEMENT COURANT - INSCRIPTIONS
COMPTABLES - RÉGLEMENT AMIABLE AVEC LES
ORGANISMES DE GESTION DES ETABLISSEMENTS
CATHOLIQUES D'ENSEIGNEMENT (OGEC)**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu les articles L2321-2 29° et R2321-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Le Code général des collectivités territoriales et l'instruction budgétaire M 14 prévoient de provisionner les risques dès qu'ils sont constatés, et notamment ceux liés à des contentieux.

La constitution d'une provision doit faire l'objet d'une délibération spécifique du Conseil municipal. Conformément à la législation, la collectivité verse une participation annuelle aux frais de fonctionnement des écoles privées.

La Ville de Niort est en litige avec les OGEC de plusieurs écoles privées sous contrat.

Par délibération en date du 24 novembre 2014, le Conseil municipal a validé un protocole d'accord qui prévoit un règlement amiable du présent litige.

Ce protocole détermine le montant de la participation communale, évalué, pour l'année 2008, à 760,69 € par enfant scolarisé en élémentaire, avec une actualisation pour les années suivantes selon l'indice de l'INSEE des prix à la consommation.

Le réajustement de cette participation pour les années 2006/2007 à 2013/2014 s'élève à un montant total de 845 041,05 €. Cette somme devra faire l'objet d'un versement en trois échéances sur les exercices budgétaires 2014, 2015 et 2016.

La première échéance sera versée sur les crédits inscrits au budget principal 2014. Il est nécessaire de provisionner les montants correspondant aux échéances 2015 et 2016.

Pour mémoire, par délibération, en date du 29 avril 2013, le Conseil municipal avait inscrit une première provision au titre de ce litige pour un montant de 100 000 €

Il s'agit d'inscrire à présent au budget principal 2014, une provision complémentaire de 463 361,00 € pour couvrir les échéances 2015 et 2016.

La reprise de la provision s'effectuera sur le compte 7815.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- inscrire au budget principal une provision d'un montant de 463 361,00 € sur le compte 6815 correspondant à une dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	35
Contre :	7
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Alain GRIPPON**

Il s'agit d'un litige qui nous oppose à l'OGEC, une provision avait été constituée en 2013 à hauteur de 100 000 F, pardon, 100 000 €. Lapsus révélateur.

Monsieur le Maire

Hélas.

Alain GRIPPON

C'est facile, mais j'en profite.

Marc THEBAULT

Ça veut dire que c'est vieux, comme dossier.

Alain GRIPPON

Non seulement c'est vieux, mais c'est surtout une provision très modeste. Et je vais au-delà d'ailleurs, parce que quand je vois que vous vous abstenez et que vous dites que ce n'est pas une posture, moi j'ai retenu dans le rapport de la fameuse Chambre, les mots « insoutenable » et « irrégularité ». Pour moi, ce sont des mots très très lourds, irrégularité en matière comptable, fiscale et pénale, et commerciale. Ça a une très forte connotation. J'ajouterai ma contribution à cette terminologie, c'est que moi, je considère que vos comptes étaient insincères. Une provision de 800 000 € qui n'a pas été faite, alors que vous connaissiez le dossier, provisionner à hauteur de 100 000 €, je trouve que c'est quand même un petit peu modeste. Une provision pour la TVA qui n'a pas été faite, si on ajoute à cela un certain nombre d'anomalies liées à ce qu'on a déjà évoqué, c'est-à-dire ZAC de Sports, si on ne meuble pas en quelques sortes ces territoires, qu'est ce qui va se passer ? En 2016, on a une échéance de 1 600 000 € à rembourser à Deux-Sèvres Aménagement et les quatre années qui suivent, on a 722 000 € par an. Ça me semble être une notion qui ne devrait pas vous échapper dans sa gravité. Donc je considère que les comptes que vous nous avez laissés, je n'évoque pas encore les sièges à remplacer sur la Scène nationale : 350 000 €, le terrain synthétique de René Gaillard : 380 000 € de maîtrise d'œuvre, tout ça aurait pu être fait avant et ça me semblait être des décisions de bonne gestion quand les finances de la Ville étaient saines. Ça n'a pas été fait, je le regrette et je considère donc et j'affirme, que les bilans ou les comptes n'étaient pas sincères. Voilà ma position sur le sujet. Donc l'OGEC, un contentieux est né, ce contentieux a donné lieu à un arbitrage qui prévoit que la charge soit étalée sur 3 ans en terme de paiement, mais nous, nous considérons qu'elle doit être provisionnée à 100% dès la connaissance de ce passif qui est un passif avéré. Donc je demande à Monsieur le Maire de vous proposer d'adopter cette délibération.

RETOUR SOMMAIRE**Alain PIVETEAU**

Simplement, sur le terme d'insincérité, parce que vous mélangez beaucoup de choses et vous le savez, puisque vous êtes maintenant un habitué de la matière budgétaire publique qui n'est pas une matière comptable habituelle, et sur le rôle notamment de la Chambre régionale des comptes, vous savez aussi que le terme « irrégularité », contesté même aujourd'hui par ceux qui lisent le rapport, et si vous lisez le rapport, l'irrégularité dont vous parlez est beaucoup plus cadrée que ce que vous affirmez. L'insincérité d'abord, je m'expliquerai, l'insincérité, vous y mettez des dépenses qui n'ont pas été faites parce qu'effectivement ce sont des choix qu'on n'a pas faits et ce sont des choix que vous considérez comme prioritaires. Pour revenir au débat précédent avec Marc THEBAULT, on est simplement mais lourdement dans des conflits de points de vue, ce qui est le fait même de la démocratie locale. Oui, nous avons fait des dépenses que nous avons considérées comme prioritaires, et oui, vous en faites aujourd'hui que vous considérez comme prioritaires et vous allez voir que ce ne sont pas nos priorités. Aucune forme d'insincérité là-dedans. Sur la provision dont vous parlez, c'est le produit d'un accord que vous décidez d'avoir au vu d'une expertise juridique, nous étions, nous, dans un conflit juridique que nous menions pour aller au bout d'une démarche beaucoup plus politique dont on parlera tout à l'heure et dont nous n'étions pas la seule commune à revendiquer la légitimité. Vous savez très bien que derrière ce financement aux écoles privées, catholiques en l'occurrence, puisqu'il s'agit de ça avec l'OGEC, on a une loi, la loi Carle qui fonde en gros tout ce travail à la fois de prospection de l'enseignement privé et catholique en l'occurrence ici, un travail d'investigation pour aller chercher en gros des financements qui leur manquent, il y a un travail politique des OGEC au bon sens du terme, nous répondions par une réponse politique et juridique au bon sens du terme. Vous avez fait un autre choix, ne nous reprochez pas de ne pas avoir provisionné vos décisions, c'est inconséquent. Et sur ce que vous appelez l'insincérité, c'est le fait d'inscrire notamment des dépenses qu'on pense ne pas pouvoir réaliser ou ne pas faire. Si je reprends cette critique que vous nous faites, c'est hélas exactement ce que vous faites dans votre présentation de budget en inscrivant un recours à l'emprunt de plus de 8 000 000 € et en nous disant que finalement, tout ne serait pas réalisé et que vous n'iriez pas à 8 000 000 €. Si on veut jouer à ce jeu là, même ça, ça peut être qualifié d'insincérité, donc pour vous comme pour nous, dans ce type de cas de figure, on est dans un conflit de visions et de priorités politiques, c'est tout. Et en ce qui concerne le rapport, vous pointez deux termes, c'est un rapport très complet, intéressant à plus d'un titre, qui rappelle la règle du point de vue de la Chambre régionale des comptes qui est là aussi un point de vue, je rappelle que toutes les décisions prises par la Ville non seulement sont transparentes, et notamment l'inscription au budget annexe de la relation financière entre la Ville et la foire relevait de ce principe de transparence, donc non seulement elles étaient transparentes mais ensuite elles étaient vérifiées, elles recevaient positivement le contrôle de légalité, donc nous avons ici un point de vue qui est tout à fait understandable de la CRC qui cherche à optimiser les procédures, qui cherche à améliorer les dispositifs techniques et réglementaires, et les procédures de la Ville, c'est un travail permanent des Chambres régionales des comptes, l'équipe précédente en avait tenu compte avec notamment la Direction Générale pour déjà corriger un certain

RETOUR SOMMAIRE

nombre de choses, vous allez le faire et c'est une bonne chose, mais ne laissez pas penser, puisque vous ne le pensez pas, qu'il y a derrière ça autre chose : simplement, un processus performatif qui entraîne un dialogue entre des élus, une administration, des équipes différentes, et qui est important en soi mais qui ne dit pas autre chose, je rappelle que la Chambre régionale a un autre niveau de considération, vient aujourd'hui de poser un point de vue technique et financier sur l'âge maximum de la retraite. Je ne vais pas demander si vous le suivez parce que ce point de vue a été évoqué.

Monsieur le Maire

Monsieur PIVETEAU, là, vous vous éloignez un peu du sujet de la délibération. Je me rends compte que finalement, vous avez exposé les finances de la Ville au confort ou à la volonté d'affirmer une volonté politique qui remettait en cause la loi de contractualisation entre l'Etat et un certain nombre d'écoles.

Isabelle GODEAU

Dans un contexte économique d'austérité, il est de notre devoir de regarder de près tous les postes de dépenses, et de vérifier s'il n'existe pas une possibilité de les diminuer. Nous, élus, garants de la bonne utilisation des fonds publics qui doivent avant tout être dévolus à des dépenses d'intérêt général. La stricte application de la législation et de la réglementation en vigueur ainsi que le travail approuvé par le Préfet d'un élu du Rhône, commune de Chessy les Mines, montre que le forfait communal versé aux OGEC peut être considérablement diminué. Rappel du cadre législatif, loi de séparation des églises et de l'Etat en 1905, loi Debrè en 1959, loi Carle en 2009, circulaire 2012-25 du 15 février 2012, règle de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées cette annexe est reprise partiellement en début de document, convention page 2. Ces dépenses concernent l'entretien des locaux liés aux activités d'enseignement, les dépenses de fonctionnement : fluides, maintenance, assurances, le mobilier scolaire etc. La contribution communale ne concerne que l'externat pour les dépenses matérielles d'enseignement, ceci pendant les horaires officiels de cours et pour les locaux affectés à l'enseignement obligatoire, l'école élémentaire. Il y a quelques confusions de termes au sujet de l'école élémentaire et primaire dans le rapport de l'expert. Si la proratisation a bien été faite au sujet des locaux ou au sujet du nombre d'enfants d'âge élémentaire, comme on peut le constater dans le document, il n'en est rien pour la pondération horaire. Locaux, fluides, entretien, paiement des personnels de service, sont à considérer dans la limite des surfaces bien sûr, comme vous l'avez fait, et du temps scolaire. Pour l'élémentaire, la durée d'enseignement est de vingt-quatre heures hebdomadaires. Surfaces hors classes et horaires hors cours officiels feront l'objet d'un prorata qui doit diminuer les frais de fonctionnement à verser à l'école privée. Après le calcul du coût du bâtiment de l'école publique, il reste donc à en extraire les dépenses de fonctionnement : matériels liés à l'enseignement en éliminant les dépenses extra scolaires. L'extra scolaire commence en général à 7h30 avec un temps de garderie jusqu'à 8h30, une heure, cinq jours par semaine, soit cinq heures hebdomadaires. Pour ceux qui déjeunent à la cantine, l'extra scolaire reprend de 11h45 à 13h30, quatre fois par semaine, soit sept heures hebdomadaires. Le soir, il y a de nouveau une garderie de 16h10 à 18h30, soit 9h20 par semaine.

RETOUR SOMMAIRE

L'extra scolaire hebdomadaire s'élève donc à cinq heures hebdomadaire, soit 25h20. Ce n'est pas du temps d'enseignement, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Pourriez-vous venir au fait, Madame GODEAU ? Non, mais le temps de parole, pour le coup n'appartient pas non plus... Il y a une assemblée, il y a un public, et il faut quand même aller vers des questions et des remarques concises et synthétiques afin que votre propos soit pleinement pris en compte. Je vous laisse poursuivre.

Isabelle GODEAU

J'y viens. Ce n'est pas du temps d'enseignement mais on y consomme de l'eau, du combustible et de l'électricité. L'enseignement proprement dit représente vingt-quatre heures hebdo, soit 24/49^{ème} des dépenses du bâtiment. C'est seulement cette dépense là qui est obligatoirement financée par le contribuable. Cette pondération ne s'applique pas aux fournitures scolaires ou informatiques, à conditions bien sûr qu'elles ne soient pas utilisées en APS. Donc nous répétons, j'arrive à la fin, nous répétons notre opposition à ce que les fonds publics financent l'école privée, mais telles sont les lois, nous nous devons donc alors de les appliquer le plus justement possible en gardant à l'esprit le décret de 1960 qui précise qu'en aucun cas les avantages consentis par les collectivités publiques pour le fonctionnement des classes sous contrat d'association, ne peuvent être proportionnellement supérieurs à ceux consentis par les mêmes collectivités et dans le même domaine aux classes des établissements publics sur le même territoire. Nous vous demandons donc de revoir le calcul du coût d'un élève en élémentaire, en prenant compte de la pondération horaire. Dans l'attente, nous voterons contre les délibérations pages 18 et 132.

Monsieur le Maire

Eh bien, je ne sais pas si je dois vous remercier, en tous cas je vous remercie pour ce rappel à nos lois qui est tout à fait ce qu'on a pris en compte et qui aboutit à ce calcul et qui est le fruit d'une expertise judiciaire et donc du fruit de la justice de l'Etat, et en application de lois de la République. Je crois qu'on vous a bien entendue et je crois que maintenant je vais passer la parole à Madame NIETO qui a aussi des précisions à vous apporter et qui seront peut-être enrichissantes pour tout le monde. Merci.

Rose-Marie NIETO

Comme le précisait Monsieur le Maire à l'instant, le tarif qui est proposé est un tarif qui prend en compte le temps scolaire, strictement scolaire, des enfants sur Niort, et la loi nous oblige à prendre en compte ce temps scolaire et uniquement pour les enfants des écoles élémentaires et non pas les enfants des écoles maternelles, comme vous le sous-entendiez tout à l'heure. Ce ne sont que les élèves de l'école élémentaire qui ont été pris en charge, donc de CP à CM2 pour que ce soit clair pour tout le monde.

RETOUR SOMMAIRE

Ce montant a été calculé par le service de l'Education et a pris en compte effectivement tous les points qui sont précisés dans la loi, ils ont mis un certain nombre d'heures à le calculer, l'expert à tout à fait accepté le calcul qui a été fait, les pondérations ont été faites, rassurez-vous, on ne gaspille pas l'argent public comme ça. On donne strictement ce qu'on a à donner, et ce que disait Monsieur Alain GRIPPON, c'est que même par rapport aux tarifs qui étaient donnés à l'époque en 2008 qui étaient quand même de 560 € par enfant, vous auriez pu au moins mettre de côté cet argent là pendant les années qui se sont écoulées, pour qu'au moins cette somme là soit mise de côté parce qu'au moins vous deviez ça, même si vous n'étiez pas d'accord pour donner plus. 100 000 €, ça ne couvre même pas les frais d'une année, donc c'est ce que vous reprochait Alain GRIPPON tout à l'heure, tout simplement. Mais le calcul a été correctement fait et l'expert a validé le calcul fait par la direction de l'Education, et toutes les pondérations étaient prises en compte, je vous rassure.

Monsieur le Maire

Merci pour cette précision très utile, et je crois que nos services ont excellemment travaillé sur le plan juridique comme le service des écoles, et croyez bien à leur implication dans ce domaine là en particulier, comme sur d'autres.

Dominique DESQUINS

Je vais revenir sur l'intervention de Monsieur PIVETEAU, suite aux explications données par Alain GRIPPON. Le constat concernant ces provisions, que ce soit OGEC, TVA et autres, d'ailleurs ce constat est conforté par le rapport qu'on vient de voir, c'est qu'il y a encore de nombreux cadavres qui subsistent dans les placards dont le coût des obsèques n'a jamais été provisionné. Alors certains qui sont passés devant pendant des années s'en étonnent aujourd'hui. Aurai-ils retrouvé leur odorat ? Quel montant total notre équipe et les Niortais devront ils payer aux pompes funèbres ?

Monsieur le Maire

C'est un temps de Toussaint, mais Noël approche, rassurons nous.

Yvonne VACKER

Je reviendrai simplement sur les problèmes avec l'OGEC, idéologiquement on a tous le droit d'avoir nos idées et de mener des combats par rapport à ça. Sauf que quand on est dans l'illégalité, parce que quand on se bat contre une loi on l'est, on provisionne simplement l'argent qu'on devra donner si on perd, parce que là nous, c'est ça qu'on va payer. C'est tout. Après, le débat idéologique effectivement ça appartient à chacun, catholique ou pas, peu importe, mais l'argent aurait dû être provisionné pour qu'on puisse aujourd'hui payer. Et ça n'a pas été fait. C'est tout.

Monsieur le Maire

Merci pour ces propos très laïques et légalistes.

RETOUR SOMMAIRE**Elisabeth BEAUVAIS**

Pour répondre à Monsieur PIVETEAU, vous avez ciblé l'école catholique, mais vous avez oublié que ce sont les écoles sous contrat d'association, si, si, vous avez ciblé par deux fois, j'ai entendu. Alors ici effectivement, les écoles privées sont sous contrat d'association, donc c'est la loi Debrè, elles ne sont pas hors la loi, et puis oui ou non, pour répondre à Madame GODEAU, est ce que les parents sont libres oui ou non de choisir l'école pour leur enfant ? Moi je pourrais vous détailler, parce que je les connais, le nombre de personnes qui nous gouvernent aujourd'hui à Paris et qui sont passées par l'enseignement privé et même catholique, et qui sont de votre bord. Est-ce qu'ils ont mal fait ? Non, ils ont bien fait, donc écoutez, on est libre, ceci vous prouve que les parents sont libres de mettre leurs enfants là où ils veulent. Moi, je pense qu'il n'y a pas des Niortais des Sous-Niortais et puis les Niortais qui ont le droit à l'eau, le gaz, l'électricité etc. Non, tous les Niortais ont le droit à une école où ils se sentent le mieux possible pour s'épanouir, pour apprendre, et donc ça c'est absolument fondamental. D'autre part, pour assister aux conseils d'écoles, je me rends compte quand même que vous avez, pendant six ans, laissé certaines écoles dans un état un peu surprenant, était-ce si onéreux, depuis cinq ans, de tracer dans les cours le marquage pour le sport ? Alors, je peux vous donner les écoles mais on ne va pas détailler. Etait-ce si onéreux encore de faire en sorte que le photocopieur marche pour que les enseignants puissent travailler normalement ? On pourrait détailler comme ça toute une liste. Donc vous avez été six ans au pouvoir, l'école vous l'avez mal traitée par moment, donc laissez aux parents le choix de choisir l'école de leur enfant.

Josiane METAYER

Je voudrais d'abord dire que notre groupe votera contre ces versements à l'OGEC. Certes une loi s'applique, mais vous avez cédé beaucoup trop vite aux pressions de l'enseignement catholique privé. On aurait pu continuer la procédure en contestant juridiquement ce que la Ville avait engagé et gagné dans un premier temps face aux exigences des OGEC. Je rejoins complètement l'analyse qu'a faite Madame GODEAU par rapport aux dépenses qui ont été prises en compte, par contre Elisabeth BEAUVAIS, je trouve qu'il est de mauvais ton de vouloir ré-ouvrir la guerre scolaire ici, chacun a le droit effectivement d'inscrire son enfant dans l'établissement qu'il souhaite, pour moi, c'est vrai, qui suit une laïcarde finie, c'est vrai que je peux défendre mon point de vue ici, parce que ce que j'entends ici aujourd'hui, ça me met hors de moi. J'ai des convictions profondes et je peux les défendre en pensant qu'effectivement, dans un Etat où il y a une séparation des églises et de l'Etat, je trouve que ce serait bien que l'Etat et les collectivités ne financent que l'école laïque. Ca, c'est mon opinion, même si je suis légaliste et que je peux écouter. Je n'ai pas fait de procès sur le contenu de ce qui est enseigné à l'école privée ou à l'école laïque. Je pense que tous les enfants ont le droit d'aller partout, mais je pense que certains parents qui inscrivent leurs enfants dans les écoles privées ne savent pas que la Ville participe à la hauteur du fonctionnement des écoles publiques. Moi, je pense qu'ils ne le savent pas forcément. Voilà. Je pense que vous êtes allés trop vite et donc nous voterons contre cette délibération.

RETOUR SOMMAIRE**Romain DUPEYROU**

Madame GODEAU, Madame METAYER, la politique ne doit pas être qu'idéologie. Lorsque l'on administre une collectivité, parce que c'est ça que nous faisons, on se doit de proposer une politique pragmatique et responsable, nous nous y appliquons, la preuve avec cette délibération qui propose le provisionnement.

Monsieur le Maire

Merci. Je crois qu'on a bien débattu pour ces provisions qui sont, c'est vrai, conséquentes, et qui permettront au public Niortais d'être informé. Je me permettrai de rappeler, de façon très ferme, qu'il s'agit de la stricte application de la loi, d'une décision d'expertise judiciaire qui est largement en deçà des coûts qui étaient demandés par l'OGEC puisqu'ils étaient à hauteur de 1 400 €, que les intérêts de la Ville ont été entendus et bien défendus, et que c'est en raison de la défense des intérêts de la Ville que ce protocole a pu être signé et aussi, parce que c'est très important, parce que derrière tout cela il y a des questions d'éducation, et qu'il y a surtout des enfants, des enfants Niortais et qu'il s'agit que tous aient droit à ce que la loi prévoit qu'ils aient au bénéfice de leur émancipation et de leur éducation, c'est le sens de cette délibération qui provisionne une somme conséquente, donc il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir inscrire au Budget Principal une provision d'un montant de 463 361 € sur le compte 6815, correspondant à une dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-527

Direction des Finances

**PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES DE
FONCTIONNEMENT COURANT - INSCRIPTIONS
COMPTABLES - RÉGULARISATION DE LA TVA SUR
LES PARKINGS**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu les articles L2321-2 29 et R2321-2 du Code général des collectivités territoriales.

Le Code général des collectivités territoriales et l'instruction budgétaire M 14 prévoient de provisionner les risques dès qu'ils sont constatés.

La Collectivité fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal concernant l'assujettissement à la TVA d'une partie des recettes qu'elle perçoit au titre du stationnement. Cet assujettissement pourrait concerner l'exploitation des parcs spécialement aménagés pour le stationnement des véhicules situés en dehors de la voie publique.

S'agissant d'un service public industriel et commercial (SPIC), cette activité devrait être isolée au sein d'un budget annexe afin d'une part d'être assujettie à la TVA et d'autre part d'être soumise à l'impôt sur les sociétés.

Le contrôle fiscal déterminera les parkings concernés et l'impact budgétaire d'un éventuel redressement sur les exercices antérieurs. La Ville se réserve également le droit d'exercer les voies de recours sur la légalité et le montant du redressement qui serait appliqué.

Aussi, considérant le risque encouru, il convient de prévoir une provision.

Dans ce contexte il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir décider d'inscrire au budget principal, au titre de l'exercice 2014, une provision d'un montant de 250 000 €.

La reprise de la provision s'effectuera sur le compte 7875 quelle que soit l'issue de ce contrôle.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- inscrire au budget principal une provision d'un montant de 250 000 € sur le compte 6875 correspondant à une dotation aux provisions pour risques et charges exceptionnels.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-528

Direction des Finances

**BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT -
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2224-1 et L2224-2 ;

Vu la délibération n°D-2014-192 du 26 mai 2014 (fixant les tarifs pour le parking de la Brèche) ;

Dans le budget primitif 2014, voté par l'assemblée municipale, le 29 avril 2014, il a été procédé à l'inscription d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 375 000 € au profit du budget annexe Stationnement. Le montant de cette subvention a été réduit, lors du budget supplémentaire, à 6 461,96 € après affectation du résultat. Or, le versement de cette subvention doit faire l'objet d'une délibération spécifique du Conseil municipal.

La collectivité a imposé des contraintes tarifaires particulières au parking de la Brèche, dans l'objectif de développer l'utilisation des parkings souterrains auprès de la population locale, et notamment la 1^{ère} heure diurne gratuite.

Par ailleurs, outre ces contraintes tarifaires, la collectivité a imposé des exigences de qualité pour cet ouvrage public. Cette double contrainte est de nature à entraîner un déficit prévisible du budget annexe.

De ce fait, le budget annexe ne peut être équilibré sans une subvention exceptionnelle.

Dans ce contexte il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir accorder une subvention exceptionnelle au profit du budget annexe Stationnement pour un montant de 6 461,96 € au titre de l'année 2014.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- attribuer une subvention exceptionnelle au budget annexe Stationnement d'un montant de 6 461,96 € au titre de l'année 2014 ;

Cette contribution est fixée au niveau strictement nécessaire afin que les exigences tarifaires et qualitatives imposées par la collectivité puissent être respectées.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-529

Direction des Finances

**FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2015
- BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu les articles 1612-1 et suivants et 2311-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Il est proposé à l'Assemblée municipale de voter le projet de Budget Primitif de l'exercice 2015 du budget principal et de ses budgets annexes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif 2015 du budget principal et celui de ses budgets annexes par un vote par nature ;

- en M°14 au niveau du chapitre, pour chacune des sections du budget principal et des budgets annexes « ZAE les Champs de l'Arrachis », « Lotissement des Champs de l'Ormeau » et « Parc de Noron », étant précisé que pour la section d'investissement du Budget Principal, il est proposé d'exécuter les opérations figurant en annexe de la présente délibération en chapitre opération ;

- en M°4, au niveau du chapitre, pour chacune des sections des budgets annexes « Service extérieur des pompes funèbres », « Crématorium », « Foire exposition », « Stationnement » et « Chauffage bois quartier des Brizeaux.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	35
Contre :	7
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-530

Direction des Finances

**FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2015
- BUDGET RÉGIE À AUTONOMIE FINANCIÈRE
ENERGIES RENOUVELABLES**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu les articles 1612-1 et suivants et 2311-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables en date du 9 décembre 2014 ;

Par délibération du 29 avril 2013, l'assemblée municipale a procédé à la création d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), doté d'une régie à autonomie financière, pour une production d'énergies renouvelables.

Il est proposé à l'Assemblée municipale de voter le projet de Budget Primitif de l'exercice 2015 de ce dernier.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif 2015 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables par un vote par nature au niveau du chapitre, pour chacune des sections tel que présenté dans la maquette annexée (budget en M°4).

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	2
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

RETOUR SOMMAIRE**Alain GRIPPON**

Je souhaite d'abord rappeler que ce Budget Primitif (BP) s'inscrit dans la droite ligne du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) que nous avons eu, qui nous a fait beaucoup saliver et beaucoup réfléchir aux solutions à retenir. Ce Budget traduit donc les priorités suivantes : Confirmer le stop fiscal avec des taux inchangés, puisque c'était un engagement que nous avons pris ; Réduire les dépenses de fonctionnement pour accroître la capacité d'autofinancement brute ; Conserver une capacité d'autofinancement nette positive et ce n'est pas facile, nous allons le voir ; Adapter le volume des investissements pour tenir compte de la faiblesse de l'autofinancement et du stock important de la dette ; Contenir l'évolution de la dette. Les perspectives de développement de l'action municipale s'articulent autour de trois points : Le lancement de nouvelles études d'urbanisme pour Boinot, le site Pôle Gare Santé, le site de Noron, en lien avec la CAN ; L'engagement d'une nouvelle politique de la Ville également en lien avec la CAN, pour trois ou quatre quartiers que nous considérons comme prioritaires : Clou Bouchet, Tour Chabot-Gavacherie et Pontreau/Colline Saint André ; Le renforcement de la mutualisation avec l'Agglomération, schéma de mutualisation en 2015, c'est une opération très lourde, compliquée et qui mérite qu'on y porte une attention soutenue. Le premier document qui vous est soumis est le budget 2015 comparé au budget 2014, avec des écarts en volumes et des écarts en valeurs relatives.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèveraient à 85 841 000 €, en diminution de 846 000 € par rapport à 2014. Bien évidemment, vous observerez le détail de ces comptes ou de ces agrégats dans les feuilles qui suivent. Les dépenses réelles de fonctionnement, 80 296 000 € contre 81 497 000 €, on voit donc les efforts liés aux dépenses de fonctionnement à hauteur de 1 201 000 €. Le résultat de fonctionnement qui en découle ressort à 5 545 000 € contre 5 190 000 €, soit une augmentation du résultat de fonctionnement, recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement de 355 000 €. Il n'y a pas de variation des travaux en régie, donc pas d'écart ni en volume ni en pourcentage, mais ces travaux en régie estimés à 1 200 000 € s'ajoutent au résultat de fonctionnement pour déterminer la capacité d'autofinancement brute soit 6 745 000 €. Les amortissements d'emprunts représentent en capital 6 675 000 € et donc l'autofinancement net ressort à $6\,745\,000 - 6\,675\,000 = 70\,000$ €. On ajoute à ces 70 000 € d'autres ressources de financement que constituent les cessions d'immobilisations, cessions de biens appartenant à la collectivité, pour 1 420 000 € et qui forment donc un financement disponible pour l'investissement de 1 490 000 € soit $70\,000 + 1\,420\,000$. Le budget d'investissement fait état de dépenses réelles d'investissement de 17 000 000 € moins les recettes réelles d'investissement de 7 200 000 €, là encore le détail sera fourni un petit peu plus tard, soit un besoin net de 9 790 000 €, besoin exprimé sous forme de dépenses nettes de recettes. Dans la mesure où nous dégagions un financement disponible pour l'investissement de 1 490 000 €, ça veut dire qu'il faut financer l'impasse par recours à l'emprunt autour de 8 300 000 €. Les détails seront peut-être plus clairs, mais je pense que ce document est une bonne synthèse qui illustre la situation telle que nous pensons qu'elle va se dérouler. Page suivante, ce sont des histogrammes cumulés qui représentent, alors à l'échelle, mais ce n'est peut-être pas toujours très facile de respecter, enfin respecter les échelles c'est facile mais pour

RETOUR SOMMAIRE

qu'elles soient significatives ça l'est moins, alors il y a deux présentations, une en tableau et une en graphique. Je vous laisse le soin de choisir celle qui a votre préférence. Page 6, les recettes de fonctionnement, on va commencer à les voir dans le détail, ces recettes représentent un budget de 85 841 000 €, soit une diminution de 1% de Budget Primitif à Budget Primitif. Cette baisse des recettes de fonctionnement est essentiellement le fait de la baisse des dotations. Les grandes rubriques des recettes de fonctionnement sont les produits des services et du domaine et les ventes diverses, les impôts et taxes, les dotations subventions et participations, et les autres produits. Donc si nous regardons les recettes de fonctionnement dans le détail, les produits des services et du domaine concernent les centres de loisirs et activités périscolaires à hauteur de 2 275 000 €, contre 2 068 000 € en 2014 ; Les redevances et droits des services sportifs sont de 229 000 €, contre 202 000 € en 2014 ; Les redevances d'occupation du domaine public communal à hauteur de 160 000 € contre 157 000 € en 2014, le remboursement de frais pris en charge par la Ville, opérations de frais opérés par la CAN, le CCAS à hauteur de 1 671 000 € et les autres produits pour 476 000 €, qui résultent de l'addition d'un certain nombre de lignes budgétaires. Page 8, les ressources fiscales, là aussi un détail qui permet de situer les enjeux, les contributions directes en matière de taxe foncière et de taxe d'habitation ressortent à 43 400 €, en augmentation de 408 000 € par rapport à N-1, on l'a déjà évoqué, ce sont des augmentations d'assiette fiscale et non de taux puisque les taux sont restés inchangés.

Les droits de mutation à titre onéreux restent budgétés à hauteur de 1 500 000 €, la taxe sur l'électricité elle aussi reste figée au temps de 2014 dont nous ne connaissons pas encore le montant définitif et réel, les droits de stationnement s'élèvent à 1 325 000 €, là encore poursuite de ce qui avait été provisionné au titre du budget 2014, et les autres dépenses à hauteur de 581 000 €, qui sont essentiellement des droits de places à hauteur de 264 000 € et la taxe locale sur la publicité extérieure, à hauteur de 265 000 €. Les dotations, subventions et participations s'élèvent à 17 244 000 €, soit moins 6,2% par rapport au BP 2014, - 1 143 000 € en valeur absolue ; La DGF diminue de 862 000 €, vous savez que progressivement l'Etat va diminuer sa dotation globale de fonctionnement, la dotation de solidarité urbaine reste fixée au même montant dans la mesure où on ne connaît pas le montant définitif, les dotations de péréquation qui sont, comment dirais-je, les communes plus riches subventionnent les communes moins riches mais ce au niveau national par un fonds de péréquation, là aussi on pense qu'il augmentera légèrement mais de façon très peu significative. Et ensuite, le jeu des compensations de l'Etat qui rembourse en quelque sorte aux collectivités les efforts ou les exonérations qu'elles peuvent être amenées à consentir sur la taxe professionnelle, la taxe foncière et la taxe d'habitation. Et puis les autres dotations et participations en diminution de 162 000 €, ces autres dotations et participations sont essentiellement des dotations aux autres organismes. Alors je vous prie de m'excuser pour utiliser des sigles dont je n'ai pas forcément la signification, mais ces 1 462 000 € comprennent la recette Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPFHP), les aides versées par la CAF, Prestations de Service Ordinaire (PSO), Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), on l'a évoqué tout à l'heure, c'est le poste essentiel de cette dotation et qui est sensiblement équivalent à celui de 2014. Page 10, les recettes de fonctionnement, autres produits, 1 006 000 € ; Ce sont essentiellement d'autres produits de gestion, en

l'espèce, des revenus des immeubles à hauteur de 605 000 €, et des produits exceptionnels qui consistent en des remboursements d'assurances liés à des dommages subis ou supportés pour 261 000 €. Passons maintenant aux dépenses de fonctionnement qui s'élèvent globalement à 80 296 000 €. Un des postes principaux, c'est évidemment les dépenses de personnel qui augmenteraient de 100 000 € passant de 41 400 000 à 41 500 000 €, les charges à caractère général 17 872 000 €, les autres charges de gestion courante 16 209 000 €, avec là un effort particulier pour diminuer le poids de ces charges dans le résultat réel de fonctionnement et puis des charges exceptionnelles qui elles aussi diminueraient. Nous allons maintenant voir le détail de ces charges de fonctionnement. Les dépenses de personnel diminuent très légèrement en passant de 30 218 000 € à 30 148 000 €, les charges de sécurité sociale et de prévoyance dont charges sociales, au sens large du terme, 10 737 000 € contre 10 548 000 €, les impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération 539 000 € contre 584 000 €, et les autres charges sociales 75 000 € contre 51 000 €. Donc globalement, les principales évolutions à la hausse sont le glissement vieillesse et technicité, plus 300 K€, l'évolution indiciaire de la catégorie C qui est la catégorie la plus basse des agents de la collectivité, et l'enveloppe des remplacements pour 360 000 €. Les charges à caractère général : 17 872 000 €, en diminution de 0,2% par rapport au Budget Primitif 2014, c'est très peu significatif. Les diminutions portent essentiellement sur les contrats de prestations de services : 600 000 €, par contre il y a augmentation des frais d'acquisition et maintenance de logiciels en matière informatique ; Entretien et réparation terrains et fonciers : 286 000 € d'augmentation, portant le Budget Primitif 2014 de 593 000 € à 879 000 €; Entretien et réparation voies et réseaux, une augmentation de 142 000 € qui tient compte du constat fait par les services et les élus responsables de ces dossiers sur l'état des réseaux en question ; Sur les autres postes, les augmentations ou diminutions de charges sont peu significatives. Les charges dites de gestion courante présentent un total de 16 209 000 €, en diminution de 878 000 €. Cela porte essentiellement sur les subventions aux personnes de droit privé, sur les subventions au CCAS, qui passent de 5 650 000 € à 5 520 000 € soit moins 130 000 €; Les contributions au SDIS qui, après négociation, diminuent à hauteur de 136 000 €, le budget subvention au budget annexe parc exposition de Noron, on passe de 1 200 000 € à 1 015 000 €, soit une diminution de 185 000 €; Les frais de mission et de formation des élus passent de 889 000 € pour 2014 à 554 000 € pour 2015, soit une diminution de 335 000 €, ce qui n'est pas totalement neutre. Les autres charges de gestion courante : 575 000 €, concernent essentiellement les contributions obligatoires, notamment celles liées aux OGEC pour 310 000 € pour l'année 2014 et 440 000 € en 2015. Les charges exceptionnelles représentent 1 818 000 €. Elles concernent essentiellement le contrat de gestion des parkings en concession à hauteur de 545 000 €, montant sensiblement équivalent à celui de N-1 ; Contrat de gestion et exploitation Acclameur : 572 000 € contre 580 000 € pour N-1 ; Subvention au budget annexe foire exposition : 233 000 € contre 395 000 €, alors que la foire exposition est suspendue, vous le savez. Il y a d'abord des frais de personnel, qui restent au niveau budgétaire en charge de la foire exposition, et puis un certain nombre de dépenses qui avaient été engagées avant que la décision soit prise, et donc là ce sont des charges de gestion courante, des premières commandes sur de la communication ou sur de la billetterie ou sur je ne sais quoi. Il reste donc un résiduel de 233 000 €, ce qui représente néanmoins par rapport au budget 2014 une économie budgétaire de 162 000 €. La subvention au budget annexe stationnement parking Brèche passe de 375 000 € à 264 000 €, soit une diminution de 111 000 €, et autres, c'est peu significatif mais c'est essentiellement des subventions aux personnes de droit privé, à hauteur de 110 000 €.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Monsieur le Maire**

Petite rectification tout de même, Alain, pour la foire expo, ce n'est pas la billetterie, mais les frais de personnel qui sont liés au budget de la foire expo.

Alain GRIPPON

J'ai dit qu'il y avait aussi des charges qui avaient été engagées, mais ce n'est pas peut-être pas de la billetterie.

Monsieur le Maire

C'est très peu par rapport à la somme. Ça mérite d'être souligné.

Alain GRIPPON

Je pensais qu'il y avait des engagements qui avaient été pris.

Donc les charges exceptionnelles, on vient de les voir. Restent des charges financières de 2 760 000 € correspondant aux intérêts sur emprunts, une légère diminution de 2,8% par rapport au Budget Primitif 2014, et puis des dépenses imprévues, c'est ce qui permet quelquefois de faire face à des aléas que nous ne maîtrisons pas, à hauteur de 100 000 €, et des provisions diverses à hauteur de 37 000 €. Voilà pour les budgets de fonctionnement. Le budget d'investissement : Les dépenses d'investissement s'élèvent à 17 000 000 €, dont les dépenses d'équipement à hauteur de 15 646 000 €, je parle du budget 2015, avec deux grandes subdivisions, les projets et puis des dépenses récurrentes qui concernent notamment de grosses dépenses d'entretien à caractère d'immobilisation et non pas de frais généraux, et puis des travaux en régie à hauteur de 1 200 000 €. Le détail pour les projets, c'est le projet Brèche à hauteur de 50 000 € puisque nous sommes en phase terminale, le mot n'est pas forcément bien choisi mais en tous cas nous avons fini les travaux, ou quasiment. Terre de Sports, il n'y a rien de prévu pour 2015, mais l'OPAH-RU pour 1 185 000 €, dont les acquisitions et provisions liées aux opérations de portage du foncier par l'Etablissement Public Foncier Poitou Charentes (EPFPC) à 455 000 € et puis le parc naturel urbain, avec les ouvrages hydrauliques et la requalification du site Boinot, à hauteur de 2 050 000 €. Je continue sur les projets, il est prévu une dépense d'investissement de 1 880 000 €, dont Vallée Guyot 1 525 000 €, des provisions pour voies et réseaux mais qui sont peu significatives, la restructuration du Centre Technique Municipal, qui était entamée sous l'exercice précédent et qui pour 2015 se traduirait par un investissement de 472 000 € dont 372 000 € pour la Chamoiserie. Le Moulin du Roc : 350 000 €; Aménagement salle informatique : 15 000 €; Le programme renouvellement copieurs 10 000 € et vidéo protection centre-ville, 350 000 €. Les dépenses récurrentes de 9 089 000 € concernent les espaces publics à hauteur de 2 816 000 €, le patrimoine : sport, culture, culturel, administratif, technique, pour 1 892 000 €, le renouvellement des véhicules et matériel pour 373 000 €, le foncier pour 1 581 000 €, informatique 1 201 000 €, autres dépenses d'équipement en matériel et outillage divers 616 000 €, et les crédits de quartiers à hauteur de 200 000 €. Les recettes d'investissement s'élèvent quant à elles à 7 240 000 €, dont Fonds de Compensation TVA 2 000 000 €, dont taxe d'aménagement

750 000 € et puis les subventions à hauteur de 3 603 000 €, dont opérations pour comptes de tiers et sous mandat 2 793 000 € et des amendes de police qui entrent dans le budget des recettes d'investissement à hauteur d'un montant prévu, ou estimé à 800 000 €. Les autres recettes concernent les autres immobilisations financières, je ne me souviens jamais de quoi il s'agit, des cautions qui rentreraient. Un focus sur la dette, l'équilibre du budget nécessite l'inscription d'un volume d'emprunts nouveau de 8 300 000 €, souvenez vous, c'est ce qui figurait sur la première diapositive, après avoir imputé sur la CAF nette le montant des cessions d'immobilisations et retranché les investissements nets recettes moins dépenses. Donc l'encours de la dette au budget principal atteindrait au maximum 84 900 000 € en 2015, si les 8 300 000 € inscrits au budget primitif 2015 ainsi que les 2 400 000 € d'emprunts 2014 reportés mais non mobilisés à ce jour, devaient être mobilisés en totalité en cours d'année, ce qui en pratique, ne devrait pas être le cas. Si tout le monde a compris, qu'on me fasse signe. En l'espèce, il y a des reports d'investissement d'une part et d'emprunt aussi qui suivent, et c'est le jeu de multi exercices puisqu'il y a des choses qui proviennent de 2014 et d'autres qui proviennent de l'année 2015, et pour l'année 2015, on ne sait pas à ce jour ce qui sera investi, donc ce qui sera financé par emprunt. Dans l'hypothèse où tout se passerait comme nous l'avons prévu, l'équilibre du Budget Primitif 2015 nécessite un volume d'emprunt de 8 300 000 €, plus le volume d'emprunts 2014 reporté : 2 400 000 €, soit un volume d'emprunts en 2015 qui atteindrait au maximum 10 700 000 €. L'évolution de l'encours de la dette du budget principal : Le capital restant dû au 1/01, début d'exercice 2015, estimé à 84 900 000 €; Le remboursement du capital, c'était dans le premier slide, 6 675 000 € : amortissement de la dette en 2015, et le volume maximum d'emprunts tel qu'il vient d'être défini, se traduirait par un capital restant dû au 31/12/2015 estimé à 84 900 000 €, ceci sans préjudice de ce qui concerne le budget annexe stationnement au parking de la Brèche qui s'élèvera pour sa part à 8 812 000 € en fin d'exercice 2015, sachant qu'il n'y aura pas de réalisation nouvelle sur cet emprunt puisqu'il est fini. Vous avez aussi un tableau sur la dette, la nature de la dette et surtout le mode de financement, c'est-à-dire la caractéristique des taux d'intérêt, donc des dettes à taux fixe qui en encours total représentent 50 214 000 € soit 62% de la dette, des emprunts à taux variable qui sont peu élevés et représentent quasiment la totalité de la différence, 38%, et puis il y a une dette structurée que je crois être un emprunt libellé sur le franc suisse, qui ne pèse pratiquement rien puisqu'il représente 0,21%. Donc on peut dire que la dette est correctement structurée et j'ai plaisir à dire que les financements qui ont été réalisés, l'ont été dans des conditions plutôt favorables. Selon la charte Gissler, la Ville de Niort a donc un encours avec un risque faible, nous en sommes ravis et je pense qu'il peut y avoir accord entre nous tous sur le fait que les risques soient peu élevés en matière de dette. Cela étant, quand on compare le montant de la dette avec la capacité d'autofinancement, on arrive à un niveau de douze années de CAF pour rembourser la dette. C'est un ratio qui est généralement apprécié et donc il est considéré qu'au delà de 5, il fait apparaître une situation qui est, sinon dangereuse...

Sur les budgets annexes, ce sont des budgets qui ne présentent pas de difficultés particulières puisque le budget principal vient alimenter les budgets annexes provisoirement avant que nous ayons le budget exécuté définitif. Alors vous avez le stationnement parking de la Brèche, les pompes funèbres, le crématorium, la zone d'activités les Champs de l'Arrachis, le lotissement des champs de l'Ormeaux, le parc de Noron, la foire exposition et enfin la chaufferie bois des Brizeaux. Est-ce que vous voulez qu'on entre dans le détail sur ces budgets annexes ?

RETOUR SOMMAIRE

Je ne pense pas que ça représente un intérêt stratégique. Si toutefois Monsieur le Maire me dispense de la....

Monsieur le Maire

Je pense qu'ils pourraient au moins être présentés rapidement. Vous avez les diapos ? Pas obligé de rentrer dans le détail, mais au moins les présenter.

Alain GRIPPON

Alors, stationnement parking de la Brèche, les dépenses du budget 2015 s'élèveraient à 914 000 € dont 44 000 € de charges à caractère général, 390 000 € de charges financières et 480 000 € d'écritures d'ordre concernant les amortissements. Les recettes seraient également de 914 000 € avec des redevances SO SPACE de 250 000 €, des subventions d'équilibre du budget principal de 264 000 € et des écritures d'ordre pour 400 000 €, toujours liés aux amortissements, puisqu'en fait les amortissements consistent à virer d'une section de fonctionnement sur une section d'investissement. Les investissements, c'est la contrepartie de ce que je viens de vous afficher, donc je ne pense pas qu'il faille aller au-delà. Pompes funèbres, les dépenses s'élèvent à 54 000 € dont charges à caractère général 19 000 €, charges de personnel 34 000 € et divers 1 000 €, avec des produits de 54 000 € de même nature, donc en quelque sorte il n'y a pas d'équilibre financé par le budget principal. Crématorium, dépenses 670 000 € dont 180 000 € de frais de personnel, 381 000 € d'énergie, eau, contrats de prestation, maintenance, entretien, nettoyage et des écritures d'ordre, amortissements de 65 000 € avec en face des recettes de fonctionnement de 670 000 €. Les investissements font état d'un budget 2015 en dépense de 109 000 €, non, il doit y avoir une erreur là, les recettes ne sont pas de 190 000 € mais de 109 000 €, c'est une inversion de chiffres. Les Champs de l'Arrachis, dépenses 1 386 000 € dont 186 000 € d'achats d'études, travaux d'aménagement et 1 200 000 € de variation encours de production, et des recettes de 1 386 000 €, là aussi avec des ventes de terrains aménagés pour 600 000 € et des écritures d'ordre, variation encours de production de 786 000 €. Investissement, là l'équilibre est parfait, 1 200 000 € en dépenses, 1 200 000 € en recettes. Foire Expo, 233 000 € de dépenses, mais on a déjà vu le sujet tout à l'heure donc je ne sais pas si on va en reparler. Il y avait effectivement 170 000 € de charges de personnel mais aussi 54 000 € d'autres charges, excusez-moi, Monsieur le Maire, de vous reprendre par rapport à votre propos initial. Les recettes s'élèvent à - 786 000 €, les produits des services du domaine et des ventes diverses, prestations de services 609 000 €, les subventions d'équilibre du budget principal 162 000 €, autres recettes - 15 000 €. Du fait de la suspension de la foire exposition pour 2015, le budget annexe prévoit uniquement la rémunération des personnels ainsi qu'une provision pour honorer les éventuelles dépenses résiduelles qui interviendraient en cours d'année. Chaufferie bois des Brizeaux, dépenses 91 000 € dont écritures d'ordre, et recettes 91 000 € dont écritures d'ordre 83 000 €. Investissement équilibré à hauteur de 100 000 € en dépenses et en recettes. Voilà.

Alain GRIPPON

Les recettes sont constituées par la vente d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques installés sur les groupes scolaires Jean Zay, Louis Pasteur et Jean Jaurès, soit 30 000 K€, et les dépenses d'exploitation de 2,2 K€, et charges à caractère général, redevance d'accès au réseau EDF et maintenance des panneaux. Les recettes d'investissement sont de 0, les dépenses d'investissement de 28 000 €, l'autofinancement de la section d'exploitation est de 28 000 € qui permettra de financer des dépenses d'investissement inscrites pour le même montant au budget 2015.

Jacqueline LEFEBVRE

Je souhaite intervenir pour vous dire que le budget, bien qu'étant plus que contraint, n'en reste pas moins responsable. Dans une délégation aussi sensible que celle des affaires sociales, la prise en compte des enjeux apparaît nettement, le service public est maintenu ainsi que la qualité à l'égard de l'utilisateur. Je vous rappelle que le CCAS assume des compétences qui ne lui sont pas imposées. Nous avons choisi de les conforter et de les améliorer. Je parle du service de maintien à domicile et de la petite enfance plus précisément. Je vous le disais lors du Débat d'Orientations Budgétaires, le service de maintien à domicile est déficitaire à hauteur de 300 000 €, et ce reste à charge, nous avons pour objectif de le diviser par deux en 2015. Pour le service petite enfance, tout le travail consiste à optimiser le taux d'occupation et de l'augmenter à 80%, donc d'optimiser les recettes. Dans ce contexte à la fois économique et concurrentiel, nous mettons en place un plan de modernisation pour mettre à plat le fonctionnement actuel et ainsi répondre aux enjeux de gestion. Hier, tout le service de maintien à domicile était réuni pour la présentation de ce plan, et a accueilli les propositions et l'enjeu avec intérêt et assentiment. Le service est mobilisé. Nous cherchons par ailleurs d'autres nouveaux champs d'actions, c'est le cas du portage de repas à domicile, nous avons répondu positivement à l'appel de la Mairie de Chauray, à travers son CCAS, actuellement en difficulté pour assurer ce service sur son territoire. D'autres actions sont à l'étude et je me ferai un plaisir de vous en faire part en temps utile. Nous sommes donc dans une dynamique de mise en mouvement, et j'en profite pour remercier tous les services du CCAS, les directions, les agents qui s'impliquent complètement dans cette démarche de modernisation de ce service public. Il me semble ainsi avoir montré que notre politique sociale s'inscrit délibérément dans le volontarisme. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Merci et bravo pour l'action pas toujours simple, mais nécessaire pour le maintien de la qualité de service dans ce contexte, je sais qu'on peut vous faire toute confiance ainsi qu'à la direction du CCAS et aux agents pleinement mobilisés et conscients des problèmes, que j'ai pu également en grande partie rencontrer.

Simon LAPLACE

Monsieur l'Adjoint aux Finances vient de nous présenter brillamment les grandes lignes du budget municipal pour 2015. Certains, par posture idéologique ou politicienne, pourraient faire semblant de voir

RETOUR SOMMAIRE

dans ce budget un manque de vision ou un manque d'ambition. Ils auront tort évidemment, puisque ce budget 2015 porte la plus belle et la plus grande des ambitions, celle du redressement, et c'est une tâche difficile. Chacun connaît le contexte économique national et l'impact de la baisse des actions de l'Etat qui priveront la Ville d'ici 2017 de plus de 3 000 000 € de recettes. Tout le monde connaît également l'héritage que nous avons reçu et dont nous avons découvert l'ampleur en arrivant aux responsabilités, un héritage qui est lourd, une dette de 90 000 000 € et des marges de manœuvre financières proches du néant. La Ville de Niort est un peu un paquebot qui filait à plein régime vers l'iceberg de la banqueroute, le capitaine et l'équipage dormaient ou remettaient du charbon allègrement dans la chaudière des dépenses publiques, et tout le monde dansait sur le pont. En mars, le bateau a changé de capitaine, d'équipage, de cap, c'est un changement de cap qui est salutaire, mais un paquebot est long à manœuvrer, il faut du temps pour qu'il vire de cap. Aussi, ce budget 2015 est un premier pas vers le redressement. Il traduit d'abord l'enrayement de la hausse continue de la masse salariale, et une baisse des dépenses courantes qui est raisonnable. Autant de mouvements qui sont indispensables pour sauver nos capacités de financement et les restaurer d'ici la fin de la mandature. Responsable, ce budget l'est aussi parce qu'il maintient les dépenses d'investissement qui sont évidemment indispensables pour porter l'avenir de Niort qui nous tient évidemment tous à cœur, ainsi que la qualité des services publics auxquels nous sommes tous, évidemment, attachés. Et ça tombe bien parce que cette qualité des services publics est renforcée par ce budget 2015, par les mesures fortes comme la cantine du mercredi ou l'heure gratuite au parking de la Brèche. Puis enfin, ce nouvel esprit de responsabilité, cet esprit de mars qui court, qui souffle sur Niort depuis l'élection municipale, nous conduit à mener l'entreprise du redressement sans assommer les Niortais sous une hyper fiscalité dont le rapport de la Chambre régionale des comptes indiquait qu'on ne pouvait guère l'augmenter quand bien même on en aurait eu envie car il était au taquet. Le stop fiscal était un engagement fondamental, fondateur de l'alternance de mars, il est honoré cette année encore et il le sera les années suivantes, par l'objet municipal et le gel des taux d'imposition. Alors on peut nier l'iceberg, on peut gesticuler, on peut dire que c'est trop, dire que ce n'est pas assez, on peut dire n'importe quoi en somme - et j'imagine que certains ne s'en priveront pas. Il n'en reste pas moins que ce budget 2015 pose un nouveau jalon, dans un esprit de responsabilité, de justice, et d'ambition, dans l'œuvre du redressement. C'est pourquoi, comme tous mes collègues de la Majorité et les élus de bonne volonté de l'opposition, je le voterai avec grande fierté.

Monsieur le Maire

Merci. En effet, l'engagement du stop fiscal est plus que maintenu et je crois que c'est un élément très important de la politique que les collectivités locales doivent mener compte tenu du pouvoir d'achat de nos concitoyens. C'est pourquoi un effort tout particulier est fait sur les dépenses.

Nathalie SEGUIN

C'est bon, l'autosatisfaction est terminée, on peut y aller ? Bien. Alors, vous abordez ce vote du budget 2015 en reparlant d'un contexte contraint qui vous oblige à réduire les dépenses de fonctionnement et adapter le volume des investissements. En raccourci, vous nous proposez un budget d'austérité pour la

RETOUR SOMMAIRE

Ville, comme vous nous avez proposé finalement à la CAN. Ceci étant dit, sur l'autel de l'austérité, certaines lignes budgétaires échappent au sacrifice, les écarts de BP à BP entre 2014 et 2015 sont pour certains, fulgurants, + 700% pour les études sur la Vallée Guyot, un recul qui coûte cher aux Niortais alors que l'ancienne matrice était déjà bien avancée, + 600% pour la vidéo surveillance, un nouveau projet tout autant coûteux qu'inefficace, + 500% pour l'entretien du patrimoine, et j'ai une question à ce sujet, j'aurais voulu savoir quelles sont en fait les sommes précises que vous avez allouées aux sports, au culturel, au culturel, à l'administratif et au technique, connaître les pourcentages d'augmentation et de baisse par rapport à 2014 dans chacun de ces domaines. Alors dans le même temps, d'autres vont connaître le fouet, les personnels avec les suppressions de postes, les associations, les conseils de quartiers avec les baisses de subventions, la culture avec l'arrêt de Teciverdi et le CNAR sur la sellette, la suppression du cheval dans la Ville, l'action sociale avec la baisse de la dotation de la Ville au CCAS, en gros tout ce qui favorise le lien social et la cohésion sociale est renié et mis à mal. Voilà en résumé le sens et l'esprit de votre budget que nous ne pouvons absolument pas partager, vous le comprenez bien, et c'est pourquoi nous voterons contre. Alors, un mot aussi concernant le Centre Communal d'Action Sociale : Ce soir on nous annonce moins 130 000 €, on nous a annoncé moins 144 000 € lors du Débat d'Orientations Budgétaires au CCAS, alors quelle est la vraie somme, on ne sait pas vraiment. Moi, ce que je constate, c'est que les plus vulnérables ne seront pas épargnés par l'austérité, et que c'est la double peine. Alors concernant la petite enfance, la CNAF demande que le taux d'occupation des crèches ne descende pas en dessous de 70%, et l'orientation qui est prise de porter ce taux à 80% et plus constitue un risque pour la qualité d'accueil des enfants et engage les agents dans des conditions de travail difficiles. Concernant le maintien à domicile, vous baissez la subvention d'équilibre artificiellement, par la suppression du poste de la responsable du service. En 2015, vous allez nous proposer votre schéma de mutualisation avec la CAN, pourquoi n'avoir pas mutualisé ce poste avec la Communauté d'agglomération, pour créer une nouvelle compétence communautaire d'action sociale ? Vous engagez aujourd'hui un partenariat avec le CCAS de Chauray concernant le portage de repas à domicile, très bien, mais pourquoi voir petit alors que la question de la perte d'autonomie est prégnante sur l'ensemble du territoire ? Enfin, et je trouve que j'ai gardé le plus scandaleux pour la fin, comment comprendre que vous allez adapter la régie d'aide facultative au besoin des usagers ? Quand on sait ce que peut représenter aujourd'hui le taux de non recours aux prestations de droit commun, les plus démunis ne demandent pas ce à quoi ils ont droit, tout simplement parce qu'ils ne savent pas ou parce qu'ils n'osent pas. Et vous allez profiter de ça pour octroyer moins de secours financiers à ceux qui en ont le plus besoin et cruellement besoin. Alors je n'ai peut-être pas le monopole du cœur, mais j'attends encore que vous me démontriez que vous en avez un. Quant au fait que l'on n'arrête pas de me dire en Conseil d'administration du CCAS que je fais la leçon, et bien je continuerai à vous la faire parce que je trouve que votre politique d'action sociale n'est absolument pas à la hauteur des enjeux du moment.

Jacqueline LEFEBVRE

Décidemment, vous continuez à nous faire des leçons de morale, Madame SEGUIN. Vous savez très bien que si le budget est contraint, vous en avez une responsabilité et une large responsabilité. Ça c'est déjà quelque chose d'important. Quant à l'organisation du CCAS, il y a bien longtemps que vous auriez du

anticiper la modernisation de ce service. Vous le savez ça aussi. Alors en ce qui concerne le taux d'occupation à 80%, vous nous avez accusé de mettre la pression sur les agents.

Nathalie SEGUIN

Tout à fait.

Jacqueline LEFEBVRE

Tout à fait. Eh bien, vous savez très bien quelle est la concurrence aujourd'hui en matière de petite enfance, en matière de maintien à domicile, et que si nous ne faisons pas cet effort d'équilibre concernant ces structures, nous serons amenés à réviser le maintien de ces structures. Or, dans l'exposé que je vous ai fait, je vous ai dit que nous avons choisi cela, et la pression que nous portons sur le personnel, de qui le tenez vous ? En tous cas nous, nous ne recevons pas de plainte de ce genre. Simplement, nous apprenons aux agents avec cet effort de modernisation, à travailler autrement, et nous le faisons sous le contrôle d'organisations, en ce qui concerne le maintien à domicile, nous le faisons accompagnés par l'UNA, nous ne faisons pas ça n'importe comment. Et quant au poste de Directrice du maintien à domicile, la suppression du poste de responsable, figurez-vous que l'adjointe de Madame L'HERMITE, ça m'embête de donner les noms, assume remarquablement sa fonction et que le service se redresse de jour en jour. Si véritablement le service fonctionne bien, si le service aux usagers est bien rendu, or je tiens à vous dire qu'effectivement en CA du CCAS, nous avons autour de nous des administrateurs qui gèrent d'autres structures pour ne pas citer l'ADMR, eh bien figurez-vous que notre service à domicile, que ce soit les soins infirmiers, le portage, le maintien à domicile etc... Est perçu comme étant de qualité, vous voyez, malgré le fait que ce poste n'ait pas été remplacé. Et quant au Centre Intercommunal d'Action Sociale, que moi aussi je souhaiterais, vous le savez, on en a déjà parlé ensemble, figurez vous que ça ne se fait pas du jour au lendemain, ça se fait à petits pas, pour en montrer la pertinence, la nécessité, et je tiens à vous rappeler aussi qu'à la dernière réunion de l'Union Départementale des CCAS, où vous siégez et où je siége aujourd'hui, eh bien il en a été question et vous avez entendu comme moi les réponses des CCAS du département autour de cette table, vous avez entendu leur crainte de perdre ce travail de proximité, ça aussi on y tient, il est nécessaire de le prendre en compte car il y a un travail à faire, non seulement à l'examen des besoins et à la pertinence d'un CIAS aujourd'hui et il y a aussi à prendre en compte tout le travail qui est fait jusqu'à maintenant par les CCAS, et à les amener aussi progressivement à savoir comment on mutualise, mais ça ne se fait pas du tout du jour au lendemain. Voilà. Je voulais vous dire cela, je ne sais pas si j'ai épuisé les questions que vous avez soulevées en ce qui concerne le CCAS, et nous avons vraiment le sentiment, comme je vous le dis, d'une politique volontariste et de service public de qualité.

Elisabeth BEAUVAIS

Vous n'avez pas le monopole du cœur, vous avez été six ans aux affaires et je ne comprends pas, parce que moi aussi je l'appelais de mes vœux, vous auriez pu œuvrer à la Communauté d'agglomération pour qu'il y ait un Centre Communal d'Action Sociale au niveau de la CAN, pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

RETOUR SOMMAIRE

Alors que tous les jours je le réclamais. Donc votre immobilisme, on le voit là. D'autre part, vous avez parlé des aides facultatives, je voudrais vous faire remarquer qu'elles ne sont en aucun cas diminuées et que les efforts qui sont faits pour les plus démunis, il y a deux politiques, il y a ceux qui accompagnent pour reconstruire et il y a ceux qui accompagnent pour garder les gens assistés, et ça nous ne le voulons pas. Je peux aussi vous dire deux choses, c'est que certes, l'argent est quelque chose de très important, mais ce qui est plus important encore c'est la proximité avec l'autre, ce n'est pas en distribuant des aides et des aides. Ce que nous faisons, nous n'avons en rien modifié toutes les semaines, comparez les tableaux entre l'année dernière et cette année, il n'y a aucune différence. Alors pour les aides facultatives, on ira ensemble mardi prochain si vous voulez et vous verrez, on ne peut pas accepter de vous entendre dire que ce sont les plus fragiles qui vont encore trinquer, ce n'est pas vrai. C'est-à-dire que vous avez une philosophie qui n'est pas la nôtre.

Monsieur le Maire

Ne rentrez pas dans le dialogue Madame BEAUVAIS. Madame SEGUIN, écoutez, je cède la parole à quelqu'un d'autre si ça continue. Terminez votre propos.

Elisabeth BEAUVAIS

Ce que je voulais dire, Madame SEGUIN, c'est que vous avez été présidente du CCAS, aujourd'hui ça a changé et que tout le personnel et tous ceux qui viennent sont heureux avec nous, donc ne venez pas dire qu'il y a une pression sur le personnel, ce n'est pas vrai du tout. Il y a des gens qui viennent travailler et ils sont très heureux, il y a des femmes qui ont choisi d'avoir des temps partiels, ça vous l'avez toujours refusé, et il y a des choix qui sont faits, il y a des personnes qui ne veulent pas travailler à temps complet, laissez leur la possibilité de choisir un temps partiel, ce n'est pas vous qui allez régimenter tout le monde.

Monsieur le Maire

S'il vous plaît, on ne rentre pas dans un dialogue.

Rose-Marie NIETO

Concernant la petite enfance, c'est la CNAF qui incite les collectivités à avoir un taux de remplissage plus important, et vous savez très bien que lorsqu'on n'atteint pas ce taux de remplissage, il y a une décote qui est appliquée sur les subventions qui sont versées par la CNAF. Donc ce n'est pas nous qui cherchons forcément à le faire, mais c'est obligatoire, premièrement. Et deuxièmement, essayer de remplir un peu plus les crèches se fait en collaboration avec les salariés des structures, on ne met pas le couteau sous la gorge aux salariés, c'est un travail qui est fait en commun, et surtout les taux d'encadrement sont complètement respectés et ces taux de remplissage sont calculés en fonction des taux d'encadrement qui existent dans les structures et qui répondent à certains critères très précis.

RETOUR SOMMAIRE**Yvonne VACKER**

Moi, je reviendrais sur la commission de solidarité, j'en fais partie, il ne me semble pas qu'on ait rien donné ou qu'on ait refusé quoi que ce soit depuis qu'on y est, on reste solidaire et c'est malhonnête de dire qu'aujourd'hui, parce qu'il y a un changement d'orientation, ça ne marche plus et que le personnel est maltraité.

Monsieur le Maire

D'autant que c'est le budget le plus préservé, je crois, de ces efforts de dépenses, et avec des économies de moyens qui ne se font pas au détriment du public, ça c'est le principal, ça a été un objectif qui a été fixé, que j'ai fixé, et qui a été retenu et appliqué par la directrice comme par la vice-présidente du CCAS, et le président que je suis évidemment.

Elodie TRUONG

Je reviendrai juste sur le propos qui vient d'être évoqué sur les obligations données par la CNAF. C'est vrai effectivement qu'il y a des obligations faites à la Ville, maintenant c'est un vrai choix que de faire ou d'atteindre ces objectifs ou non, et ça a un impact clair et déterminant sur le mode de garde et sur la qualité de ce mode de garde. Donc je pense que c'est une question qui mérite une décision et un choix, et vous le faites. Ensuite je voudrais revenir plus en détail sur des postes à l'intérieur de ce budget, vous avez énoncé très clairement auprès des acteurs associatifs qu'il y aurait une baisse et un effort à consentir de l'ordre d'environ 4%, vous l'avez rappelé, ce qui a été énoncé auprès des acteurs, on a donc une baisse de 213 000 €, mais dans la section de fonctionnement sur ce budget, on a un montant de subventions de fonctionnement en direction des personnes de droit privé qui baisse de 523 000 €. Je voudrais savoir quel est le détail de cette baisse de subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé, à laquelle s'ajoute une baisse de 50 000 € sur les charges exceptionnelles et les subventions aux personnes de droit privé en charge exceptionnelle.

Christophe POIRIER

Nous étions juste avant sur le champ des politiques sociales dites volontaristes, Madame LEFEBVRE, donc j'avais aussi une demande d'éclaircissement par rapport à ça, comme ma collègue Madame TRUONG, sur votre politique en matière d'accessibilité, vous présentez en fin de ce Conseil une délibération importante sur l'agenda d'accessibilité programmé, nous avons voté à l'unanimité l'an dernier la charte ville et handicap dont vous faites la promotion, et je m'en réjouis, et je m'attendais à ce que dans ce budget là, qui doit traduire une ambition politique, apparaissent clairement des budgets fléchés, dédiés à la politique de handicap. Les diagnostics sont faits, on les connaît largement, s'agissant des ERP municipaux, nul n'est besoin d'attendre un an supplémentaire pour engager des sommes comme nous l'avons fait tous les ans, des sommes qui étaient fléchées sur l'accessibilité, or Madame LEFEBVRE, ni dans vos propos aujourd'hui, ni dans le document qui nous a été remis n'apparaît une seule fois le terme d'accessibilité.

RETOUR SOMMAIRE

Donc moi, je ne vais pas vous faire des procès en insincérité, Monsieur GRIPPON, parce que ces sommes n'apparaissent pas, probablement qu'elles sont cachées, très bien cachées, j'espère en tous cas que c'est votre ambition qui n'est pas cachée, et je voudrais de ce point de vue là quelques éclaircissements. Je vous remercie.

Alain BAUDIN

Simplement ce que je voudrais dire, d'abord en aparté à Madame SEGUIN, lui dire gentiment que je ne sais pas si elle veut donner des leçons sur la politique sociale, mais j'ai souvenance d'une décision que vous avez été amenée à prendre il y a quelques années avec la fermeture de la résidence pour personnes âgées Nymphéas, qui n'était pas forcément quelque chose de très social. Maintenant, par rapport aux grands équilibres, ce que je voulais dire, c'est que s'il n'y avait pas de correctifs, on allait vraiment dans le mur. Rien que de cette manière là, par rapport à ce budget, quand on dégage une capacité d'autofinancement nette seulement de 70 000 €, et qui aurait pu être négative, or elle ne pouvait pas être négative, alors il fallait bien faire aussi un certain nombre d'efforts partagés si on ne voulait pas alourdir par une augmentation d'impôts, comme c'était le cas, et il fallait, avec une baisse de recettes de fonctionnement que vous voyez, de 840 000 €, il fallait faire des économies de charges. Donc par rapport à ça, on a fait celles qui étaient le moins en interaction avec le sentiment de baisser le service public. Les orientations qui ont été prises ne l'ont pas forcément toutes été de gaieté de cœur, mais elles maintiennent le service public, ça c'est important.

Dominique SIX

Monsieur POIRIER fait bien de parler d'accessibilité parce qu'effectivement, on avait une échéance au 1^{er} janvier 2015 et quand on voit l'héritage qui nous reste pour se mettre en conformité, c'est aujourd'hui près de 10 000 000 € ne serait ce que sur les bâtiments de la Ville, sans compter presque la même somme sur la voirie. Donc merci de l'héritage. Quand vous voyez la construction budgétaire que l'on a et les marges de manoeuvre que l'on a, bel héritage.

Michel PAILLEY

Des réponses en chiffres, Monsieur POIRIER, vous avez la ligne accessibilité des ERP, donc divers bâtiments pour 330 000 €, au Moulin du Roc les fauteuils sont changés, on va en profiter en même temps pour créer la boucle magnétique pour les malentendants et créer 16 nouvelles places et puis on va aussi rendre accessibles les tribunes des Chamois, là il y a 100 000 € de provisionnés.

Jacqueline LEFEBVRE

Monsieur POIRIER, vous êtes bien au courant parce que je sais que vous avez piloté tout cela dans la précédente mandature, mais vous savez que l'Agenda d'Accessibilité Programmée, on le dépose au plus tard le 27 septembre et que donc, en 2015 on ne va pas engager de travaux parce qu'il y a de nouvelles réglementations, il y a des réglementations complémentaires. Par rapport à l'ADAP, à ce nouvel agenda, il y a de nouvelles réglementations, on va l'enrichir avec la nouvelle réglementation.

RETOUR SOMMAIRE

Voilà ce que je veux vous dire, il n'apparaît pas aujourd'hui dans le budget 2015 de somme consacrée à l'ADAP parce que l'ADAP sera mis à exécution avec un calendrier précis et un étalement sur plusieurs années, vous le savez. C'est tout ce que je voulais vous dire. Vous m'avez pris à témoin en disant « Vous n'avez rien mis concernant l'accessibilité dans le budget », je vous réponds.

Monsieur le Maire

Merci. Je crois qu'il y a une confusion d'une part entre ce qui est fait pour l'accessibilité de façon courante comme Michel PAILLEY l'a indiqué, où, comme dans d'autres exercices, quand on fait des travaux de voirie, les questions et les enjeux d'accessibilité sont bien sûr intégrés. D'autre part, l'ADAP est un agenda que chacun doit rendre dans le courant de l'année 2015, la commission d'accessibilité y travaille que ce soit à la Ville ou à la CAN - puisque je tiens à préciser que la commission d'accessibilité a également été réinstallée pleinement et régulièrement à la Communauté d'agglomération, ce qui n'était plus le cas depuis longtemps - et donc elle pourra organiser un travail commun avec celle de la Ville et c'est fort heureux. Et nous serons mobilisés, la collectivité Agglo comme les collectivités villes sur cette question importante de l'accessibilité et nous en sommes au fait.

Maintenant, vous connaissez aussi les contraintes budgétaires, elles s'imposent à tous, il s'agit de bien faire avec les moyens qui nous sont impartis et, comme le diraient mes collègues, dont nous héritons.

Christophe POIRIER

A un moment donné, il va falloir arrêter avec l'héritage et assumer vos politiques. Où que l'on soit, dans les conseils de quartiers ou n'importe où, on nous met en avant l'héritage, et le fait que vous n'êtes pas en capacité de faire les choses augmente l'héritage, bon, ça, ça ne va durer qu'un temps. Vous faites d'ores et déjà des choix, des choix politiques qui sont clairement affichés, sur la vidéo surveillance, 350 000 € de fléchés et clairement affichés sur ces outils là. Ce sont des choix politiques, il faut les assumer, sans se retrancher systématiquement derrière l'héritage, les contraintes budgétaires on les connaît, d'ailleurs j'avais une question au sujet de ce fléchage des 350 000 € en investissement sur la vidéo surveillance, je voudrais savoir à combien vous estimez le coût de fonctionnement de ces caméras, à moins qu'il n'y ait jamais personne derrière les écrans de surveillance et que finalement ce soit des vidéos ou caméras qui ne serviront à rien. Est-ce que vous avez prévu le coût de fonctionnement de ces caméras ?

Monsieur le Maire

Ecoutez, 350 000 € c'est un budget d'investissement, c'est une dépense, vous ne mettez pas à côté les recettes qui seront celles de l'Etat et qui ne pouvaient pas être budgétées à ce moment là, puisque l'étude est en cours pour savoir quelles seront les autres dépenses annexes ; Il y a différents systèmes de vidéo protection, vous le savez bien, qui correspondent à différents enjeux. On est en discussion avec la Préfecture, le Préfet m'a fait part de la nécessité qu'il y avait à avancer sur ce terrain là, vous entendez bien comme moi, enfin je l'espère, les Niortais qui demandent plus de sécurité pour eux, pour le centre-ville, pour l'accompagnement des adolescents, des plus jeunes, des plus âgés, autour des bus, c'est une question nécessaire, c'est ma responsabilité, je vous l'ai toujours dit, je le fais en lien avec l'Etat dans le cadre de toutes les chartes, c'est un encouragement du Ministère de l'intérieur au niveau national, et

RETOUR SOMMAIRE

comme Maire, je m'y applique, c'est de ma responsabilité, c'est un investissement hélas aujourd'hui nécessaire. Et il faudra mettre les recettes, qui ne sont pas encore affichables puisque les dossiers vont être déposés, ils le sont en partie pour les premières caméras que vous avez bien voulu mettre à l'investissement en 2013, en tous cas en adopter le principe, et que nous installerons aussi, avec là aussi des recettes qui seront à mettre aux côtés des dépenses. Il y a une assistance à maîtrise d'ouvrage qui est en cours et dont nous ferons état en temps et en heure, soyez complètement rassurés. Maintenant ce qui m'étonne, c'est le fait que vous parliez de la conscience que vous avez de contraintes budgétaires et de l'appel que vous faites à dépenser plus, ce qui est un paradoxe, moi j'aimerais bien que mes collègues ou d'autres personnes à Niort vous rappellent à l'héritage, que la Chambre régionale des comptes vous rappelle encore une fois aujourd'hui à cet héritage, j'en suis désolé, il y aura un temps en effet où on sera amené à ne plus en parler, mais là il pèse de tout son poids, et vous avez à en répondre, quoi de plus légitime, normal, il ne s'agit pas de le reléguer en l'espèce mais de l'assumer, aussi difficile soit-il, pour un certain nombre de ses aspects et principalement financier. Pour ma part, il est de ma responsabilité de redresser la situation.

Sébastien PARTHENAY

Je vais être bref et fidèle, surtout fidèle à la réputation d'insolent que vous me donnez, Monsieur POIRIER, , je vais juste dire à Madame LEFEBVRE que ça ne sert à rien de s'égosiller à argumenter puisque Monsieur POIRIER souffre de daltonisme politique.

Marie-Paule MILLASSEAU

Nos choix, ce sont tout simplement les choix que les Niortais nous ont demandé de faire, et je pense que vous aviez dû faire le mauvais choix et ils vous l'ont bien fait savoir.

Pascal DUFORESTEL

Ecoutez, comme de manière récurrente vous voulez parler d'héritage, parlons en et puis clôturons une bonne fois pour toute ce débat, parce qu'en général dans les nouvelles municipalités, ça dure six mois, vous le faites durer un peu plus, c'est votre choix, c'est un choix politique, en l'occurrence il faut là aussi, puisque Marc THEBAULT voulait un peu d'objectivité, éviter de sombrer dans la polémique, ne sombrons pas et ne sombrez pas. L'héritage, quel est-il ? Il est celui que vous évoquez dans le rapport, mais le rapport il faut le lire in extenso et non pas choisir des bouts ou des extraits qui sont obligatoirement limités. La situation financière est décrite, bien que globalement saine, la situation financière pâtit de marges de manoeuvre fiscales réduites, même si les niveaux d'alertes ne sont pas atteints etc. Voilà, on peut choisir chacun ses extraits, vous voyez bien que c'est un exercice qui est obligatoirement très subjectif, donc arrêtons nous sur quelques principes que vous connaissiez puisqu'au jeu de l'accusation de criminel de guerre que j'ai évoqué tout à l'heure, vous êtes à minima complices puisque vous avez participé à de nombreux débats où mon collègue Alain PIVETEAU a très clairement dit la nature de l'engagement qui était le nôtre dans le précédent mandat, dans une continuité qui est soulignée par le rapport depuis 2006, en 2006 il y a eu le choix d'engager de forts investissements et de lancer un endettement assez important de la Ville par trois projets, lesquels ont été réorientés, ça a été souligné, on ne va pas y revenir et refaire les guerres ancestrales ici, si guerre il y a eu.

RETOUR SOMMAIRE

Maintenant, de temps en temps on en assume les évolutions collectivement donc assumons collectivement un certain nombre de choix et y compris celui qui a été évoqué tout à l'heure sur l'Acclameur parce que c'est plutôt une réussite je crois, donc assumons cela. Il y a eu trois investissements majeurs et il y a eu un choix volontaire, volontariste, pendant un mandat, d'en faire quasiment deux en un, en métamorphosant la Ville sur un certain nombre de ces aspects et notamment son centre-ville plutôt que de repousser à ad vitam aeternam ce qui était souhaité depuis des décennies, mais qui n'était pas réalisé. Voilà. Donc, tout ça conduit à une situation dont il faut arrêter de crier aux gémonies et de mettre en scène en permanence une situation qui serait délétère, elle est compliquée, mais elle n'a rien à voir avec celle que votre prédécesseur à Angoulême a eu à gérer suite au mandat BOUCHERON par exemple, on n'est pas dans une situation d'endettement comme à Angoulême il y a dix ou quinze ans et d'ailleurs la ville d'Angoulême s'en est relevée, a fait et fait des choix volontaristes dans un certain nombre de domaines, donc permettez, Madame BEAUVAIS et les autres, permettez que nous soyons un minimum objectif dans l'analyse de la situation et à un moment donné, vivez avec cet héritage, vivez avec cette continuité et assumez des choix, et par exemple, évitons, sur le débat de l'accessibilité, permettez de considérer sans aucune pathologie qui biaise dans votre questionnement, connaissez-vous une seule collectivité en France qui était prête pour le 1^{er} janvier 2015 en terme d'accessibilité ? Bon, on est d'accord, il n'y en a aucune en France, et c'est bien pour ça que l'Etat, dans sa grande sagesse, a décidé de repousser, puisque personne ne pouvait, de manière rationnelle, physique, mécanique, budgétaire, engager ce processus d'accessibilité. Donc ne mettez pas les contraintes que vous avez sur le dos de l'héritage, et concevez qu'il y avait un problème bien plus général qu'un passif de vos prédécesseurs. Puisque les prédécesseurs ont fait le job correctement, dans un volontarisme même un peu plus assumé que d'autres communes. C'est à titre d'exemple. Mais comme j'ai dit que je ne serais pas polémiste, je vais parler sur un autre terrain qui est celui de la culture, qui ne saurait se ramener, Marc THEBAULT à Cultura, j'ai bien dit la culture avec un « e », pour laquelle vous faites un choix, qui est un choix politique de réduction de 4% des budgets des différents équipements qui sont les nôtres, sur la Ville. Dont acte, je ne vais pas faire de longues digressions sur ce choix, d'autres communes font les mêmes, c'est une orientation, c'est la manière dont vous placez la culture dans un dispositif global, mais ma question portera sur le pourquoi d'une réduction plus importante et plus drastique sur le CNAR. J'ai déjà, ici même, rappelé l'attachement, et vous ne m'avez pas contredit, à ce Centre National qui fait partie de la douzaine de CNAR en France et qui est une des particularités de cette composante culturelle, pourquoi aller au delà de ces 4% alors que son équilibre, comme celui des autres équipements culturels, est lié au volontarisme d'autres institutions et notamment de la Région et de l'Etat, c'est le cas du Moulin du Roc, c'est le cas du Centre d'Art Photo, c'est le cas plus partiellement du CAMJI, bref, c'est le cas de nombreux équipements, c'est le cas du CNAR puisqu'il y a un engagement tripartite qui existe à hauteur de 150 000 € par partenaire, et là, y compris dans la délibération qui va suivre, vous faites le choix de le réduire de 10%, mettant potentiellement en danger cet équilibre. Merci.

RETOUR SOMMAIRE**Elodie TRUONG**

J'ai vu que Monsieur GRIPPON rassemblait les éléments de ma réponse et j'ai d'autres questions à poser, je préfère les grouper de façon à ce qu'on puisse avoir un ensemble et qu'on gagne du temps. J'avais d'autres questions sur la partie investissement, en fait il y a plusieurs éléments, d'une part on a une augmentation très importante évidemment de l'investissement sur la Vallée Guyot, je voudrais savoir s'il s'agit précisément de ce dont on parlait lors du débat sur le PADD, à savoir l'acquisition auprès de l'EPF-PC des terrains sur la Vallée, ensuite il y a une autre ligne qui est la sécurisation de la traversée piétonne avenue de Paris, il y avait 20 000 € de programmés pour cette traversée, ils n'apparaissent plus. Est-ce que les travaux sont réalisés ? Est ce que vous avez prévu tout simplement de ne rien faire sur cet aspect là ? C'est une question qui me semble importante y compris en terme d'accessibilité, précisément puisque c'est un cheminement piéton extrêmement dangereux à cet endroit. Voilà, c'est un ensemble de petites questions pragmatiques, précisément. Merci beaucoup de vos réponses.

Dominique SIX

Juste pour venir en soutien à Alain GRIPPON, sur la traversée de l'avenue de Paris, c'est tout simplement qu'ils sont fléchés sur 2014.

Monsieur le Maire

C'est en cours de réalisation.

Simon LAPLACE

Je n'ai pas la longue expérience politique que d'autres ont ici, mais je pense qu'il ne faut pas faire de fétichisme en politique, pas de fétichisme des mots, ce n'est pas parce qu'un mot n'apparaît pas dans un budget que les politiques qui vont avec ne sont pas portées, pas de fétichisme non plus des concepts, ce n'est pas parce qu'on a une conception un peu radicale d'un concept qu'il faut ne pas appliquer la loi de la République, pas de fétichisme des postes non plus, ce n'est pas parce qu'un poste n'est pas reconduit, qu'une politique n'est pas efficace et n'est pas ambitieuse, bien au contraire. Il faut à mon avis privilégier le réalisme au fétichisme, et le réalisme, le pragmatisme, il est présent dans ce budget, je préfère et je pense qu'il est préférable d'être dans l'action, dans le pragmatisme et dans la responsabilité, avec des enjeux qui sont extrêmement forts et qui sont nos objectifs, sauver les finances de la Ville de Niort, préserver le pouvoir d'achat des Niortais par le stop fiscal, maintenir l'investissement, ce sont des objectifs ô combien ambitieux sur lesquels, a priori, les Niortais sont nombreux à être d'accord et qui relèvent du bon sens, à mon modeste avis, et sur lesquels je n'ai entendu aucune approbation, aucune convergence de la part de l'opposition, ce qui me laisse perplexe et ce qui m'inquiète un peu en fait, à vrai dire, puisque ça tendrait à montrer ou qu'ils sont de mauvaise foi, ou qu'ils n'ont, je vais refaire une citation : rien oublié ni rien appris de l'alternance.

RETOUR SOMMAIRE**Dominique SIX**

Je voulais juste répondre à nos contradicteurs qu'effectivement nous sommes à l'heure des choix et donc on les assume. Sur le plan des recettes, effectivement, on se contraint par le stop fiscal parce que dans un contexte économique difficile à la fois pour les entreprises, les ménages et donc les contribuables, on dit stop. Ce que par contre vous avez oublié, c'est que vous aviez prévu d'augmenter la fiscalité, j'en veux pour preuve les propos qui étaient tenus lors de l'intronisation du Conseil municipal au mois d'avril. Ça c'est le premier point. Le deuxième, c'est que du coup, il faut faire des choix dans les dépenses et réorienter de manière à se libérer un petit peu de marges de manœuvre puisque de toutes façons vous avez plombé l'endettement et donc on n'a pas de marges de manœuvre de ce côté-là. Je vous assure que tous autant que nous sommes, dans nos différentes délégations, nous aimerions avoir un petit peu plus de large manœuvre de manière à travailler à la rénovation des bâtiments, des écoles, de la voirie, tout ce qui touche au quotidien les Niortais.

Christelle CHASSAGNE

Vous me parliez de la réduction sur l'enveloppe du CNAR à hauteur de 4%, je ne sais pas d'où vous tenez ces chiffres mais il est vrai que nous avons eu des coupes à faire sur nos budgets, et que chacun était libre aussi d'arbitrer à l'intérieur de l'enveloppe globale dont il a la charge. Vous savez aussi que l'Etat, la Région, comme nous, sont dans des situations de budget contraint, sans héritage budgétaire, et pour autant nous accompagnent et se positionnent quasiment à la même hauteur que nous sur chacun des établissements labellisés.

Alain PIVETEAU

J'aurais aimé, si vous l'acceptez Monsieur le Maire, qu'on ait la réponse sur les 500 000 €, au risque de laisser une idée fausse.

Monsieur le Maire

On va l'avoir, je pense.

Alain PIVETEAU

C'est pour ça que je vous propose de laisser la parole à Monsieur GRIPPON avant de dire des bêtises.

Monsieur le Maire

Ce serait dommage. Alors, Monsieur GRIPPON avez-vous des éléments à apporter pour éviter à Monsieur PIVETEAU de dire des bêtises ? Merci pour cette obligeance.

RETOUR SOMMAIRE**Alain GRIPPON**

Oui, mais je vais le décevoir ainsi que Madame TRUONG puisque je vais commencer par répondre à Monsieur POIRIER, parce que ça m'est plus facile, parce que j'ai en lecture directe le renseignement qu'il sollicitait. Le budget concernant l'accessibilité est dans la rubrique investissement, page 17, je crois, du document qui vous a été présenté, et qui, dans la ligne où figure un montant global de patrimoine pour 1 892 000 €, il y a un prévisionnel d'investissement de 180 000 € lié à l'accessibilité. Concernant Madame TRUONG, la rubrique subventions est certes un peu plus détaillée dans mon dossier qu'elle ne l'est dans ce dossier, parce que c'est un document de synthèse, je veux bien qu'on passe en revue 5 000 lignes budgétaires, mais on y sera encore demain. Alors, les subventions représentent environ 400 lignes de crédits, je ne vais pas vous détailler 400 lignes, donc il y a quelques gros morceaux mais que vous connaissez, enfin que vous pouvez identifier entre la Scène Nationale Moulin du Roc, etc. Mais je ne vous donnerai pas la liste exhaustive, par contre je sais qu'il y a un montant de 1 200 000 € qui représente environ 350 associations subventionnées, qu'elles soient culturelles, sportives ou culturelles. Alors, sur les 500 000 €, je vous demande de me pardonner, mais j'ai mal compris la question ou je ne l'ai pas entendue.

Elodie TRUONG

Non, c'est ça en fait, c'est précisément cette ligne qui montre le volume global des subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé, qui montre un différentiel de 523 000 € et qui diffère, si vous voulez, de la synthèse. Maintenant, j'entends que c'est une synthèse et que cette somme de 213 000 € n'englobe pas forcément toutes les baisses liées à la vie associative.

Alain GRIPPON

C'est d'autant plus vrai que certes, une prévision budgétaire a été faite, mais que chacune des associations va réclamer à un moment particulier de l'année 2015, à une date précise, le montant de la subvention auquel elle peut prétendre, et qu'il faudra qu'on prenne une délibération à ce moment là, au coup par coup, donc vous aurez des informations plus partielles que globales, cela étant, moi je n'ai aucun problème pour dire ce que nous avons pris en compte au niveau des associations, je veux simplement qu'on se concerte un petit peu puisqu'il n'est pas prévu qu'on aille dans des détails qui soient aussi précis que ceux que vous demandez.

Monsieur le Maire

Il y a eu quand même tous les cahiers bleus qui précisent ce genre de chose, mais j'ajouterai, pour une petite correction si tu veux bien, Alain, que la Scène Nationale est dans le cadre d'une convention triennale donc elle n'a pas été concernée par les baisses et au contraire, il y a même eu quelques évolutions...

RETOUR SOMMAIRE**Alain GRIPPON**

Non, je disais qu'elle était située dans la ligne budgétaire.

Monsieur le Maire

Oui, mais pour qu'il n'y ait aucune confusion sur le sujet, c'est peut-être mieux de le préciser, et je précise que de 4, c'est 3-4, mais c'est un effort qui permet de préserver l'essentiel des structures et qui leur permet de s'adapter à ces contraintes certes, mais de ne pas mettre en cause la pérennité des structures associatives.

Alain PIVETEAU

On est face à une difficulté à apprécier la nature du budget, pour autant, les lignes qui sont posées par l'équipe municipale et parfaitement assumées, on l'a vu dans les débats, fixent des priorités qui ne sont pas les nôtres, tout simplement. Donc il n'y a pas de contestation de la difficulté aujourd'hui pour la plupart des collectivités locales, notamment pour celles qui sont dans des phases de financement de grands projets, comme ça a été dit, sur plusieurs années, des grands projets qui, quelle que soit leurs évolutions, n'ont été contestés ici par personne dans leur utilité fondamentale pour le développement de la Ville et pour le lien social en général sur Niort. Le lien social, ça a été évoqué, c'est bien ce qui nous préoccupe puisque que tout en essayant de faire aussi bien ou mieux, avec moins, en terme strictement budgétaire, on voit très nettement que ce n'est pas sur ce domaine là que vous avez choisi soit de maintenir, soit d'augmenter les niveaux de dépenses de fonctionnement ou d'investissement. Dans un budget, je l'ai dit, en baisse, vous choisissez de répondre à la baisse de dotation de l'Etat d'environ 1 100 000 €, par une baisse des dépenses de fonctionnement, ce que vous appelez « économies », à peu près équivalente puisqu'elle est d'environ 1 200 000 €. Vous répondez donc à cette baisse des dotations centrales par une baisse des dépenses publiques locales. C'est une façon de répondre, il y en a d'autres qui existent techniquement, ne nous faites pas de procès d'intention sur ce qu'on aurait fait ou pas, de toutes façons on ne le fera pas, là dessus, point de convergence, on est tous d'accord. Donc parlons de ce que vous faites, si vous voulez bien. Et ce que vous choisissez de faire, c'est effectivement d'ajuster par le bas le budget de la Ville, je l'ai entendu, pour maintenir le pouvoir d'achat des Niortais, on verra en fin de course si vous voulez bien, si ça contribue justement à maintenir le pouvoir d'achat, je n'en suis pas tout à fait sûr. Aujourd'hui, ce dont ont besoin les Niortais en général, c'est de retrouver des dynamiques croissantes et pas régressives, or vous choisissez de répondre à cette baisse imposée par une baisse équivalente au niveau local. Mais tout ne baisse pas, certaines subventions augmentent ou certaines dépenses d'investissement augmentent. Et lorsqu'on fait le comparatif entre ce qui augmente dans un budget en baisse, et ce qui est maintenu ou ce qui baisse, on voit apparaître nettement vos priorités : Sont prioritaires pour vous, et on ne vous le conteste pas, à la fois les questions de vidéo surveillance, ça a été dit, en terme d'investissement, les questions de propreté, c'est effectivement très significatif dans le comparatif 2014/2015, où on observe un coup de pouce sur la voirie, l'enseignement, mais à travers cette dotation contrainte pour vous et pour nous d'un autre ordre, on voit l'enseignement privé catholique, ça c'est ce qui augmente.

RETOUR SOMMAIRE

C'est objectif. Ce qui baisse, en toute objectivité, faites le comparatif, comparez la répartition du budget par fonction 2014/2015, apparaissent très nettement vos priorités, ce qui baisse, ce sont les dépenses liées, ça a été dit, au lien social, dont très clairement les associations avec un trouble qui nous concerne, c'est-à-dire entre baisser la subvention par exemple de deux grandes associations qui vont récolter, pardon, le terme n'est pas bon, bénéficiaire de l'essentiel des dotations publiques, et puis demander à tout le monde de participer à une baisse de l'ordre de 4%, y compris dans un budget en baisse dont je ne parle plus, ce n'est pas la même politique. Or aujourd'hui, on ne sait pas sur quoi portent ces baisses, ce n'est pas la mauvaise qualité du document donné, ni de la synthèse, je tiens à féliciter les services parce que je pense que c'est eux qui l'ont fabriqué, avec vous, pour l'amélioration de la qualité de la présentation, ce qui nous permet, nous, d'être à l'aise dans cette différence avec les choix que vous faites et de nous proposer, en gros cette critique qui n'est pas une critique d'ordre moral ou autre, qui est simplement une critique d'ordre politique. Donc nous pensons que le choix que vous faites, en terme de priorité, je les ai rappelées, ne prépare pas du tout l'avenir, on a même le sentiment que si ce budget était reconduit, Niort finirait par tourner le dos à son avenir. C'est ça qui nous inquiète aujourd'hui. Dans un contexte de crise, ce sont les priorités que nous, nous voyons. Alors, revenons juste au bouclage financier. Vous nous avez parlé d'héritage et de dette, moi je ne conteste pas le recours à l'emprunt pour financer un programme d'investissement inédit dans l'histoire de Niort, au moins dans l'histoire contemporaine, on va dire ça comme ça. J'entends qu'il soit difficile pour vous d'en assumer les effets budgétaires, c'est-à-dire que quand on fait deux mandats en un mandat, en terme d'investissement, il est évident qu'on ne peut pas reconduire les choses une autre année. Mais le choix qui est fait aujourd'hui dans cette proposition budgétaire aboutit, et c'est une contrainte pour vous, à avoir recours au même mode de financement, vous financez les 17 000 000 € de dépenses d'investissement, soit 3 000 000 € supplémentaires qui traduisent vos choix sur le patrimoine, etc., là-dessus il n'y a pas de contestation, par un recours important à l'emprunt, parce que vous y êtes contraint. On est d'accord ? C'est 9 000 000 € d'emprunts supplémentaires. Alors, j'entends que tout ne sera pas forcément réalisé, mais vous-mêmes vous faites appel au même mode de financement pour financer vos priorités. Ça vous rappelle peut-être une histoire.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Juste un mot sur la différence de choix qu'on peut faire, on a déjà évoqué, donc je n'y reviendrai pas, le fait que la masse salariale ait évolué de 25% sur les cinq dernières années, soit 4% en moyenne par an, ce qui, comparé à l'inflation, est quand même considérable et me semble, personnellement, un peu irresponsable, mais déjà, dans la façon de fonctionner qu'on a pu avoir, si on regarde le Budget Primitif, on se dit : Au BP 2014, la masse salariale, 41 400 ; Oui, mais au BP 2013, la masse salariale était de 38 800. C'est quoi, un Budget Primitif ? C'est l'idée qu'on se fait de la façon dont vont évoluer les dépenses ou ce que vont être les dépenses dans le courant de l'année. La masse salariale ce n'est pas rien, c'est la moitié des dépenses, moi je pense qu'on devrait surveiller ça comme le lait sur le feu, et quand on dit qu'on va passer en une année de 38 800 €, rien qu'en Budget Primitif, à 41 400 000 €, c'est 9% de supplément en un an, c'est dire, on imagine, on se dit : Tiens, en 2013, j'imagine que je vais dépenser 38 800 €. Bon, effectivement, ils n'ont pas été dépensés, ça a bougé de 1 200 000 € alors que les années précédentes c'était toujours en phase avec les Budgets Primitifs, donc j'imagine qu'il y a eu

RETOUR SOMMAIRE

une mauvaise surprise, une surprise délicate. En 2014, on s'est dit ok, on va mettre 9% de plus, et allez donc, et finalement on va arriver, on l'a vu dans le budget corrigé, à 42 100 000 €, alors que nous avons déjà commencé à prendre des mesures de réduction de cette masse salariale pour pouvoir arriver aux 41 500 000 € de l'année qui vient. Je trouve effectivement qu'il y a quand même une autre façon de considérer les choses. Alors, je sais bien qu'on ne peut peut-être pas parler d'héritage parce que c'est un mot qui vous hérisse, mais n'empêche que quand on est parti sur des dépenses de ce niveau là et de façon aussi constante sur l'ensemble d'une mandature, on limite forcément les marges de manœuvre de ce qu'il va y avoir ensuite, et je le rappelle, c'est sur la moitié du budget, c'est la moitié de nos dépenses, c'est quelque chose qu'on devrait regarder tous les jours ou en tous cas tous les mois en disant : Est-ce que je suis dans l'épure ou pas ? On ne l'a pas été, 9% sur un an, moi je ne sais pas, ou alors ce n'est rien, on me les donne et je suis content, mais c'est ahurissant dans ce domaine, alors il peut se passer des choses, mais quand même ! Il y a eu quelques éléments exogènes, mais il n'y a pas eu que des exogènes.

Monsieur le Maire

S'il vous plaît, ne rentrez pas dans un dialogue, vous parlez au Conseil municipal. Merci. Il est tant de clore le débat, je voudrais souligner, je ne le ferai pas longuement, mais nous l'avons évoqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires, j'en avait fait un propos introductif, ce budget est véritablement un budget de redressement, qui manifeste un engagement fort pour retrouver des marges de manœuvre, pour inscrire Niort dans l'avenir, Niort dans l'investissement, en dégagant des marges qui financeront cet investissement autrement que par un emprunt, ce pour quoi on milite : La dette a été multipliée par trois en six ans ! Le seuil d'alerte des douze années est atteint, les projections pour le BP 2015, quand nous avons pris les affaires en 2014, étaient de moins 2 000 000 €, nous arrivons au Budget Primitif 2015 avec une proposition positive de 70 000 €. Je tiens à remercier non seulement les adjoints, les conseillers municipaux en charge de délégation, qui se sont impliqués, les directeurs de services qui ont tenu les objectifs de la lettre de cadrage et qui permettent de présenter ce Budget Primitif 2015 qui est véritablement un tour de force, et pour la Direction générale qui nous a accompagné dans ce redressement ô combien nécessaire pour les finances de notre Ville. Je sais combien les agents regardent aussi l'évolution de notre Ville et ses finances, je sais combien aussi les Niortais évidemment les regardent avec intérêt, et ce budget de redressement est un budget qui fixe un cap et qui permet d'afficher de la sérénité pour l'avenir, parce que le redressement financier de la Ville s'opère dès maintenant et, nous le voulons le plus ardemment possible et nous le déclinons dans les prochains Budgets Primitifs qui se succéderont, c'est un budget qui redresse complètement nos finances, et qui permettra d'investir autant que nous le souhaitons parce qu'aujourd'hui la contrainte est évidente, elle est reconnue par la Chambre régionale des comptes et le Budget Primitif 2015 est un tour de force qui évite le pire auquel nous étions promis, et ce pire aujourd'hui, nous l'avons mis derrière nous. Merci à chacun d'entre vous, pour ce travail.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-531

Direction des Finances

TARIFS MUNICIPAUX 2015

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Il est proposé d'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2015, de nouveaux tarifs municipaux applicables aux équipements et services de la Ville de Niort.

Ces tarifs relèvent tant du budget principal que des budgets annexes. Ils ne sont plus soumis à un coefficient d'augmentation uniforme par rapport aux tarifs existants, mais à une recherche du tarif le plus adapté par prestation en fonction de critères spécifiques et aux publics concernés.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter l'ensemble des tarifs présentés en annexe sous forme de tableaux, applicables à compter du 1^{er} janvier 2015.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	35
Contre :	7
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Alain GRIPPON**

Vous avez un document assez complet joint à vos dossiers sur les tarifs municipaux, je voulais que Dominique DESQUINS, qui a surveillé ce travail, nous fasse part de son avis pour vous commenter rapidement la situation et que Rose-Marie NIETO nous fasse part, elle, de l'évolution des tarifs périscolaires.

Dominique DESQUINS

Je vais céder la parole très rapidement. Effectivement, j'ai regardé les tarifs, il y a eu quelques corrections d'apportées, mais elles ne sont pas substantielles, je pense qu'il n'y a aucun souci sur l'adoption des tarifs tel qu'ils nous sont présentés pour cette année 2015.

Rose-Marie NIETO

Vous avez une correction sur table : Lorsque la délibération a été préparée, il a été oublié de préciser qu'au niveau de l'Education nous appliquerions à partir du 1^{er} janvier une réduction de 20% pour les familles ayant trois enfants et plus inscrits, au niveau de la restauration ou du périscolaire, dans les écoles Niortaises, et que nous appliquerions également le tarif des familles domiciliées à Niort, pour les familles habitant hors Niort et dont les enfants sont scolarisés sur des CLIS, puisque le lieu de scolarité de ces enfants n'est pas un choix, l'Education nationale leur proposant des places en fonction des possibilités. Voilà les changements pour 2015.

Monsieur le Maire

Merci. Vous avez trouvé sur les tables les modifications apportées pages 9, 10, 13, 29, 39, 40 et 46 du document 2015, dont celle que Rose-Marie vient de vous préciser à l'instant, pour la plus substantielle.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-532

Direction du Secrétariat Général

**INSTITUTION D'UN CABINET UNIQUE POUR LE
MAIRE DE NIORT ET LE PRÉSIDENT DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS -
CONVENTION DE PRESTATION AVEC LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

L'évolution de l'administration territoriale est marquée tout à la fois par l'achèvement de la carte de l'intercommunalité, constituant un niveau d'administration à part entière, et le souci d'éviter les surcoûts générés par un empilement croissant des strates administratives.

La mutualisation de services, consacrée par la mise en place des schémas de mutualisation, apparaît comme une réponse nécessaire à ce double phénomène.

Monsieur le Maire de Niort, s'étant également vu confier la présidence de la CAN, a souhaité que ne soient pas constitués un cabinet du Maire et un cabinet du Président mais une équipe unique et réduite assurant ces deux fonctions, ce choix offrant un gage de cohérence et d'économie de moyens.

Un cabinet du Maire et du Président a ainsi été constitué, regroupant trois agents employés pour l'un par la Communauté d'Agglomération du Niortais et pour les autres par la Ville de Niort.

La mutualisation repose juridiquement sur une prestation croisée de la Ville de Niort vers la CAN et de la CAN vers la Ville de Niort, l'une et l'autre de valeurs équivalentes. Ce dispositif a donné lieu à l'élaboration d'une convention inscrite à l'ordre du jour du conseil de communauté du 15 décembre 2014 et du conseil municipal de ce jour.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à souscrire avec la CAN en vue de la création d'un cabinet du Maire et du Président ;

- autoriser Monsieur le Maire à l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Cette délibération a déjà été approuvée à la CAN, il s'agit de la mise en place d'un Cabinet unique qui concerne à la fois le Maire de la Ville de Niort et la Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais, qui regroupe trois agents, l'un employé par la Communauté d'Agglomération et les deux autres par la Mairie. C'est un premier acte de la mutualisation, et il est proposé d'approuver cette convention dans laquelle la CAN servira à la Ville une prestation correspondant à 50% du travail du Directeur de Cabinet et la Ville de Niort en contrepartie servira à la Communauté d'Agglomération du Niortais une prestation correspondant à 40% du travail de ses deux agents.

Elodie TRUONG

Je ferai la même remarque qu'à la CAN, en l'occurrence, on n'a toujours pas de visibilité sur le projet de mutualisation que vous souhaitez proposer à la CAN et à la Ville ; Nous, en tant que conseillers à la CAN, nous ne participons pas aux discussions en cours sur ces éléments, donc il y a une question de transparence, il y a une question de construction de la décision publique de façon démocratique autour de tout ça, et très clairement, nous nous abstenons sur cette question parce que nous attendons d'avoir plus d'éléments sur les objectifs, le cadre et l'orientation de ce projet de mutualisation.

Monsieur le Maire

Oui, mais tout vient à point à qui sait attendre, et dans ce domaine là, le travail préparatoire a été fait conjointement dans les services, donc une concertation importante entre les élus du bureau, la conférence des Maires, et j'ai adressé le projet de mutualisation à tous les Conseils municipaux qui auront à débattre et à délibérer sur ce projet, ce sera notre cas aussi à Niort le 2 février prochain si je ne m'abuse, qui sera la date de notre prochain Conseil municipal. Donc vous aurez toute matière pour ajouter, débattre autour de ce sujet important de la mutualisation et sur lequel la Chambre régionale des comptes encore une fois nous invite à renforcer l'effort.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-533

Direction Ressources Humaines

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Afin de doter les services des moyens en personnels nécessaires à la bonne exécution des missions de service public, la modification du tableau des effectifs ci-dessous sont proposées :

POLE CADRE DE VIE

Direction des Espaces Publics

Ouverture de poste :

- 1 poste de technicien principal 2^{ème} classe

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la mise à jour du tableau des effectifs telle que définie ci-dessus.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-534

Direction Ressources Humaines

**RECRUTEMENT DE 2 AGENTS EN CONTRATS
D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE)
SUR POSTES VACANTS**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Depuis le 1er janvier 2010, le dispositif « Contrat Unique d'Insertion » (CUI) est entré en vigueur. Créé par la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Ces CAE sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Le CUI-CAE porte sur des emplois visant à répondre à des besoins collectifs non satisfaits et il est destiné aux publics suivants : jeunes âgés de moins de 26 ans non éligibles au dispositif emplois d'avenir, demandeurs d'emploi de longue durée (supérieur à 1 an), les bénéficiaires de minima sociaux, demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés.

La prescription du CUI-CAE est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi ou Cap Emploi pour le compte de l'Etat.

La Ville de Niort propose d'y recourir, en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider notamment un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Deux personnes en CAE pourraient être recrutées au sein de la Ville de Niort, pour exercer les fonctions d'agent de restauration à raison de 35 heures par semaine.

Ces contrats à durées déterminées seraient conclus pour une période maximale de 2 ans.

Selon le profil des personnes retenues, la prise en charge de l'Etat sera comprise entre 60% et 90% de la rémunération correspondant au SMIC (selon l'arrêté préfectoral du 3/07/2014) et exonérera la Ville des cotisations patronales de sécurité sociale et des charges fiscales (taxe sur les salaires, taxe d'apprentissage, et effort de construction).

Cette aide est attribuée dans la limite d'une durée totale de 20 mois dans la limite de 22 heures hebdomadaires.

En contrepartie, la Ville s'engage à élaborer un parcours de formation et assurer un tutorat, afin de développer l'expérience et les compétences de la personne recrutée. Si la collectivité ne peut pas proposer une nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire, au terme du contrat, elle lui fera bénéficier d'une aide à l'orientation professionnelle.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le recrutement de deux agents sur des postes d'agent de restauration dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, à la Direction de l'Education selon les dispositions ci-dessus.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-535

Direction Ressources Humaines

**RECRUTEMENT D'INTERMITTENTS DU SPECTACLE
POUR LES MANIFESTATIONS CULTURELLES -
ANNÉE 2015**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La mise en œuvre des prochaines manifestations culturelles organisées en régie directe par la Ville de Niort (Cirque, Jeudis de Niort, Regards Noirs,...) nécessite le recours ponctuel à des intervenants spécialisés, professionnels du spectacle vivant.

Dans ce cadre, il est proposé de faire appel à des intermittents du spectacle, de passer pour chacun d'entre eux un contrat avec le Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO) et de fixer les rémunérations nettes des intéressés conformément au tableau suivant. A ces rémunérations nettes s'ajouteront les charges légales à la charge de la collectivité.

Types d'intervenants	Modalités de rémunération
Directeur technique	23 € l'heure
Régisseur général	23 € l'heure
Régisseur principal / Technicien	18 € l'heure
Régisseur / Technicien	15 € l'heure
Technicien	12 € l'heure
Artiste	Cachet

La dépense sera réglée à l'aide du crédit que le Conseil s'engage à inscrire sur le budget de l'exercice 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le recrutement d'intermittents du spectacle pour les manifestations culturelles de l'année 2015 ;
- fixer les rémunérations nettes conformément au tableau ci-dessus auxquelles s'ajouteront les charges légales à la charge de la collectivité.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-536

Direction Ressources Humaines

**EMPLOIS OCCASIONNELS - CRÉATION DE POSTE
AU SERVICE CULTURE**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans la mise en œuvre de la politique culturelle de la Ville, le service Culture organise en régie directe des manifestations et événements. Concentrés jusqu'en 2014 sur la période estivale, ces manifestations et événements sont appelés à évoluer à partir de 2015.

En février 2015, le festival du polar *Regards noirs* va se développer autour du croisement entre littérature, BD et cinéma.

L'organisation de cette manifestation requiert une aide ponctuelle en ressources humaines pour diffuser l'information en amont, préparer l'accueil des intervenants et du public, seconder l'équipe des permanents pendant l'exploitation des événements et participer aux bilans.

C'est pourquoi, il est proposé de créer pour les mois de janvier et février 2015, sur la base de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, un emploi occasionnel d'adjoint administratif au service Culture.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création d'un emploi occasionnel d'adjoint administratif au service Culture, pour une durée de 2 mois, rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-537

Direction Ressources Humaines

**MISE À DISPOSITION D'UNE ASSISTANTE SOCIALE
DE LA VILLE DE NIORT AUPRÈS DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE NIORT**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Suite à la mutualisation des Ressources Humaines de la Ville et du CCAS, la Ville de Niort a recruté une assistante socio-éducative à temps non complet (50% d'un temps complet) pour assurer les fonctions d'assistante sociale des personnels du CCAS.

Dans ce cadre, l'agent concerné a été mis à disposition du CCAS pour 50% de son temps de travail (soit 25% d'un temps plein) dès le 1er janvier 2014, conformément aux dispositions des articles 61 et 61-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et du décret 2008-580 du 18 juin 2008.

Il est donc proposé de régulariser cette mise à disposition pour 2014, et de la reconduire pour l'année 2015 dans les conditions fixées par la convention annexée à la présente délibération.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de mise à disposition à temps non complet d'une assistante sociale de la Ville de Niort auprès du CCAS pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2015 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-538

Direction Ressources Humaines

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PARTIELLE
DU DIRECTEUR DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET
DE TÉLÉCOMMUNICATION AUPRÈS DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Communauté d'Agglomération du Niortais a décidé de coopérer à la Ville de Niort pour le développement de ses systèmes d'information.

Dans ce cadre, conformément aux dispositions des articles 61 et 61-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et du décret 2008-580 du 18 juin 2008, il est opportun de prolonger la convention relative à la mise à disposition partielle du Directeur du Service Informatique de la Ville de Niort auprès de la CAN à raison de 25% de son temps de travail. Ce dernier interviendrait en tant que conseiller et expert technique sur la définition de la stratégie informatique de la CAN et la mise en synergie des projets communs de la Ville et de la CAN.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de mise à disposition du Directeur des Systèmes d'Information et de Télécommunication de la Ville de Niort auprès de la CAN à raison de 25% de son temps de travail pour une durée de deux ans renouvelable ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-539

Direction Ressources Humaines

**FONDS NATIONAL DE PRÉVENTION - DÉMARCHE
DE PRÉVENTION DES TROUBLES
MUSCULOSQUELETTIQUES**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le Fonds National de Prévention (FNP), placé au sein de la CNRACL, est géré par la Caisse des Dépôts. Il participe au financement, sous la forme d'avances ou de subventions, de mesures de prévention arrêtée par les collectivités conformément au programme d'actions triennales du FNP.

La subvention attribuée compense le temps des agents investis pour la réalisation de la démarche de prévention. Le temps de valorisation des agents est limité à 12 mois mais la convention est de 3 ans et débuterait en janvier 2015.

La sinistralité des cinq dernières années démontre que 30% des accidents de service ont provoqué des atteintes ostéo articulaires. La direction de l'Education, le service de la Petite Enfance et le service Maintien à domicile sont les services les plus impactés.

Partant de ce constat, la Ville de Niort et son CCAS ont choisi de développer une politique de prévention relative aux troubles musculosquelettiques (TMS).

Un comité de pilotage, avec un rôle évaluatif et concertatif, sera constitué ainsi que des groupes de travail par direction/service concerné. Des analyses de situations de travail seront alors réalisées afin d'identifier et d'évaluer les risques liés aux TMS, d'émettre et de valider des propositions d'améliorations (organisationnelle, technique, structurelle).

Afin d'ancrer la démarche dans le temps, le comité de pilotage et les groupes de travail devront veiller à la mise en œuvre des propositions d'améliorations.

Pour cela, ils devront vérifier :

- l'intégration des facteurs de risque TMS dans les projets de conception de nouveaux postes de travail, de changement ou de modification des conditions de travail ;
- la mise à jour du document unique d'évaluation des risques qui devra impérativement prendre en compte ces facteurs de risques.

L'objectif de cette démarche est de faire baisser sensiblement le nombre d'accidents impliquant des troubles musculosquelettiques et le nombre de maladies professionnelles déclarées.

Ce projet a fait l'objet d'une présentation aux instances paritaires de la Ville et du CCAS (Comité d'Hygiène et de Sécurité du 15 octobre et Comité Technique Paritaire du 5 novembre) et recueilli des avis favorables.

Le montant estimé de la subvention attendue du FNP s'élève à 50 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la réalisation de la démarche de prévention sur le thème de la prévention des troubles musculosquelettiques ; - décider de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts, gestionnaire du Fonds national de prévention de la CNRACL ;
- porter l'inscription budgétaire de la subvention du Fonds National de Prévention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Lucien-Jean LAHOUSSE

De la même façon que nous avons signé un certain nombre de conventions, on citait tout à l'heure celle qui concerne les handicapés, le programme handic'apte, il s'agit ici de signer une convention avec le Fonds National de Prévention dans la démarche de prévention des Troubles Musculosquelettiques (TMS) qui représentent une part non négligeable des accidents que nous pouvons avoir ou des maladies professionnelles que nous pouvons rencontrer. Cette convention nous permettra de mettre en place des actions d'analyse de poste de travail qui permettront de limiter ces TMS, et le montant estimé de la subvention est de l'ordre de 50 000 €.

Monsieur le Maire

C'est une volonté importante de renforcer notre action...

Lucien-Jean LAHOUSSE

En terme de santé-sécurité au travail, qui existait déjà mais à laquelle nous allons, dans les mois qui viennent, donner une dimension plus importante.

Monsieur le Maire

Pour prévenir ce qui est bel et bien une pathologie, ou un risque de pathologie.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Il faut savoir que dans notre collectivité, les accidents du travail et les maladies professionnelles, hors accidents de trajets et longues maladies, représentent l'équivalent de vingt-deux emplois temps plein.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-540

Direction Ressources Humaines

FORMATIONS EN HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL - AUTORISATION DE SIGNATURE DE MARCHÉ

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de l'élaboration de son dernier plan de formation, la Ville de Niort a procédé à une analyse des besoins de ses agents en matière d'habilitation, d'autorisation de conduite d'engins motorisés et de prévention des risques.

D'une part, il s'agit d'une obligation réglementaire pour certains domaines, afin de permettre aux agents d'accomplir en toute sécurité les tâches qui leur sont confiées.

D'autre part, la Ville souhaite poursuivre la campagne de prévention et de sensibilisation à la sécurité qu'elle a mise en place depuis plusieurs années.

L'enjeu global de ces formations est de pérenniser la démarche de sécurité au travail dans la collectivité, mais aussi en direction des usagers du service public.

Le dernier marché de formation en hygiène et sécurité étant échu, une consultation par procédure adaptée a été lancée. La commission des marchés s'est réunie le 4 décembre 2014, pour émettre un avis sur la désignation des attributaires de chacun des lots du marché de formation.

Le marché est composé en 11 lots, pour un montant maximum de 150 082 € TTC pour la durée du marché, soit 3 ans.

Les dépenses relatives à ce marché seront imputées aux budgets 2015, 2016 et 2017 de la Direction des ressources humaines.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés de formations en hygiène et sécurité précisés dans le tableau ci-après :

Lot n°	Désignation	Montant maximum pour trois ans €	Nom de l'attributaire
1	Formation aux habilitations électriques	31 618 €	CEPIM
2	Formation aux autorisations de conduites des engins de chantiers et des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté	43 092 €	CEPIM
3	Formation aux autorisations de conduites de plate forme élévatrice mobile de personnes (Type 1B et 3B)	27 216 €	CEPIM

[RETOUR SOMMAIRE](#)

4	Formation aux autorisations de conduites de grues	15 876 €	CEPIM
5	Formation aux gestes et postures dans le secteur sanitaire et social	Infructueux	
6	Formation au port de harnais	2 520 €	DELTA FORMACENTRE
7	Formation des membres du CHSCT	7 560€	AQSE
8	Formation à la prévention du risque incendie	7 200 €	CERFOS
9	Formation service de sécurité incendie et assistance à personne de niveau 1- Recyclage	Infructueux	
10	Formation à la signalisation de chantier	7 800 €	ECF
11	Formation à l'utilisation, au montage et démontage d'échafaudage fixes et roulants	7 200€	AFPA

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-541

Direction de la Commande Publique et Logistique**FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS D'HYGIÈNE ET D'ENTRETIEN, DE PETITS MATÉRIELS DE NETTOYAGE, DE BROSSERIE EXTÉRIEURE ET PETITS MATÉRIELS DE PROPRETÉ DE VOIRIE - APPROBATION DES ACCORDS-CADRES**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Afin de couvrir les besoins de la collectivité en matière de produits d'hygiène et d'entretien, de petits matériels de nettoyage et de brosseurie extérieure de voirie, permettant aux agents d'exercer leurs activités de nettoyage, un accord-cadre a été passé par procédure d'appel d'offres.

Ce nouvel accord-cadre, mono attributaire, est passé pour une période d'un an à compter de février 2015, reconductible trois fois, soit une durée maximale de 4 ans.

Chaque lot fixe un montant maximum annuel en valeur TTC :

Lot n°	Désignation	Montant maximum annuel en euros TTC
1	Produits d'hygiène et d'entretien	111 600 €
2	Petits matériels de nettoyage	25 200 €
3	Brosserie extérieure et petits matériels de propreté de voirie	12 200 €

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 11 décembre 2014 pour procéder à la désignation de l'attributaire pour chaque lot.

La notification du contrat d'accord-cadre emporte la conclusion du premier marché subséquent, pour une durée d'un an.

RETOUR SOMMAIRE

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les accords-cadres pour chaque lot précisé dans le tableau ci-après :

Lot n°	Désignation	Attributaire	Montant estimatif annuel de l'offre
1	Produits d'hygiène et d'entretien	PIERRE LE GOFF GRAND OUEST	57 854,58 € TTC
2	Petits matériels de nettoyage	SARL POLLET	15 446,57 € TTC
3	Brosserie extérieure et petits matériels de propreté de voirie	SARL POLLET	2 766,24 € TTC

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 42
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0
 Excusé : 3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
 L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-542

**Direction de la Commande Publique et
Logistique**

**FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ - ADHÉSION À UN
GROUPEMENT DE COMMANDES**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans un souci d'homogénéité en matière de politique d'achat, et en conformité avec les dispositions de la loi NOME, la Communauté d'Agglomération du Niortais, le Syndicat des Eaux du Vivier, le Centre Communal d'Action Sociale de Niort, un certain nombre de communes de la CAN et la Ville de Niort, ont souhaité constituer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019.

Par ce groupement, les collectivités pourront rationaliser leurs achats publics. Il aura pour objectif de :

- répondre à l'obligation de mise en concurrence de l'opérateur historique à partir du 1^{er} janvier 2016 ;
- harmoniser les pratiques et les coûts d'achat ;
- mutualiser des compétences en termes d'achat et de marché.

Le groupement sera constitué, une fois la convention signée et rendue exécutoire, jusqu'au 31 décembre 2019. La Ville de Niort est coordonnateur de ce groupement. Les modalités de fonctionnement du groupement sont décrites dans la convention jointe en annexe.

Le contrat sera passé sous la forme d'un accord-cadre multi attributaires. Il commencera au 1^{er} janvier 2016 et prendra fin au 31 décembre 2019. Les tarifs seront fixés par marchés subséquents qui feront l'objet d'une mise en concurrence annuelle ou bi annuelle des attributaires.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité ;
- approuver la convention constitutive de ce groupement ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-543

Direction de la Commande Publique et Logistique

LA POSTE - SIGNATURE DU MARCHÉ POUR LE SERVICE D'ACHEMINEMENT DU COURRIER ET PRESTATIONS ANNEXES

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le marché des services postaux est totalement libéralisé quel que soit le poids des plis. Les prestations relevant des services postaux entrent donc dans le champ concurrentiel et devront, à ce titre, faire l'objet d'une mise en concurrence.

Si pour les colis supérieurs à 2kg une concurrence réelle existe, la libéralisation du marché n'a fait émerger aucun concurrent pour répondre aux besoins de la Ville de Niort pour l'acheminement du courrier.

En conséquence il a été décidé, de passer un marché avec la Poste sans publicité et sans mise en concurrence comme le prévoit l'art 28 du code des marchés en l'absence de concurrence dans un domaine déterminé.

Le contrat sera passé pour une durée d'un an pour un montant estimatif de 195 000 € TTC, sous la forme d'un marché à prix unitaires. Il commencera au 1^{er} janvier 2015 ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure et prendra fin au 31 décembre 2015.

Les conditions tarifaires appliquées seront celles de La Poste.

La commission des marchés s'est réunie le 04 décembre pour avis sur la désignation de l'attributaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché avec La Poste ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-544

**Direction de la Commande Publique et
Logistique**

**ACQUISITION DE VÉHICULES PARTICULIERS -
APPROBATION DE MARCHÉ**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Afin de garantir une capacité de déplacements professionnels correspondant aux besoins de la collectivité, il est nécessaire de renouveler régulièrement une partie des véhicules particuliers pour maintenir le parc existant en bon état de fonctionnement, et l'adapter aux nouvelles utilisations.

Afin de répondre à ce besoin, une consultation allotie a été lancée selon une procédure adaptée.

Le Lot 1 fait l'objet d'un engagement contractuel en quantité (minimum 4 et maximum 7) sur une durée de 6 mois.

Les lots 2 et 3 sont à prix global et forfaitaire.

La commission des marchés s'est réunie le 4 décembre 2014 pour avis sur la désignation de l'attributaire de chaque lot.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés ci après :

	Attributaire	Montant Estimatif TTC
Lot 1 Berline B1 – petite citadine	SAS les Garages Chaigneau 46 Bd des Rochereaux 79180 CHAURAY	48792.50 € TTC
	Attributaires	Montant Forfaitaire TTC
Lot 2 Berline D – grand monospace	SAS les Garages Chaigneau 46 Bd des Rochereaux 79180 CHAURAY	23160.50 € TTC
Lot 3 Véhicule d'intervention Police Municipale	SAS les Garages Chaigneau 46 Bd des Rochereaux 79180 CHAURAY	22996.50 € TTC

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-545

Direction de la Commande Publique et Logistique

ACQUISITION DE MINIBUS ET VÉHICULES UTILITAIRES - APPROBATION DE MARCHÉ

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Afin de garantir une capacité de transport des enfants dans les temps périscolaires et pour les périodes de vacances, et d'assurer les capacités d'interventions techniques des régies, il est proposé de renouveler une partie des véhicules utilitaires pour maintenir le parc existant en bon état de fonctionnement et l'adapter aux nouvelles utilisations.

Pour répondre à ce besoin, une consultation allotie a été lancée selon une procédure adaptée.

La commission des marchés s'est réunie le 4 décembre 2014 pour avis sur la désignation de l'attributaire de chaque lot.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés ci après :

	Attributaires	Montant TTC
Lot 1 Minibus L2 9 places	Genève Automobiles 19, rue du Gèneveau 79180 CHAURAY	25196.17 € TTC
Lot 2 Véhicules utilitaires – Fourgonnettes tôlées	Genève Automobiles 19, rue du Gèneveau 79180 CHAURAY	23310.76 € TTC
Lot 3 Véhicules utilitaires 3.5t – Châssis cabine avec bras hydraulique et benne amovible.	Seguin Trucks SA 421, avenue du Docteur Jean Mac 72100 LE MANS Agence Niort : DSVI	Estimatif 40574.50 € TTC
Lot 4 Véhicules utilitaires – Fourgon tôlé	Genève Automobiles 19, rue du Gèneveau 79180 CHAURAY	14095.40 € TTC

- autoriser Monsieur le Maire de Niort ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-546

Direction de la Commande Publique et Logistique

**ADHÉSION DE LA VILLE DE NIORT À
L'ASSOCIATION DES DOCUMENTALISTES DE
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES INTERDOC**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

L'association Interdoc a pour but de favoriser la coopération, les échanges professionnels et la formation des documentalistes de collectivités territoriales. Créée par des documentalistes de conseils généraux, l'association s'est depuis ouverte aux communes et intercommunalités.

La Ville de Niort souhaite adhérer à cette association pour bénéficier des ressources offertes par ce réseau : édition de guides professionnels, échanges de bonnes pratiques et retours d'expériences.

A titre indicatif, le montant de l'adhésion annuelle est fixé à 120,00 € pour l'année 2014.

Les crédits nécessaires au versement de la cotisation annuelle seront prévus, chaque année, au budget de l'exercice en cours.

Il est proposé au Conseil municipal l'adhésion de la Ville de Niort à cette association à partir de l'année 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les statuts de l'association Interdoc ;
- accepter l'adhésion de la Ville de Niort à cette association à compter de 2015 ;
- désigner les documentalistes de la Direction Commande Publique et Logistique pour représenter la Ville de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à cette adhésion et à verser chaque année à compter de 2015 la cotisation annuelle (120,00 € sur la base du tarif 2014).

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-547

Direction de la Commande Publique et Logistique

**ADHÉSION DE LA VILLE DE NIORT À
L'ASSOCIATION DES ACHETEURS PUBLICS (AAP)**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Afin d'optimiser la fonction achat et de s'inscrire dans la dynamique nationale de reconnaissance du métier d'acheteur public, il est proposé que la Ville de Niort adhère à l'Association des Acheteurs Publics.

L'adhésion à cette association donne accès à :

- une veille stratégique et une veille juridique,
- une base de données de pièces de marchés,
- des conférences et un espace d'échange interactif,
- des fiches achats,
- un observatoire des prix.

La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale de l'association. Son montant pour l'année 2014 s'élève à 190 €.

Les crédits nécessaires au versement de la cotisation annuelle seront prévus chaque année au budget de l'exercice en cours.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les statuts de l'Association des Acheteurs Publics ;
- accepter l'adhésion de la Ville de Niort à cette association à compter de 2015 ;
- désigner la Directrice de la Commande Publique et Logistique ou son représentant afin de représenter la Ville de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs au versement de la cotisation annuelle.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-548

**Direction des Systèmes d'Information
et de Télécommunications**

**MARCHÉ POUR L'ÉTUDE, L'ASSISTANCE, LE
DÉVELOPPEMENT ET LA MAINTENANCE DES
OUTILS DÉCISIONNELS DE LA VILLE DE NIORT**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort dispose à ce jour d'outils décisionnels et souhaite obtenir un accompagnement pour l'exploitation, les évolutions fonctionnelles et techniques, ainsi que pour la maintenance.

Cet accompagnement concerne le développement, la mise au point de bases d'informations décisionnelles, la création et l'évolution de rapports et documents de restitution, l'import et la synchronisation de données de différentes applications, la maintenance technique, la migration de version et la correction d'anomalies.

Ce marché lancé par procédure d'appel offres est un marché à bons de commande ne comportant ni minimum, ni maximum, d'une durée d'un an à compter du 1er janvier 2015 ou de sa date de notification, et est reconductible 3 fois.

Après consultation des entreprises, la commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 4 décembre 2014 pour procéder à la désignation de l'attributaire : DECIVISION – 31000 Toulouse pour un montant estimé annuel de 56 773,20 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché pour l'étude, l'assistance, le développement et la maintenance des outils décisionnels de la Ville de Niort attribué à DECIVISION ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-549

**Pôle Cadre de vie et Aménagement
urbain**

**CONVENTION AVEC LA CCIT DES DEUX-SÈVRES
POUR LE FINANCEMENT DU POSTE D'ANIMATEUR
GESTIONNAIRE DU CENTRE-VILLE**

Madame Jeanine BARBOTIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du 23 mars 2007, le Conseil municipal a décidé, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale des Deux-Sèvres (CCIT 79), de mettre en place une gestion collective du centre-ville conduite par un comité de pilotage, et pour atteindre cet objectif de créer un poste d'animateur gestionnaire.

Les missions confiées à l'animateur gestionnaire du centre ville, recruté sous contrat de droit privé à durée déterminée, sont principalement la coordination des actions de dynamisation du centre ville et la facilitation des échanges avec les différents partenaires publics, privés et associatifs (CAN, office de tourisme, association des commerçants, ...).

Les conditions de réalisation de ce partenariat sont définies dans la convention ci-annexée qui précise notamment le cadre d'intervention de l'animateur gestionnaire placé sous l'autorité directe de la CCIT 79. Les frais annuels inhérents à ses missions sont estimés à 70 000 € pour 2015, répartis de manière égale entre la CCIT et la ville de Niort.

Les crédits sont prévus au BP 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat avec la CCIT 79 et la reconduction de la mission d'animateur gestionnaire en vue d'une gestion collective du centre-ville ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée

Signé

Jeanine BARBOTIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-550

Direction du Secrétariat Général

SEMIE - MODE DE GOUVERNANCE - MODIFICATION

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La SEMIE, Société Anonyme d'Economie Mixte Immobilière et Economique de la Ville de Niort, créée en 1970, est gérée par un Conseil d'administration.

Le mode de gouvernance actuel de la SEMIE dissocie les fonctions de présidence et de direction générale.

Il est proposé de modifier le mode de gouvernance de la SEMIE en optant pour la réunion des fonctions de Président et Directeur Général à partir du 1^{er} février 2015.

Si vous en êtes d'accord, les représentants de la Ville au sein de la SEMIE pourront se prononcer en faveur de cette modification.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le principe d'une modification du mode de la gouvernance de la SEMIE, en mettant fin à la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général et en optant, par conséquence, pour la désignation d'un Président Directeur Général ;
- autoriser les représentants de la Ville à voter en ce sens à l'assemblée générale de la SEMIE qui aura à se prononcer sur cette modification ;
- mandater lesdits représentants pour se prononcer au sein du Conseil d'administration en faveur de la désignation d'un Président Directeur Général ;
- confirmer l'autorisation aux représentants de la Ville d'exercer tous mandats au sein de la SEMIE et par conséquent, de se porter candidats aux fonctions de Président Directeur Général.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	4
Non participé :	1
Excusé :	3

Madame Dominique JEUFFRAULT, Adjointe au Maire, n'ayant pris part ni au débat ni au vote.

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Monsieur le Maire**

Une délibération qui apporte des modifications dans la gouvernance de la SEMIE : Il est proposé de modifier le mode de gouvernance de la SEMIE en optant pour la réunion des fonctions de Président et de Directeur Général à partir du 1^{er} février 2015, et si vous en êtes d'accord, les représentants de la Ville au sein de la SEMIE pourront se prononcer en faveur de cette modification. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le principe d'une modification du mode de gouvernance, en mettant fin à cette dissociation, d'autoriser les représentants de la Ville à voter en ce sens à l'assemblée générale de la SEMIE, de mandater les dix représentants pour se prononcer au sein du Conseil d'administration en faveur de la désignation d'un Président Directeur Général et de confirmer l'autorisation aux représentants de la Ville d'exercer tous mandats au sein de la SEMIE et par conséquent, de se porter candidats aux fonctions de PDG.

Dominique JEUFFRAULT

Je ne prendrai pas part au vote.

PROCES-VERBAUX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-551

Direction Animation de la Cité

**CONVENTIONS D'ACOMPTE ENTRE LA VILLE DE
NIORT, LES CENTRES SOCIOCULTURELS ET
L'ENSEMBLE SOCIOCULTUREL NIORTAIS**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM) avec l'Ensemble Socioculturel Niortais et les CSC ont été conclues en 2011, 2012 et 2013.

Pour la plupart, les CPOM mettent en concordance les périodes d'agrément CAF et de conventionnement par la Ville.

Les CPOM prévoient l'attribution, chaque année, en janvier, d'un acompte de 40% de la subvention de l'exercice antérieur.

Ces acomptes viendront en déduction de la subvention globale 2015.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions d'acompte avec les associations ci-après :

Associations	Subvention 2014	Montant de l'acompte
Centre Socioculturel de Champclairot/Champommier	178 776 €	71 510 €
Centre Socioculturel du Centre Ville	203 287 €	81 315 €
Centre Socioculturel de Part et d'Autre	227 779 €	91 111 €
Centre Socioculturel du Grand Nord	312 972 €	125 188 €
Centre Socioculturel du Parc	219 186 €	87 674 €
Centre Socioculturel Les Chemins Blancs	223 670 €	89 468 €
Centre Socioculturel de Sainte Pezenne	184 018 €	73 607 €
Centre Socioculturel de Souché	158 636 €	63 454 €
Ensemble Socioculturel Niortais	280 500 €	112 200 €

RETOUR SOMMAIRE

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations les acomptes relatifs aux subventions qui leur seront allouées au titre de l'année 2015, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	7
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-552

Direction Animation de la Cité

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU CSC DE SOUCHÉ ET AU CSC LES CHEMINS BLANCS DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, la Ville de Niort souhaite que soit renforcée, sur l'ensemble de son territoire, l'offre de loisirs éducatifs de qualité en direction des jeunes.

La Ville de Niort accompagne donc tout particulièrement les projets des associations qui s'inscrivent dans le cadre des priorités suivantes :

- renforcer l'égalité d'accès pour tous aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs ;
- promouvoir réflexions et actions sur le rôle éducatif des adultes et des jeunes.

Les projets proposés s'inscrivent dans les orientations thématiques suivantes : activités culturelles et artistiques (résidences musicales, évènements citoyen et festif...), éducation à l'environnement, prévention santé, sécurité, activités physique ou sportive ; voyage et mobilité sociale.

Pour chacune de ces thématiques, des orientations prioritaires ont été définies par la Ville en concertation avec les acteurs de terrain et constitueront le cadre dans lequel devront s'inscrire les actions de l'appel à projets jeunesse.

Dans ce contexte, il vous est proposé que la Ville de Niort apporte son soutien financier et/ou logistique aux associations suivantes :

- Centre Socioculturel de Souché pour le festival de la Bande Dessinée ;
- Centre Socioculturel Les Chemins Blancs pour le projet « Avant, maintenant ... et la femme ? ».

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

CSC Souché pour le Festival de la BD	500 €
CSC Les Chemins Blancs pour le projet « Avant, maintenant ... et la femme ? »	500 €

[RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-553

Direction Animation de la Cité

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - CSC SOUCHÉ

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Centre Socioculturel de Souché organise le Bal des Pissenlits au dôme de Noron. Cette manifestation aura lieu en février 2015.

L'association sollicite une aide exceptionnelle de la Ville de Niort pour l'aider au montage financier de sa manifestation.

Il vous est proposé d'accorder une subvention à titre exceptionnel à l'association de 1 600 €.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et l'association CSC Souché ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser au CSC Souché la subvention afférente.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-554

Direction Animation de la Cité

**SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE AU TITRE DU CONTRAT ENFANCE
JEUNESSE 2011-2014 - AVENANT PÔLE ENFANCE
DE L'ORANGERIE**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014, conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres et la Ville de Niort a été approuvé lors de la séance du Conseil municipal du 28 novembre 2011.

La finalité de ce contrat d'objectifs et de co-financement est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil du public enfants et jeunes pour les moins de 17 ans révolus.

Il répond prioritairement à deux objectifs :

- favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil ;
- rechercher l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Au titre du Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014, les actions éligibles dans les champs de l'enfance et de la jeunesse concernent les missions d'accueil et de pilotage. Les actions d'accueil se déclinent de la façon suivante :

- accueil collectif 0-4 ans (crèches, halte garderie, Relais Assistantes Maternelles) ;
- centres de Loisirs Sans Hébergement 2-16 ans, accueil périscolaire.

L'offre d'accueil du jeune enfant a été modifiée par l'ouverture du Pôle Enfance de l'Orangerie en janvier 2014.

Cette nouvelle offre est éligible au Contrat Enfance Jeunesse qui arrive à échéance le 31 décembre 2014.

Afin de bénéficier de l'engagement financier de la Caisse d'Allocations Familiales, celle-ci intègre dans le Contrat Enfance Jeunesse un avenant pour la nouvelle offre d'accueil de ce nouvel établissement.

Au regard des actions menées au Pôle Enfance de l'Orangerie par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), la CAF attribue la somme prévisionnelle de 131 258 €.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

RETOUR SOMMAIRE

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de cette nouvelle offre d'accueil sachant que le Conseil municipal sera amené à approuver l'avenant au CEJ 2011-2014 avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres dès sa réception ;
- approuver l'avenant avec le CCAS ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser au CCAS la subvention afférente d'un montant de 131 258 €, conformément aux dispositions mentionnées dans l'avenant.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-555

Direction de l'Education

GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR LA FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

L'article 8 du Code des marchés publics offre la possibilité pour les collectivités publiques et les établissements publics locaux de constituer des groupements de commandes.

La Ville de Niort est chargée de préparer quotidiennement 4 000 repas pour les usagers des restaurants scolaires.

Le CCAS assure également la fabrication de 150 repas journaliers pour les usagers des structures de multi accueil de la petite enfance.

Dans un souci de cohérence de l'offre alimentaire (produits bio et de qualité, circuits courts, utilisation de produits frais,...) proposée par les services gérés par la commune de Niort et afin de faire bénéficier le CCAS du volume des achats et de la logistique de la restauration scolaire, la Ville de Niort et le CCAS ont décidé de constituer un groupement de commandes pour leurs futurs fournisseurs de denrées alimentaires.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de denrées alimentaires nécessaire aux besoins de la Ville de Niort et du CCAS ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-556

Direction de l'Education

PROJET INSERTION ET HANDICAP - CENTRE DE LOISIRS DES BRIZEAUX - ANNÉE 2015

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de la politique municipale en faveur de l'intégration des personnes en situation de handicap, axe majeur de l'Agenda 21, le service Animation de la Direction de l'Education en partenariat avec le Foyer des Genêts accueille depuis 2011 Nicolas LAROCHE, résident au Foyer des Genêts, sur un centre de loisirs municipal.

Ce dernier, aux côtés des animateurs, participe au déroulement des ateliers. Il est suivi par un éducateur spécialisé du Foyer des Genêts ainsi que par l'équipe d'animation du centre de loisirs.

Cette action permet de sensibiliser les enfants à la différence et de porter un regard positif sur le handicap. Son intervention rencontre un vif succès auprès des enfants mais aussi des parents informés au préalable de ce projet.

Il est proposé au Conseil municipal de prolonger cette expérience en accueillant à nouveau Nicolas LAROCHE les mercredis de l'année 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention avec le Foyer des Genêts pour l'intervention d'un résident handicapé au centre de loisirs des Brizeaux à partir du 7 janvier 2015 ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-557

Direction de l'Education

**SUBVENTIONS CLASSES DE DÉCOUVERTES AVEC
NUITÉES - ANNÉE 2014 - SOLDE**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération en date du 20 décembre 2013, le Conseil municipal a arrêté sa participation financière pour les projets «classes de découvertes avec nuitées» pour l'année 2014.

Conformément à la délibération précitée, un acompte de 50 % de la subvention a été versé à chaque projet.

Depuis, certains projets ont fait l'objet de modifications (participations financières des familles revues en fonction de nouveaux quotients familiaux, modification des prestations initiales, ...) et les budgets ont été recalculés.

Il convient donc de prendre en compte ces réajustements et de verser le solde aux écoles dont le projet a été réalisé et qui ont fourni leur attestation de séjour, conformément au tableau annexé.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter le versement du solde de la subvention de la Ville de Niort d'un montant de 1041,50 € à l'école Ernest Pérochon élémentaire.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-558

Direction de l'Education

**CLASSES DE DÉCOUVERTES AVEC NUITÉES DES
ÉCOLES PUBLIQUES NIORTAISES - PARTICIPATION
DE LA VILLE - ANNÉE 2015**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort s'est engagée depuis de nombreuses années dans le soutien des initiations pédagogiques de ses écoles en participant financièrement, aux différentes classes de découverte avec nuitées menées par les enseignants.

Afin de permettre à un plus grand nombre d'élèves d'accéder à ce type de projet au cours de leur scolarité, un cadre a été fixé permettant la validation en priorité des projets concernant :

- des classes qui n'ont pas vécu une action du même type l'année précédente ;
- des écoles qui ne se sont pas engagées dans d'autres projets sur l'année en cours ;
- des actions qui feront appel autant que possible aux ressources de proximité.

Sur proposition de la commission technique composée de conseillers pédagogiques et de la Direction de l'Education réunie le 07 novembre dernier et après avis des Inspecteurs de l'Education Nationale, il est proposé au conseil municipal d'arrêter la participation financière de la Ville à 10 680 € conformément au tableau annexé.

Afin de permettre aux directeurs d'engager les réservations nécessaires à la réalisation de leur projet (hébergement, transport...), il est proposé de verser la participation de la Ville de Niort de la façon suivante :

- un acompte de 80 % en fonction du tableau annexé ;
- le solde après réalisation du projet, sur présentation des justificatifs. Tout réajustement des quotients familiaux ou du nombre de participants modifiant les participations des familles et de la Ville fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Les crédits nécessaires sont inscrits au B.P. 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter les propositions de la commission technique ;

RETOUR SOMMAIRE

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser un acompte de 80 % puis le solde après réalisation du projet soit un montant de 10 680 € pour l'année 2015.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-559

Direction de l'Education

**CLASSES DE DÉCOUVERTES SANS NUITÉE DES
ÉCOLES PUBLIQUES NIORTAISES - PARTICIPATION
DE LA VILLE - ANNÉE 2015**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort s'est engagée depuis de nombreuses années dans le soutien des initiations pédagogiques de ses écoles en participant financièrement, aux différentes classes de découvertes sans nuitée menées par les enseignants.

Les classes de découvertes sans nuitée concernent des projets de une ou plusieurs classes du groupe scolaire sur une thématique commune. Les projets peuvent être réalisés sur plusieurs temps dans l'année et doivent s'appuyer sur les ressources locales.

Ces projets sont à différencier des sorties de fin d'année.

Afin de permettre à un plus grand nombre d'élèves d'accéder à ce type de projet au cours de leur scolarité, un cadre a été fixé permettant la validation en priorité des projets concernant :

- des classes qui n'ont pas vécu une action du même type l'année précédente,
- des écoles qui ne se sont pas engagées dans d'autres projets sur l'année en cours,
- des actions qui feront appel aux ressources de proximité.

Sur proposition de la commission technique composée de conseillers pédagogiques et de la Direction de l'Education réunie le 07 novembre dernier et après avis des Inspecteurs de l'Education Nationale, il est proposé au Conseil municipal d'arrêter la participation financière de la ville à 28 594,90 € conformément au tableau annexé.

Afin de permettre aux directeurs d'engager les réservations nécessaires à la réalisation de leur projet (transports, intervenants, visites...), il est proposé de verser la participation de la Ville selon les modalités suivantes :

- un acompte de 80% en fonction du tableau annexé ;
- le solde après réalisation du projet, sur présentation d'une attestation.

Les crédits nécessaires sont inscrits au B.P. 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter les propositions de la commission technique ;

RETOUR SOMMAIRE

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser un acompte de 80 % puis le solde après réalisation du projet soit un montant de 28 594,90 € pour l'année 2015.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-560

Direction de l'Education

**CENTRES SOCIO CULTURELS - REPAS SERVIS AUX
ENFANTS FRÉQUENTANT LES CENTRES DE
LOISIRS**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre du partenariat développé entre la Ville de Niort et les Centres Socio Culturels (C.S.C.), les restaurants scolaires ont assuré pendant 3 ans la fourniture des repas servis aux enfants accueillis dans les Centres de loisirs sur partie ou totalité des périodes d'accueil (mercredis, petites vacances, grandes vacances).

Avec la reprise de la restauration scolaire le mercredi, la Ville de Niort ne dispose plus du personnel nécessaire pour assurer la livraison des repas aux centres de loisirs des C.S.C.

La Ville de Niort a donc proposé aux C.S.C. de déplacer les enfants sur les restaurants ouverts pour les centres de loisirs municipaux selon la capacité d'accueil des salles de restauration.

Deux C.S.C. ont souhaité s'inscrire dans ce dispositif. Des conventions actant ces dispositions sont donc établies pour l'année scolaire en cours et les mois de juillet et août 2015, sur la base de 4 € le repas facturé pendant toute cette durée.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à souscrire avec chaque C.S.C ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer ladite convention avec chaque C.S.C. et à facturer le coût du repas à 4 € conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-561

Direction de l'Education

ERDF - SUBVENTION PROJET " DES COCOTTES À L'ÉCOLE"

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération du 20 décembre 2013, le Conseil municipal a validé un partenariat avec ERDF dans le cadre du projet mené par le Conseil municipal Enfants « Des cocottes à l'école ».

Ce projet consiste à installer des poulaillers dans plusieurs écoles municipales afin de traiter les déchets organiques produits par les restaurants scolaires, combattre le gaspillage alimentaire par des actions de sensibilisation des enfants et mettre à disposition des équipes enseignantes un outil pédagogique sur le vivant.

En raison de la qualité du projet et au vu du bilan financier, ERDF propose de verser une subvention supplémentaire de 1 000 €, ce qui porte sa participation à 3 000 € sur un projet total de 3 659,24 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la subvention d'un montant de 1 000 € ;
- approuver la convention de subventionnement entre ERDF et la Ville de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-562

Direction de l'Education

**PARTICIPATION DE LA VILLE DE NIORT AUX
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES
PRIVÉES NIORTAISES SOUS CONTRAT**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le Code de l'Education en son article L442-5 expose que les dépenses de fonctionnement des classes des établissements d'enseignement privés sous contrat d'association sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

En outre, conformément aux contrats d'association signés en 1988 entre les écoles privées niortaises et l'Etat, « *la Commune de Niort assume la charge des dépenses de fonctionnement pour les seuls élèves domiciliés dans son ressort territorial des classes élémentaires, à l'exclusion des classes maternelles et enfantines* ».

La participation actuelle de la Ville de Niort aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association se fonde sur une convention signée en 2007 et prise en application d'une délibération du Conseil municipal du 23 mars 2007.

Celle-ci détermine la nature et le montant par élève des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires de l'enseignement public afin de définir la dotation de la Ville de Niort aux écoles privées selon l'effectif d'enfants niortais qu'elles accueillent.

Les représentants des écoles privées niortaises sous contrat ayant fait part de leur refus de signer une nouvelle convention adoptée par délibération du 14 mars 2011 portant revalorisation du montant du forfait communal, un accord a été trouvé entre la Ville et les Organismes de Gestion des Etablissements Catholiques d'enseignement (OGEC) en 2014.

Le montant du forfait sur lequel les parties se sont accordées pour l'année civile 2014 s'élève à 821,83 €.

Il a été calculé en procédant, après expertise comptable basée sur le Compte Administratif 2008 de la Ville :

- à la prise en compte de nouveaux postes de dépenses,
- à une réactualisation, selon l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac, du montant arrêté pour 2008 dans l'expertise.

La convention objet de la présente délibération couvre les années scolaires 2014/2015 à 2016/2017.

Elle détermine la nature et le montant par élève des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires de l'enseignement public afin de définir la dotation de la Ville de Niort aux écoles privées sous contrat. Elle précise par ailleurs les modalités de calcul de l'actualisation annuelle du forfait et les obligations des parties.

RETOUR SOMMAIRE

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à souscrire avec l'Union Départementale des Organismes de Gestion des Etablissements Catholiques d'enseignement (UDOGEC) ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer ;
- désigner Madame Rose-Marie NIETO pour représenter la Ville de Niort au sein de l'instance de gestion créée par l'UDOGEC et afin d'assurer la mission de contrôle d'utilisation des fonds publics visée dans la convention annexée.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	35
Contre :	7
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Rose-Marie NIETO

Le Code de l'Education expose que les dépenses de fonctionnement des classes des établissements d'enseignement privé sous contrat d'association sont prises en charge dans les conditions dont nous avons parlé au début du Conseil municipal. Conformément aux contrats d'association signés en 1988, la commune de Niort assume la charge des dépenses de fonctionnement pour les seuls élèves domiciliés sur son territoire des classes élémentaires comme nous l'avions précisé, à l'exclusion évidemment des classes maternelles. Les représentants des écoles privées Niortaises sous contrat ayant fait part de leur refus de signer la convention en 2011, un accord a été trouvé avec les OGEC et le montant du forfait sur lequel les parties se sont accordées pour l'année 2014 s'élève à 821,83 €. Il vous est donc proposé d'approuver la convention jointe et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe à la signer et de désigner un représentant à siéger lors de l'instance de l'UDOGEC.

Monsieur le Maire

Et donc il est proposé le nom de Rose-Marie NIETO.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-563

Direction Animation de la Cité

**SUBVENTION À L'ASSOCIATION PÉTANQUE CLUB
PEXINOIS**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

L'association Pétanque Club Pexinois a organisé la Coupe des Deux-Sèvres le 15 novembre 2014.

L'association a sollicité la Ville de Niort pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 80 euros, pour l'organisation de cette manifestation qui s'est déroulée au pavillon des Colloques sur le site de Noron.

Il vous est proposé d'accorder la subvention à titre exceptionnel.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la subvention à titre exceptionnel d'un montant de 80 euros ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à effectuer le versement à l'association Pétanque Club Pexinois.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-564

Direction Animation de la Cité

SUBVENTION À NIORT ASSOCIATIONS - ACOMPTE

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Niort Associations, est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 qui contribue à la promotion et au développement de la vie associative sur son territoire d'implantation.

Elle est un des partenaires privilégiés de la Ville de Niort dans le fonctionnement et le développement de la vie associative niortaise. Elle a pour vocation d'animer sous différents aspects le réseau associatif niortais.

Une convention pluriannuelle d'objectifs a été signée en septembre 2011. Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2014.

Vu l'intérêt de l'activité de l'association et afin de permettre sa continuité durant l'élaboration des modalités d'une nouvelle convention pluriannuelle, il est proposé de verser à cette dernière un acompte d'un montant de 90 400 € qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2015.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la présente convention d'acompte entre la Ville de Niort et Niort Associations ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser à l'association un acompte de 90 400 € à la subvention qui lui sera allouée au titre de l'année 2015, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention d'acompte.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	7
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-565

Direction Animation de la Cité

SUBVENTION AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE GYMNASTIQUE DES DEUX-SÈVRES

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le Comité Départemental 79 de Gymnastique organisera le championnat de France de gymnastique rythmique les 6 et 7 juin 2015.

Cette compétition aura lieu à l'Acclameur. Elle se déroulera par équipe et réunira environ 2 300 gymnastes féminines, avec notamment la présence du pôle Espoir et du pôle France.

Il vous est proposé d'accorder une subvention de 20 000 € au Comité Départemental 79 de Gymnastique pour l'organisation de cette manifestation et d'octroyer 4 jours d'occupation de la Halle événementielle, de la salle « la verticale », et du gymnase de l'Acclameur, ainsi que le Club Acclameur sur le quota de la Ville de Niort prévu au contrat de DSP.

Un acompte de subvention sera versé sur les crédits du budget 2014 et le solde sur les crédits du budget 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et le Comité Départemental 79 de Gymnastique ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser au Comité Départemental 79 de Gymnastique la subvention afférente, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014**

Délibération n° D-2014-566

Direction Animation de la Cité**SUBVENTION MANIFESTATION EXCEPTIONNELLE -
ECOLE NIORTAISE DE TAEKWONDO**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'Ecole niortaise de Taekwondo organise la 22^{ème} édition de sa traditionnelle compétition enfants de Taekwondo, qui aura lieu le samedi 13 décembre 2014 à la salle omnisports à Niort.
 Cette animation regroupe chaque année plus d'une centaine de participants.

Il vous est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 € pour l'organisation de cette manifestation.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser à l'Ecole niortaise de Taekwondo la subvention afférente.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	3

Madame Christine HYPEAU, Conseillère municipale, n'ayant pris part ni au débat ni au vote

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
 L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

Il s'agit d'une subvention exceptionnelle par rapport à une manifestation faite par l'Ecole niortaise de Taekwondo, à hauteur de 200 € qu'il vous est demandé de verser à ce club pour sa manifestation de Noël.

Christine HYPEAU

Je ne prendrai pas part au vote.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-567

Direction Animation de la Cité

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION ET
D'EXPLOITATION PUBLICITAIRE DU PAS DE TIR AU
STADE DE MASSUJAT
AVEC L'ASSOCIATION LES ARCHERS NIORTAIS**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le pas de tir de Massujat situé à Niort est mis à disposition non exclusive de l'Association "Les Archers Niortais" depuis de 1^{er} juillet 1998. La convention arrivant à échéance au 31 décembre 2014, il est proposé d'établir une nouvelle convention de mise à disposition non exclusive et d'exploitation publicitaire pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de mise à disposition non exclusive et d'exploitation publicitaire du pas de tir du Stade de Massujat avec l'association "Les Archers Niortais" pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2016 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

La délibération concerne un site utilisé par les Archers Niortais, au Stade de Massujat, pour disposer de l'exploitation publicitaire, la convention étant arrivée à échéance, et pour ce faire, il vous est proposé d'établir une nouvelle convention avec les Archers Niortais sur ce site du pas de tir de Massujat pour une durée de deux ans.

Monsieur le Maire

Merci. C'est une belle réalisation que j'ai pu étrenner moi-même, tu aurais pu souligner mes performances au tir à l'arc...

Alain BAUDIN

Je n'ai pas osé, mais nous avons un Maire qui effectivement, lorsqu'il a la cible, eh bien je peux vous dire qu'il tape dans le mille.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-568

Direction Animation de la Cité

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION NON
EXCLUSIVE ET D'EXPLOITATION PUBLICITAIRE DU
TERRAIN DE LA PRAIRIE DE GALUCHET (SITE DE
NORON) - ASSOCIATION 'SECTEUR DE NIORT
BOULES EN BOIS'**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le terrain de la prairie de Galuchet situé à Niort est mis à disposition non exclusive de l'association "Secteur de Niort Boules en Bois" depuis la création du terrain. Il est proposé d'établir une nouvelle convention de mise à disposition non exclusive et d'exploitation publicitaire avec cette association pour une durée de deux ans.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de mise à disposition non exclusive et d'exploitation publicitaire du terrain de la prairie de Galuchet avec l'association "Secteur de Niort Boules en Bois", pour une durée de deux ans, jusqu'au 31 décembre 2016 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

La délibération concerne la convention de mise à disposition, là aussi pour une exploitation publicitaire du terrain de la prairie de Galuchet, pour les Boules en Bois. Là aussi elle arrive à échéance, il s'agit donc d'établir une nouvelle convention pour deux ans. Alors, je ne dirai pas les performances de notre Maire à la boule en bois, je ne les connais pas, mais on va les tester bientôt.

Dominique DESQUINS

J'ai une question importante, est ce qu'il y a une section Boule de Fort dans cette association ?

Alain BAUDIN

A ma connaissance, non.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-569

Direction Animation de la Cité

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION NON
EXCLUSIVE DE LA SALLE DE SPORTS DE L'IUFM ET
DE RÉPARTITION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT
- ENTRE LA VILLE DE NIORT, LE CONSEIL GÉNÉRAL
DES DEUX-SÈVRES ET L'ESPE**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La salle de sports de l'IUFM est mise à la disposition non exclusive de l'ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education) élèves et enseignants. Une participation annuelle aux frais de fonctionnement de la salle de sports de l'IUFM est versée à la Ville de Niort par le Conseil Général des Deux-Sèvres au prorata du nombre d'heures réelles d'utilisation.

La convention arrivant à échéance au 31 décembre 2014, il est proposé d'établir une nouvelle convention tripartite entre la Ville de Niort, le Conseil Général des Deux-Sèvres et l'ESPE pour une durée de deux ans à compter du 1er janvier 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention tripartite entre la Ville de Niort, le Conseil général des Deux-Sèvres et l'ESPE pour l'utilisation et la répartition des frais de fonctionnement de la salle de sports de l'IUFM pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2016 ;
- autoriser Monsieur de Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-570

Direction Animation de la Cité

**STAND DE TIR DE LA MINERAIE À NIORT -
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION NON
EXCLUSIVE ET D'EXPLOITATION PUBLICITAIRE**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le stand de tir de la Mineraie situé à Niort est mis à disposition non exclusive de l'association "Stade Niortais Tir".

La convention de mise à disposition avec l'association arrivant à échéance le 31 décembre 2014, il est proposé d'établir une nouvelle la convention pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de mise à disposition non exclusive et d'exploitation publicitaire du stand de tir de la Mineraie situé à Niort avec l'association "Stade Niortais Tir" pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2015 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-571

Direction Animation de la Cité

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU STAND
DE TIR DE LA MINERAIE - UTILISATION PAR LES
SERVICES DE LA POLICE NATIONALE DE NIORT
PENDANT LES CRÉNEAUX D'UTILISATION DE
L'ASSOCIATION STADE NIORTAIS TIR**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le personnel des Services de la Police Nationale à Niort, dans le cadre de ses fonctions, est amené ponctuellement à utiliser le stand de tir de la Mineraie pendant les créneaux de mise à disposition de cet équipement à l'association "Stade Niortais Tir".

La convention étant arrivée à échéance, il est proposé d'établir une nouvelle convention afin de permettre la mise à disposition du stand de tir de la Mineraie aux Services de la Police Nationale à Niort jusqu'au 31 décembre 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de mise à disposition du stand de tir de la Mineraie aux Services de la Police Nationale de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-572

Direction Animation de la Cité

**CONVENTIONS TRIENNALES AVEC LES CLUBS DE
HAUT NIVEAU (CHAMOIS NIORTAIS, NIORT TENNIS
DE TABLE, STADE NIORTAIS RUGBY, VOLLEY-BALL
PEXINOIS) - SOLDE SUBVENTIONS**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort conduit une politique tendant à favoriser le sport sur son territoire. Cela repose avant tout sur l'existence d'associations remplissant des missions d'intérêt général et bénéficiant de ce fait d'une reconnaissance particulière par la collectivité publique, en raison de la qualité et de la diversité des services rendus.

En concertation avec les clubs sportifs, elle a élaboré des critères d'attribution des subventions reposant sur 7 grandes thématiques :

- **Prise en compte de tous les publics** (actions dans les quartiers, développement de la mixité, développement de la pratique handisport) ;
- **Intégration du club dans la ville** (participation à la vie de la cité, organisation de rencontres événementielles, développement du spectacle sportif lors des rencontres officielles, animation d'un club de supporters) ;
- **Ecologie et développement durable** (prise en compte de la signature de chartes relatives au développement durable, développement du tri sélectif, maîtrise de la consommation des fluides, respect des équipements municipaux et leur règlement intérieur, développement du covoiturage, assurance de l'intégrité physique des sportifs avec un suivi médical, prévention des conduites déviantes) ;
- **Offre de loisirs** (alternative à la pratique compétitive) ;
- **Structuration du club** (formation des bénévoles dirigeants de club, formation des arbitres, mise en place d'un pôle professionnel administratif, mise en place d'outils de gestion, recherche de partenaires privés, communication et marketing du club, labellisation de l'école de sport) ;
- **Formation et développement du club** (formation des encadrants, politique de formation des licenciés, activités sportives du club, nombre de sportifs de haut niveau, interaction avec le réseau de formation local).

A partir de ces critères, la Ville de Niort a décidé de conclure avec quatre clubs de sport de haut niveau des conventions triennales d'objectifs.

Chaque convention est établie en lien avec le projet sportif des clubs. Elle permet de mettre en évidence tout le travail accompli par ces associations dans le développement de leur propre structure et la promotion de leur sport au sein de la cité.

Il est proposé au Conseil municipal d'agréer les conventions triennales d'objectifs avec les clubs suivants :

- L'Association Chamois Niortais Football Club – Centre de Formation ;
- Le Niort Tennis de Table ;
- Le Stade Niortais Rugby ,
- Le Volley-Ball Pexinois.

Par ailleurs, afin de leur assurer une certaine stabilité financière lors des 2 prochaines saisons sportives, la présente convention prévoit l'attribution de subventions prévisionnelles. Chaque subvention ne sera acquise définitivement qu'après son approbation par le Conseil municipal et sous réserve du vote de son montant au budget primitif de l'année concernée.

RETOUR SOMMAIRE

Dans ce contexte, afin qu'ils puissent poursuivre leur saison sportive dans de bonnes conditions, il vous est proposé de verser à chacun de ces clubs une subvention globale de fonctionnement au titre de la saison 2014 / 2015 :

- L'Association Chamois Niortais Football Club – Centre de Formation : **300 000 €**
- Le Niort Tennis de Table : **64 000 €**
- Le Stade Niortais Rugby : **100 000 €**
- Le Volley-Ball Pexinois : **60 000 €**

Lors de la séance du 29 avril 2014, le Conseil municipal a déjà versé à l'association Stade Niortais Rugby la subvention de 100 000 € au titre de la saison 2014 / 2015.

De même, lors de la séance du 23 juin 2014, le Conseil municipal a accordé un acompte à la subvention attribuée au titre de la saison 2014 / 2015 pour les clubs suivants :

- L'Association Chamois Niortais Football Club – Centre de Formation : 130 000 €
- Le Niort Tennis de Table (anciennement SA Souché Tennis de table) : 15 000 €
- Le Volley Ball Pexinois Niort : 25 000 €

Il est donc proposé à l'Assemblée municipale de se prononcer sur le solde de ces subventions à savoir :

- L'Association Chamois Niortais Football Club – Centre de Formation : **170 000 €**
- Le Niort Tennis de Table : **49 000 €**
- Le Volley Ball Pexinois Niort : **35 000 €**

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions triennales entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

		Solde des subventions
L'Association Chamois Niortais Football Club – Centre de Formation	300 000 € (pour mémoire 130 000 € ont déjà été attribués à titre d'acompte sur la saison sportive)	170 000 €
Le Niort Tennis de Table	64 000 € (pour mémoire 15 000 € ont déjà été attribués à titre d'acompte sur la saison sportive)	49 000 €
Le Stade Niortais Rugby	100 000 € (pour mémoire 100 000 € ont déjà été attribués sur la saison sportive)	-
Le Volley Ball Pexinois Niort	60 000 € (pour mémoire 25 000 € ont déjà été attribués à titre d'acompte sur la saison sportive)	35 000 €

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer et à verser aux associations concernées les soldes de subvention afférents, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 7
Non participé : 0
Excusé : 3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

RETOUR SOMMAIRE**Alain BAUDIN**

Il s'agit de conventions triennales avec les clubs de haut niveau, ce qui n'a pas été une simple affaire parce que, je le dis et je ne veux pas parler d'héritage, mais l'ancienne mandature qui certainement avait des raisons, mais avait fait des conventions pluriannuelles dégressives, avec des montants en 2011 qui étaient bien supérieurs à ceux de 2013 et 2014. Et dans un budget contraint comme le nôtre, il fallait revaloriser la Vie Associative par rapport au dernier budget. C'est ce que nous avons fait, difficilement mais il a fallu effectivement prendre en considération la manière dont ces subventions pénalisaient le sport de haut niveau. Il vous est donc proposé, avec à la fois le Tennis de Table qui a fusionné vous le savez en une seule association, l'association des Chamois Niortais, le Stade Niortais Rugby et le Volley Ball Pexinois, des conventions triennales, à hauteur de 300 000 €, 64 000 €, 100 000 € et 60 000 € pour l'année 2015, et qui vous donnent le versement du solde, compte tenu de l'avance qui avait été versée au début de l'année 2014.

Elodie TRUONG

Excusez moi, il y a peut-être quelque chose que je n'ai pas bien entendu. Là, on vient d'évoquer le dispositif antérieur, et le dispositif qui va prévaloir désormais, ce sera lequel ?

Alain BAUDIN

Eh bien, ce sont des conventions triennales où il y a un engagement qui ne peut pas aller au-delà de l'année budgétaire, puisque théoriquement c'est soumis au budget tous les ans, mais avec un engagement plutôt moral de maintien d'une subvention à l'identique et non pas d'une subvention dégressive comme ça a été fait par le passé, car il y a des effets pervers au moment de monter le budget

Alain PIVETEAU

Juste pour préciser : Ce n'était pas une subvention dégressive, c'était le même principe, un engagement, je ne me souviens plus, sur trois ou quatre ans, avec une possibilité pour les clubs de bénéficier de cette subvention avec des différences en fonction des années, en fonction de leur besoin. C'est ce qui avait permis aux Chamois de bénéficier à un moment donné où c'était difficile pour eux, d'une subvention plus importante, et après ils ont joué le jeu, sans mauvais jeu de mots, en fin de quadriennat où cette subvention tombait, c'est le même principe, sauf qu'au lieu d'avoir une subvention équivalente tous les ans, il y avait cette marge de manœuvre qui était donnée.

Alain BAUDIN

Lorsqu'on bâtit un budget annuellement, Monsieur PIVETEAU, et qu'on prend en référence l'année précédente, vous parliez des fameux Chamois, ils avaient 225 000 € l'an dernier - j'ai bien entendu - mais ceci dit, comme le budget est annuel, avec une lettre de cadrage de moins 4% sur un budget, comment faites-vous ? C'est pour ça que je dis qu'il y a eu une solidarité, et je tenais à le signaler, pour prendre en compte les effets négatifs de ces conventions, parce qu'il y a certainement, je vois, en matière de trésorerie, un certain moment, un côté positif, mais par rapport à la collectivité, ça induisait des effets très négatifs.

Monsieur le Maire

Merci. Je crois que le changement aura été compris par tout le monde.

Elmano MARTINS

On n'a pas fait la même chose avec le Club de Rugby ? On n'a pas fait une avance également la dessus ?

Alain BAUDIN

Non, c'est la même chose.

Alain PIVETEAU

Ma question porte justement sur cette avance, qui en toute transparence avait été discutée, préparée par l'équipe précédente et que vous avez repris lorsque vous êtes arrivés, une avance de 100 000 €. Qu'en est-il ?

Alain BAUDIN

Eh bien, vous voyez que ce n'est pas une avance, la délibération porte sur un acompte de 0.

Alain PIVETEAU

Ça veut dire que l'avance s'est transformée en subvention ? Il n'y a pas de nouvelle subvention, c'est ça ?

Alain BAUDIN

Voilà.

Monsieur le Maire

C'est le principe d'une avance.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-573

Direction Animation de la Cité

**SUBVENTIONS - CONVENTIONS ANNUELLES
D'OBJECTIFS AVEC LES CLUBS DE HAUT NIVEAU
(NIORT HAND-BALL SOUCHÉEN, EQUI'SÈVRES,
ECOLE DE TENNIS DE NIORT, STADE NIORTAIS
ATHLÉTISME)**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort conduit une politique tendant à favoriser le sport sur son territoire. Cela repose avant tout sur l'existence d'associations remplissant des missions d'intérêt général et bénéficiant de ce fait d'une reconnaissance particulière par la collectivité publique, en raison de la qualité et de la diversité des services rendus.

En concertation avec les clubs sportifs, elle a élaboré des critères d'attribution des subventions reposant sur 7 grandes thématiques :

- Prise en compte de tous les publics (actions dans les quartiers, développement de la mixité, développement de la pratique handisport) ;
- Intégration du club dans la ville (participation à la vie de la cité, organisation de rencontres évènementielles, développement du spectacle sportif lors des rencontres officielles, animation d'un club de supporters) ;
- Ecologie et développement durable (prise en compte de la signature de chartes relatives au développement durable, développement du tri sélectif, maîtrise de la consommation des fluides, respect des équipements municipaux et leur règlement intérieur, développement du covoiturage, assurance de l'intégrité physique des sportifs avec un suivi médical, prévention des conduites déviantes) ;
- Offre de loisirs (alternative à la pratique compétitive) ;
- Structuration du club (formation des bénévoles dirigeants de club, formation des arbitres, mise en place d'un pôle professionnel administratif, mise en place d'outils de gestion, recherche de partenaires privés, communication et marketing du club, labellisation de l'école de sport) ;
- Formation et développement du club (formation des encadrants, politique de formation des licenciés, activités sportives du club, nombre de sportifs de haut niveau, interaction avec le réseau de formation local).

A partir de ces critères, la Ville de Niort a décidé de conclure avec quatre clubs de haut niveau des conventions annuelles d'objectifs.

Il est proposé au Conseil municipal d'agréer les conventions annuelles d'objectifs avec les clubs suivants :

- Le Niort Hand-Ball Souchéen,
- Equi'Sèvres – Club Hippique Niortais,
- L'École de Tennis de Niort,
- Le Stade Niortais Athlétisme.

Dans ce contexte, afin qu'ils puissent poursuivre leur saison sportive dans de bonnes conditions, il vous est proposé de verser à chacun de ces clubs une subvention globale de fonctionnement au titre de la saison 2014 / 2015 :

- Le Niort Hand-Ball Souchéen : 38 000 €
- Equi'Sèvres – Club Hippique Niortais : 70 000 €
- L'École de Tennis de Niort : 10 000 €
- Le Stade Niortais Athlétisme : 14 000 €

RETOUR SOMMAIRE

Lors de la séance du 23 juin 2014, le Conseil municipal a accordé un acompte à la subvention attribuée au titre de la saison 2014 / 2015 pour le Niort Hand-Ball Souchéen : 10 000 €

Il est donc proposé à l'Assemblée municipale de se prononcer sur le solde de cette subvention à savoir :
- Niort Hand-Ball Souchéen: 28 000 €

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions annuelles entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

Le Niort Hand-Ball Souchéen	38 000 € (pour mémoire 10 000 € ont déjà été attribués à titre d'acompte sur la saison sportive)
Equi'Sèvres – Club Hippique Niortais	70 000 €
L'Ecole de Tennis de Niort	10 000 €
Le Stade Niortais Athlétisme	14 000 €

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer et à verser aux associations concernées les subventions, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 2
Non participé : 0
Excusé : 3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-574

**Parc des Expositions et Foire
Exposition**

**DEMANDE DE GRATUITÉ DU CHÂTEAU DE
CHANTEMERLE PAR L'ASSOCIATION DES HARKIS
ET COMBATTANTS DE L'ARMÉE D'AFRIQUE**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

L'association des harkis et combattants de l'armée d'Afrique a sollicité la gratuité du château de Chantemerle pour l'organisation d'une réunion avec les membres et leur famille le 13 décembre 2014.

Considérant le caractère associatif de cette manifestation, la Ville de Niort a souhaité l'accompagner en mettant gratuitement à disposition le château de Chantemerle.

Cette mise à disposition représente une aide estimée à 247,90 € net.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder la mise à disposition gracieuse du château de Chantemerle au profit de l'association des harkis et combattants de l'armée d'Afrique le 13 décembre 2014.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-575

Direction Animation de la Cité

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU
DISPOSITIF RÉGIONAL D'AIDE AUX
MANIFESTATIONS LITTÉRAIRES**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Créé à Niort en 2010, le festival *Regards Noirs* est appelé à se développer à partir de l'édition 2015.

L'évènement est conçu en partenariat entre deux librairies niortaises (La Librairie des halles et L'hydragon), la médiathèque Pierre-Moinot et le service Culture de la Ville de Niort.

En 2015, les objectifs de ce festival, porté par la Ville, sont refondus :

- Etoffer la manifestation, par le nombre d'auteurs invités (20 prévus en 2015), la qualité des expositions BD et la formule générale d'organisation et d'accueil ;
- Prolonger le croisement inhérent à l'évènement, entre écriture et BD, par un volet cinéma et numérique ;
- Etablir de nouveaux partenariats, pour aboutir à un programme d'animation autour des livres, garant de la circulation du public sur ce type d'évènement ;
- Maintenir les sessions d'intervention d'auteur en milieu scolaire (décembre et février) qui sont aujourd'hui demandées par les établissements (notamment collèges et lycées).

Le budget prévisionnel pour la réalisation de ces objectifs a été établi comme suit :

PRODUITS TTC	BUDGET PREVISIONNEL DU FESTIVAL TTC
Région	10 000 €
Commune Ville de Niort	54 000 €
TOTAL PRODUITS TTC	64 000 €
CHARGES TTC	BUDGET PREVISIONNEL DU FESTIVAL TTC
Artistique	
Intervenants : cachets, honoraires,...	15 000 €
Hébergements, transports	4 500 €
Restauration	2 500 €
Droits	900 €
Autres animations	
Expositions	1 500 €
Actions en milieu scolaire	3 600 €
Spectacle (<i>achat, organisation</i>)	4 000 €
Dépenses de fonctionnement	
Salaires, honoraires des personnels (<i>permanents et temporaires</i>)	24 000 €
autres	2 000 €
Communication	
Conception et impression affiches, programmes	6 000 €
TOTAL CHARGES TTC	64 000 €

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la demande de subvention d'un montant de 10 000 € auprès du Conseil Régional Poitou-Charentes pour l'organisation du festival Regards Noirs qui se déroulera les 06, 07 et 08 février 2015.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-576

Direction Animation de la Cité

CONVENTION D'OBJECTIFS 2012-2015 DU CENTRE NATIONAL DES ARTS DE LA RUE EN POITOU-CHARENTES - AVENANT N°8

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle et notamment la priorité accordée aux arts de la rue, a signé une convention avec l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication, la Région Poitou-Charentes et l'association Centre National des Arts de la Rue en Poitou-Charentes afin de créer une dynamique locale autour de la création artistique dans l'espace public portée par un établissement à rayonnement régional et national. Cette convention d'objectifs, signée en 2012, soutient le projet artistique et culturel du Centre National des Arts de la Rue en Poitou-Charentes pour les années 2012 à 2015.

Dans l'attente du programme d'activités et du budget prévisionnel de l'association pour l'année 2015 et afin de ne pas pénaliser cette dernière dans son fonctionnement, il vous est proposé de verser un acompte de 45 000 € qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement au titre de l'année 2015.

Les crédits nécessaires seront ouverts au budget de l'année 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°8 à la convention d'objectifs signée avec le Centre National des Arts de la Rue en Poitou-Charentes ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser à l'association Centre National des Arts de la Rue en Poitou-Charentes un acompte de 45 000 € au titre de la subvention 2015, conformément aux dispositions financières prévues dans ledit avenant.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	35
Contre :	7
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE

RETOUR SOMMAIRE**Christelle CHASSAGNE**

Il s'agit de la convention d'objectifs avec le Centre National des Arts de la Rue (CNAR), c'est un avenant, cette convention avait été signée en 2012, et soutient le projet artistique. Dans l'attente du programme d'activités et du budget prévisionnel de l'association pour l'année 2015 et afin de ne pas les pénaliser, il vous est proposé de verser un acompte de 45 000 €. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant n°8 à la convention d'objectifs.

Pascal DUFORESTEL

Je voulais revenir sur cette délibération qui fait écho à notre conversation de tout à l'heure, puisque Madame CHASSAGNE, vous n'avez pas répondu précisément à ma question sur le devenir du CNAR, donc je vais au moins répondre à la vôtre, puisque vous m'avez demandé d'où je sortais une diminution de 10%, je ne suis pas particulièrement doué en mathématiques, mais dès lors qu'il y avait jusqu'alors une aide de 150 000 € des différents partenaires, l'Etat, la Région qui pour l'instant ne manifestent aucune volonté de baisser leur subvention, et la Ville de Niort, à hauteur de 150 000 €, divisé par trois, ça fait 50 000 €, dès lors qu'on vote 45 000 €, j'en déduis qu'il y a 10% de réduction sur l'aide au CNAR. C'est pourquoi je vous demandais : Quid du devenir et de l'avenir que vous réservez à ce Centre National ?

Monsieur le Maire

Quid, mais vous avez fait le calcul, c'est moins 10%. Je crois que ça a été dit par Christelle CHASSAGNE tout à l'heure. Moins 4%, c'était pour le montant global associatif.

Christelle CHASSAGNE

C'est ça, je vous ai ré expliqué que le moins 4% était sur l'enveloppe globale de la Culture, et pas spécialement..... Voilà.

Pascal DUFORESTEL

Donc, pourquoi un traitement particulier sur le Centre National des Arts de la Rue (CNAR) ?

Christelle CHASSAGNE

Mais ce n'est pas un traitement particulier, vous m'avez demandé combien on a appliqué sur le CNAR, voilà, vous avez fait le calcul, c'est moins 10% mais on a une enveloppe, il faut la gérer !

Monsieur le Maire

Vous savez que le CNAR n'a pas pu réaliser toutes ses activités cette année, donc c'est aussi une déclinaison, normal. En lien avec les autres autorités.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Pascal DUFORESTEL

Il faudrait enlever en lien avec les autres partenaires, parce que les autres partenaires n'ont jamais signifié qu'il devrait y avoir une baisse parce qu'il y a une non réalisation au niveau du CNAR, le CNAR fait son travail dans le cadre de ses missions, donc soit pour des raisons autres vous estimez qu'il faut baisser le CNAR, mais il faut expliquer pourquoi un traitement particulier de moins 10% sur le CNAR, contrairement à la baisse de 4% sur les autres activités culturelles.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-577

Direction Animation de la Cité

**CONVENTION FINANCIÈRE ENTRE LA VILLE DE
NIORT ET L'ASSOCIATION CENTRE D'ACTION
CULTURELLE DE NIORT ET SA RÉGION LE MOULIN
DU ROC SCÈNE NATIONALE - AVENANT N°4**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle, a signé un contrat d'objectifs et de moyens avec l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication, la Région Poitou-Charentes et l'association Centre d'Action culturelle de Niort et de sa région Le Moulin du Roc Scène nationale, afin de contribuer au développement artistique et culturel de la Ville pour les années 2013 à 2016.

En parallèle de ce contrat d'objectifs quadripartite, la Ville de Niort a également signé une convention financière avec le Moulin du Roc Scène nationale qui précise les modalités de versement de la subvention pour les années 2013 à 2016. Au titre de cette convention qui précise dans son article 3 un premier versement au 31 janvier, il vous est demandé d'attribuer un acompte de 400 200 € qui viendra en déduction de la subvention annuelle de fonctionnement 2015.

Ce montant intègre le remboursement partiel à 50% de l'aide exceptionnelle accordée par vote du Conseil municipal du 24 novembre 2014.

Les crédits nécessaires seront ouverts au budget de l'année 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°4 à la convention financière signée avec le Moulin du Roc Scène Nationale ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser à l'association Centre d'actions Culturelles de Niort au Moulin du Roc Scène Nationale un acompte de 400 200 € au titre de la subvention 2015, conformément aux dispositions financières prévues dans ledit avenant.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-578

Direction Animation de la Cité

**CONVENTION D'OBJECTIFS DU CAMJI - AVENANT
N°11**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle et notamment la priorité accordée aux musiques actuelles, a signé en 2011 une convention d'objectifs avec l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication, la Région Poitou-Charentes et l'association Le Camji, pour conforter cette dernière, favoriser son ancrage sur le territoire et soutenir son projet artistique et culturel 2011 – 2012 – 2013, ainsi que ses projets de développement, au titre desquels Le Camji est identifié aux Scènes de Musiques Actuelles.

Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2013 et a fait l'objet d'une prolongation par avenant jusqu'au 31 décembre 2014. La phase d'écriture de la nouvelle convention d'objectifs 2015-2017 est actuellement en cours, il vous est donc proposé de prolonger à nouveau ladite convention pour une durée de 6 mois à compter du 1er janvier 2015.

En outre, afin de ne pas pénaliser l'association dans son fonctionnement et dans l'attente de la conclusion définitive de la convention 2015-2017, il est également proposé de verser un acompte de 120 844 € qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2015.

Les crédits nécessaires seront ouverts au budget de l'année 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°11 à la convention d'objectifs signée avec le Camji ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser au Camji un acompte de 120 844 € au titre de la subvention 2015, conformément aux dispositions financières prévues dans ledit avenant.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	35
Contre :	7
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Christelle CHASSAGNE**

Il s'agit de la convention du CAMJI - Avenant n°11, la Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle, à signé en 2011 une convention d'objectifs avec l'Etat et la Région. C'est donc un avenant où on vous demande de verser un acompte de 120 844 € qui viendra en déduction de la subvention globale sur le budget 2015, afin de ne pas pénaliser l'association et de pouvoir lui permette de mettre en place son évènement autour des rencontres de la jeune photographie. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cet avenant.

Alain PIVETEAU

Pour qu'on sache bien ce sur quoi on vote, pouvez vous nous dire si sur cette structure il y a une baisse, et si oui, de combien : 4% ? 10% ? Ou 0% ?

Christelle CHASSAGNE

Sur le CAMJI, nous avons eu moins 15 000 €, sur une subvention globale de...Je peux vous le dire tout à l'heure, je l'ai noté.

Monsieur le Maire

Sur les questions culturelles, comme il y a des conventions triennales pour un certain nombre d'organisations, la répartition obéit à cette prise en compte : Il y a des équilibres qui se font en fonction des impératifs ou des obligations liés à ces conventions.

Pascal DUFORESTEL

Dans ce cas, pour clarifier le débat, ce serait bien de donner une vision globale sur l'ensemble des établissements, en signifiant à chaque fois quels sont ceux qui ont fait l'objet d'une baisse et de combien, et quels sont ceux pour lesquels il y a un maintien et d'expliquer comme vous venez de le faire, mais très précisément, à quoi c'est lié, et comment se comportent les partenaires que j'ai cités sur l'ensemble des conventions et des établissements.

Monsieur le Maire

On vous le communiquera précisément si vous le souhaitez, je crois que c'est difficile en l'état des éléments qu'on a sur le bureau, mais ça se fait en pleine transparence avec les partenaires.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-579

Direction Animation de la Cité

**CENTRE D'ART CONTEMPORAIN
PHOTOGRAPHIQUE-VILLA PÉROCHON -
CONVENTION D'OBJECTIFS 2013-2016 - AVENANT
N°3**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle et notamment la priorité accordée aux arts visuels, a signé en 2013 une convention d'objectifs avec l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication, la Région Poitou-Charentes et l'association Pour l'Instant, afin de soutenir le projet artistique et culturel de cette dernière pour la mise en œuvre du programme d'actions annuel du Centre d'Art Contemporain Photographique – Villa Pérochon pour la période 2013-2016.

Ledit programme d'actions prévoit notamment l'organisation chaque année d'un festival pour promouvoir la photographie contemporaine. Ces *Rencontres de la Jeune Photographie Internationale* se dérouleront de mars à mai 2015, avec plus particulièrement, du 4 au 18 avril 2015, les Résidences des Jeunes Photographes.

En conséquence et pour permettre à l'association de préparer au mieux ce festival, il vous est proposé d'attribuer un acompte d'un montant de 35 000 € qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2015.

Les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°3 à la convention d'objectifs signée avec l'association Pour l'Instant ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser à l'association Pour l'Instant un acompte d'un montant de 35 000 € au titre de la subvention 2015, conformément aux dispositions financières prévues dans ledit avenant.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	35
Contre :	7
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE

RETOUR SOMMAIRE**Christelle CHASSAGNE**

Là, c'est l'avenant n°3 concernant le Centre d'Art et de la Photo, il s'agit encore une fois de verser un acompte dans le cadre de la convention qui a été signée, cet acompte est à hauteur de 35 000 €, les crédits nécessaires sont ouverts au budget en 2015, et il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cet avenant n°3.

Alain PIVETEAU

Même question.

Monsieur le Maire

Même réponse je pense, parce que vous demandez le détail.

Christelle CHASSAGNE

Monsieur, simplement, j'aimerais vous expliquer aussi que par rapport à, encore une fois - je ne vais pas vous dire un gros mot, c'est une réalité - l'héritage budgétaire, je suis contrainte à des choix et surtout à un arbitrage, donc je suis bien obligée de gérer et de faire avec, excusez-moi mais cette période de Noël m'inspire, ce sont ces cadeaux empoisonnés parfois que vous nous avez laissés qui nous obligent à faire des choix, on a une enveloppe, il faut bien à un moment, faire avec.

Sébastien PARTHENAY

Moi, j'entends toutes les questions, je suis dans la Commission Ressources et vous brillez d'absence. Non, mais ça suffit, parce que là l'heure tourne aussi, on ne vous voit pas, donc posez les questions quand il y a les commissions, c'est bien gentil, mais là c'est facile.

Alain PIVETEAU

La dernière Commission....

Monsieur le Maire

Monsieur PIVETEAU, s'il vous plaît, demandez la parole et je vous l'accorderai.

Alain PIVETEAU

Alors si vous voulez, on peut jouer à ce petit jeu, mais ça peut durer très longtemps. Ne faites pas ces yeux méchants.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Monsieur le Maire**

Non, non, je n'apprécie pas, il y a une assemblée de quarante-cinq personnes, si vous voulez que ça tourne correctement, ça demande un minimum de respect et de discipline. Et j'entends que ce soit respecté. Il y a un règlement qui a été adopté pour justement organiser ces séances, et il y a également des Commissions, vous les avez souhaitées, c'est vrai que pour ce qui concerne les Ressources il me semble que vous n'y avez pas participé, c'est tout à fait compréhensible, chacun peut avoir son agenda et ses impossibilités, pour ma part je le respecte, mais c'est vrai que c'est le lieu où ce genre de précision peut être obtenu avec plus de facilité qu'au Conseil municipal. Mais on vous donnera les éléments plus précis à la suite de vos questions. Ne vous inquiétez pas sur le sujet, tout cela est en réalité tout à fait transparent. Merci.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-580

Direction de la Commande Publique et Logistique

**ADHÉSION DE LA VILLE DE NIORT À
L'ASSOCIATION CARTEL, RÉSEAU DES ACTEURS
DE L'ART CONTEMPORAIN EN POITOU-CHARENTES**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de la priorité accordée aux arts visuels par la politique culturelle de la Ville, il paraît opportun de rendre visibles, au niveau régional, les expositions présentées au Piloni et au Pavillon Grappelli.

L'association Cartel, réseau des acteurs de l'art contemporain en Poitou-Charentes édite chaque année le guide de l'art contemporain. Ce support de communication tiré à 14 000 exemplaires est diffusé dans toute la région.

Le réseau Cartel regroupe les principales structures régionales en charge de la programmation d'expositions d'art contemporain : Le Carré Amelot (La Rochelle), le centre d'art de la Chapelle Jeanne d'Arc (Thouars), le château d'Oiron, le FRAC Poitou-Charentes (Angoulême). En ce sens, il est primordial d'y inscrire le Piloni et le Pavillon Grappelli afin que ces espaces d'arts visuels gérés directement par la Ville s'ancrent dans le paysage culturel régional. Sur le territoire niortais, le Centre Art Contemporain Photographique - Villa Pérochon, partenaire du service Culture de la Ville dans la programmation du Piloni, est membre de ce réseau depuis plusieurs années.

Afin de promouvoir à l'échelle régionale les expositions programmées au Piloni et pavillon Grappelli, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'adhésion au réseau Cartel à partir de l'année 2014 incluse. Le coût de l'adhésion annuelle est établi à 120 euros pour l'année 2014.

Les crédits nécessaires au versement de la cotisation annuelle sont ouverts au budget de l'exercice en cours, et seront prévus chaque année.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les statuts de l'Association Cartel ;
- désigner la responsable du service Culture afin de représenter la Ville de Niort ;

[RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs au versement de la cotisation annuelle.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Christelle CHASSAGNE

Il s'agit d'une adhésion pour laquelle il n'y aura pas d'antériorité, pas de budget, pas de montant. L'association Cartel, qui est un réseau des acteurs de l'art contemporain en Poitou-Charentes, que vous devez connaître, regroupe les principales structures régionales en charge de la programmation, et donc il est primordial d'y inscrire le Piloni, le Pavillon Grappelli, ainsi que les espaces d'arts visuels, gérés directement par la Ville. Le coût de l'adhésion annuelle est établi à 120 € pour l'année 2014. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les statuts de l'association Cartel, désigner la responsable du service Culturel afin de représenter la Ville de Niort et autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à cette adhésion.

Elodie TRUONG

Je voudrais juste rappeler, suite à la discussion qui vient de se dérouler, que l'enceinte légitime c'est quand même le Conseil municipal, et qu'il y a un certain nombre de collègues qui ne participent pas aux Commissions et qui ne sont pas représentés en Commission.

Monsieur le Maire

Je vous ai dit à quel point les Commissions étaient ouvertes aux auditeurs donc ne vous formalisez pas là-dessus. D'autre part, bien sûr que le Conseil est l'instance légitime, mais il y a des éléments pratiques et techniques qui sont plus faciles à obtenir en Commission, puisque vous avez en effet un grand nombre d'agents qui sont là avec les dossiers, ce qui n'est pas possible de la même façon au Conseil municipal, comme vous le savez bien, donc c'est la raison pour laquelle je vous invite à poser vos questions en commission et si vous nous sollicitez en Conseil, vous aurez des réponses, n'en doutez pas un instant. Merci.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-581

Direction Animation de la Cité

**SUBVENTION À L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE
D'AIDE AUX VICTIMES DES DEUX-SÈVRES (AVIC 79)
- ACOMPTE**

Madame Jacqueline LEFEBVRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

L'Association Départementale d'Aide aux Victimes (AVIC 79) a pour vocation de venir en aide aux personnes victimes d'infractions dans leurs démarches juridiques. Elle leur apporte également une assistance psychologique.

La convention d'objectifs 2014 entre la Ville de Niort et l'AVIC 79 arrive à échéance le 31 décembre 2014.

Vu l'intérêt de l'activité de l'association et afin de permettre sa continuité durant la période d'élaboration des modalités de la convention d'objectifs 2015, il est proposé de verser à cette dernière un acompte de 8 000 €, qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2015.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la présente convention d'acompte entre la Ville de Niort et l'Association Départementale d'Aide aux Victimes des Deux-Sèvres (AVIC 79) ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association un acompte de 8 000 € à la subvention qui lui sera allouée au titre de l'année 2015, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention d'acompte.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-582

Direction Animation de la Cité

**SUBVENTION AU TITRE DES MANIFESTATIONS -
UNICEF**

Madame Jacqueline LEFEBVRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

L'UNICEF a organisé une manifestation, dans le cadre de l'anniversaire de la signature de la convention internationale des Droits de l'Enfant et de la Semaine de la Solidarité Internationale.

Cette manifestation a eu lieu le 22 novembre dernier sur la Place de la Brèche.

Il vous est proposé d'accorder au titre des manifestations, une subvention à l'association, pour l'installation d'une scène mobile de 330 €.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la subvention au titre des manifestations, d'un montant de 330 euros ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à effectuer le versement à l'UNICEF.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-583

Direction Animation de la Cité

**SUBVENTION - L'ESCALE - DES LOGEMENTS ET
SERVICES POUR LES JEUNES - MAISON DE
L'EUROPE - ACOMPTE**

Madame Dominique JEUFFRAULT, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort conduit une politique tendant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle de ses concitoyens et notamment des jeunes. Cela repose avant tout sur l'existence d'associations remplissant des missions d'intérêt général, tels que l'Escale - Des Logements et Services pour les Jeunes - Maison de l'Europe, et bénéficiant de ce fait d'une reconnaissance particulière par la collectivité publique, en raison de la qualité et de la diversité des services rendus.

Pour préciser les attentes de la Ville de Niort et ses principes de financement des associations, celle-ci a souhaité renouveler avec cette association une convention d'objectifs qui porte sur les axes suivants :

- l'animation ;
- le logement ;
- l'épicerie sociale ;
- la mobilité européenne.

Il est donc proposé au Conseil municipal de verser à l'association, un acompte de 76 000 € qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2015.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention d'acompte pour 2015 entre la Ville de Niort et l'Escale - Des Logements et Services pour les Jeunes - Maison de l'Europe ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association l'acompte de 76 000 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention d'acompte.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Dominique JEUFFRAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-584

Direction Animation de la Cité

**SUBVENTION À LA MISSION POUR L'INSERTION ET
POUR L'EMPLOI (MIPE) - ACOMPTE**

Madame Dominique JEUFFRAULT, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort conduit une politique favorisant l'insertion sociale et professionnelle de ses concitoyens.

La convention d'objectifs 2014 entre la Ville de Niort et la Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi (MIPE) arrive à échéance le 31 décembre 2014.

Vu l'intérêt de l'activité de l'association et afin de permettre sa continuité durant la période de définition des modalités d'une convention d'objectifs pour l'année 2015, il est proposé de verser à cette dernière un acompte d'un montant de 24 500 € qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2015.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la présente convention d'acompte entre la Ville de Niort et la Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi (MIPE) ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association un acompte de 24 500 € à la subvention qui lui sera allouée au titre de l'année 2015, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention d'acompte.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Dominique JEUFFRAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-585

**Direction de Projet de Rénovation
Urbaine et Sociale**

**PRUS - CONVENTION DE TRANSFERT DE LA
MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS POUR LA
CONCEPTION ET LA RÉALISATION DES OUVRAGES
SPÉCIFIQUES AU TRANSPORT EN COMMUN EN
SITE PROPRE SUR LE PÉRIMÈTRE DU PRUS -
AVENANT N°2**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération en date du 20 juin 2011, le Conseil municipal de la Ville de Niort a approuvé la « convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'Agglomération de Niort et la Ville de Niort relative à la conception et à la réalisation des travaux d'infrastructures pour les transports en commun dans le périmètre de l'opération du Projet de Rénovation Urbaine et Sociale du Clou Bouchet à Niort ».

Lors de sa séance du 25 juin 2012, le Conseil municipal a approuvé l'avenant n°1 à ladite convention permettant d'ajuster les coûts prévisionnels des ouvrages au regard des montants de travaux définis lors de l'attribution des marchés publics.

Lors de la séance du 15 septembre 2014, le Conseil municipal a approuvé les avenants aux marchés de travaux du PRUS – Travaux d'aménagement d'espaces extérieurs – quartier du Clou Bouchet – opérations A2-A4-A6-A9-A12 et TCSP.

Les travaux des ouvrages spécifiques au transport en commun en site propre sur le périmètre du PRUS sont entrés dans leur dernière phase de réalisation.

Le volet financier de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'Agglomération de Niort et la Ville de Niort, article 13 du Titre I modifié par l'article premier de l'avenant n°1 de la convention, définit une marge de tolérance à l'estimation du coût global de l'opération à hauteur de 5%.

Les travaux du TCSP au regard des adaptations techniques, des aléas de chantiers et des demandes de modifications de travaux, ne permettent pas de respecter cette marge de tolérance de 5%.

Il convient, par voie d'avenant n°2 de modifier les montants indiqués dans l'article premier de l'avenant n°1 de la convention, en lien avec la réalité des coûts.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à souscrire avec la Communauté d'Agglomération du Niortais ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Marc THEBAULT**

Il s'agit d'une convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage avec la Communauté d'Agglomération du Niortais, pour la conception et la réalisation des ouvrages spécifiques concernant les voiries rue Sellier et rue Siegfried. Vous savez que nous sommes dans la toute fin des derniers travaux du PRUS, et on espère que début janvier on pourra à nouveau circuler facilement dans ce quartier parce qu'aujourd'hui la circulation est un peu compliquée. Vous avez l'avenant au dos, nous sommes maintenant arrivés à un montant total de travaux de plus de 3 500 000 € et bien entendu la CAN s'acquitte des sommes dues à la Ville au coût réel constaté dans les décomptes définitifs. Donc il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cet avenant.

Pascal DUFORESTEL

En lisant la délibération et non seulement son titre, je voulais savoir si vous reveniez sur une position que vous avez eue sur le TCSP, puisque, peut-être que l'octroi de 450 000 000 € par l'Etat hier à 99 projets en France, vous a amené à dire qu'il fallait peut être passer à 100 projets et donc du coup, après examen attentif de ce projet, vous êtes revenu là dessus, en tous cas c'est ce que m'a laissé entendre ce titre.

Marc THEBAULT

Comment dire, vous savez très bien qu'on est obligé dans les avenants de reprendre les délibérations initiales, mais je suis au regret de vous dire qu'un TCSP nommé désir c'est aujourd'hui bye-bye, et bye-bye aux 120 000 000 € qui étaient engagés dans cet exercice.

Monsieur le Maire

Merci pour cette précision, Monsieur THEBAULT, qui ne réjouira pas Pascal DUFORESTEL, mais bon.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-586

**Direction de Projet de Rénovation
Urbaine et Sociale**

**POLITIQUE DE LA VILLE : PRÉSENTATION DU
PROTOCOLE D'INTENTIONS SUR LES QUARTIERS
DU CLOU BOUCHET, TOUR CHABOT- GAVACHERIE
ET PONTREAU/COLLINE SAINT-ANDRÉ**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La loi n° 2014 – 173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 définit les outils d'intervention de la politique de la ville pour les quartiers défavorisés dans l'objectif commun d'assurer l'égalité des territoires, de réduire les écarts de développement entre ces quartiers prioritaires et leurs unités urbaine et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Elle se traduit par :

- Une nouvelle géographie pour les trois quartiers prioritaires politique de la ville niortais,
- Un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique,
- Une action publique pilotée à l'échelle intercommunale et qui mobilise tous les partenaires concernés (Etat, communes, bailleurs, conseils généraux, régions,..)
- La mobilisation prioritaire du droit commun et des compétences de chacun,
- La participation des habitants à la co-construction des contrats et à leur pilotage au sein de conseils citoyens.

La démarche d'élaboration du prochain contrat de ville se réalisera en deux temps :

- pour fin décembre 2014 : la définition d'un protocole d'intentions qui matérialise les engagements des partenaires et pose les axes prioritaires d'interventions de ces derniers.

Cette étape est importante car elle permet de prendre rang pour les crédits d'investissement et de fonctionnement.

Afin de faciliter l'appropriation des enjeux sur chacun des sites est également joint, pour information, un document intitulé « travaux préparatoires au contrat de ville 2015/2020 » composé d'un diagnostic social des quartiers prioritaires, des orientations stratégiques partagées par la ville de Niort et la communauté d'agglomération du niortais sur chacun des sites, d'un état des lieux des différentes politiques publiques des partenaires déclinées à l'échelle des quartiers.

- Pour juin 2015 : la signature du contrat de ville

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- valider les engagements du protocole d'intentions préalable au contrat de ville ;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer ainsi que tous les documents afférents.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Marc THEBAULT**

Alors là, malgré l'heure tardive, nous sommes dans un dossier essentiel puisque nous venons d'achever la première opération ANRU pour plus de 100 000 000 € sur les quartiers prioritaires du Clou Bouchet, de la Tour Chabot-Gavacherie et dans le cadre d'une nouvelle politique de la Ville, qui serait étendue à un troisième quartier particulièrement fragile de la Ville, à savoir le Pontreau et la Colline Saint André, il vous est présenté un protocole d'intentions avec les partenaires habituels dont l'Etat, et ce protocole d'intentions s'appuie sur trois grands piliers : la requalification urbaine comme c'était le cas avec l'ANRU, la cohésion sociale, autre élément majeur avec notamment la question de la réussite éducative qui est particulièrement importante, et également le développement économique qui était peut être une des faiblesses des premiers contrats. Au-delà du protocole qui est très simple, avant la signature des contrats en juin prochain, il faut prendre en compte les annexes qui sont très complètes, et je remercie l'ensemble des services du PRUS, aujourd'hui financé par la Ville de Niort et demain, l'Agglomération apportera tout son concours, qui ont fait un gros travail de préparation sur ce protocole d'intentions.

Monsieur le Maire

Je me permets de souligner l'importance de ce protocole, vous savez qu'il nous conduira en juin prochain à la signature du contrat de Ville, la Communauté d'agglomération, la Ville et les partenaires, mais la Communauté d'agglomération, qui est le partenaire principal avec la Ville de Niort et l'Etat, est au rendez-vous de ces échéances importantes, notamment en direction de ces trois quartiers et principalement d'un nouveau quartier, le Pontreau. J'ai eu l'occasion jeudi de participer au comité de pilotage, c'est un beau et grand projet pour la Ville, en espérant que des financements ne soient dévolus que par bribe au TCSP, mais plutôt au grand projet de rénovation urbaine dont nous avons besoin, notamment pour le Pontreau à Niort. J'en profite aussi pour saluer le travail des services, mais aussi celui d'Alain BAUDIN qui, comme vice-président à la Communauté d'agglomération mène la politique de la Ville, de la même façon qu'il l'avait entreprise en 2007, donc tout ça est dans de bonnes mains et j'en suis très heureux, les choses avancent. Merci.

Josiane METAYER

Si le PRUS 2007-2013 a permis d'excellentes transformations sur les quartiers concernés, Clou Bouchet, Gavacherie, Tour Chabot et a mobilisé 108 000 000 €, le contrat de Ville que vous signerez en 2015 s'annonce tout autre et on peut peut-être le regretter. En effet, dans le cadre du NMPRU, le nouveau projet de rénovation urbaine, l'ANRU disposera de beaucoup moins de moyens, de plus, sur les 200 quartiers ultra prioritaires d'intérêt national, nous n'y seront pas. Par contre, pour ce qui est des 200 autres quartiers d'intérêt régional dont on connaîtra bientôt la liste, il faut espérer que nous serons éligibles. Le protocole d'intentions que vous nous proposez se décline en trois pages qui sont un peu sèches. Effectivement trois dossiers, un sur le renouvellement urbain dans lequel la Ville aura à s'inscrire et à inscrire des lignes budgétaires, la cohésion sociale qui était le CUCS, et puis bien évidemment le volet d'actions économiques.

RETOUR SOMMAIRE

Ce protocole institutionnel que vous nous présentez est intéressant, mais on ne sait rien des financements attendus ou espérés. On voit que certains signataires ne s'engageront qu'en mobilisant leurs moyens de droit commun. Ce qui me gêne un petit peu, c'est que nous n'avons pas eu à notre connaissance, mais je suppose que ça existait, des documents fournis sur l'accompagnement et les études qui ont pu être menées notamment en matière de renouvellement urbain, puisque vous nous annoncez l'intégration du quartier de la Colline Saint André avec le Pontreau qui était d'ailleurs un quartier que nous avons ciblé bien évidemment par ses difficultés et sur lequel des cabinets d'études avaient travaillé précédemment, donc quelle ligne budgétaire la Ville est-elle prête à inscrire sur ce volet urbain, puisque c'est elle qui aura à assurer essentiellement tout ce qui sera espaces publics ? Et quels moyens éventuellement allez-vous pouvoir mobiliser pour 2015 et 2016 ?

Monsieur le Maire

La perspective est un peu lointaine puisque c'est à l'horizon 2020, puis on a rien trouvé de spécifique ; Marc THEBAULT, vous voulez répondre ? Puis après, Alain BAUDIN..

Marc THEBAULT

Madame METAYER, j'ai effectivement indiqué, mais ça peut être été oublié dans les documents distribués qu'au-delà du protocole d'intentions qui est, volontairement de la part des services de l'Etat, extrêmement succinct, nous avons annexé un document de 80 pages qui a été préparé par le service du PRUS, et qui a fait un travail remarquable à travers l'expérience qu'il a, maintenant, du premier contrat. Il était convenu qu'on distribuerait ce document, il est à votre disposition au Secrétariat des Elus, m'indique-t-on, on pourra vous le communiquer par un envoi individuel, ça ne posera pas de problème. Je crois qu'on est sur un enjeu où on peut peut-être se retrouver.

Josiane METAYER

Surtout que j'ai eu l'honneur de conduire ce PRUS et que j'ai très bien travaillé avec les services et je sais qu'ils sont capables de produire ce genre d'excellent document. Et j'aurais bien aimé l'avoir.

Marc THEBAULT

Bien. Par ailleurs, vous évoquez la question des financements. En, voilà une belle question ! Mais justement, moi, je vous renvoie le questionnement parce que ce sont les services de l'Etat qui, pour l'instant, ne nous donnent aucun élément, mais vous pouvez imaginer que tant l'Agglomération que la Ville de Niort sont déterminées sur leur fonds communs et de politique habituelle, à mobiliser le plus de crédits possibles pour faire face à tous les enjeux sociaux sur ces trois quartiers prioritaires.

Alain BAUDIN

Marc THEBAULT a répondu en grande partie et je voulais faire le même type de réponse, étant entendu qu'effectivement il ne faut pas perdre de vue que nous ne sommes et ne serons pas éligibles aux 200 quartiers prioritaires. Ce n'était même pas envisageable. Par contre là on est bien dans une logique de

RETOUR SOMMAIRE

Contrat de Ville et si vous voulez, l'ANRU n'apportera pas de contribution de même nature, mais par rapport aux différents volets sur des actions à mettre en place, c'est le gros travail qui a été fait aujourd'hui, nous on a joué, comme j'ai eu l'occasion de le dire, les bons élèves, en temps et en heure, c'est-à-dire que tout le travail a été répertorié de ce qui avait été fait par le passé au niveau Ville et au niveau Communauté d'agglomération, pour mobiliser notre droit commun, aujourd'hui on ne sait pas encore, et l'Etat volontairement n'a pas voulu aller plus loin parce qu'il y avait aussi une demande de notre part à ce qu'eux aussi nous disent, avant de mobiliser des crédits spécifiques, quelle était la mobilisation de leur droit commun, nous sommes encore dans cette attente, je pense que c'est maintenant une question de quelques semaines, il faut dire aussi que nous avons une étude qui est cofinancée par la Ville, la CAN et la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 30 000 €, et qui va nous permettre de poser les axes de travail, ce qu'on appelle les axes stratégiques et notamment pour le quartier du Pontreau qui est un quartier entrant dans ce dispositif Contrat de Ville.

Monsieur le Maire

J'apprécie cette unanimité au Conseil municipal qu'on n'a pas réussi à trouver au Conseil communautaire, alors qu'elle était à mon sens évidente, mais mieux vaut tard que jamais, et je me permets de dire que je l'apprécie car je la crois fort utile et raisonnable ; qui plus est pour le territoire. Merci à vous, tout particulièrement sur ce sujet.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-587

**Direction Urbanisme et Action
Foncière**

**CESSION DE PARCELLES DE TERRAIN À HSDS -
ALLÉE DES LILAS ET ALLÉE DES HÉLIOTROPES**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Les espaces verts et le stationnement qui entourent les immeubles collectifs d'HSDS sis Allées des Lilas et des Héliotropes, quartier de Champclairot, appartiennent à la Ville de Niort.

HSDS a procédé à l'arrière des bâtiments, en accord avec la Ville, à des aménagements permettant l'amélioration du cadre de vie des habitants : création de murets séparatifs, de locaux à vélos, réorganisation du stationnement, remodelage de terrains verts.

Dès lors, les espaces ainsi redéfinis correspondent à deux parcelles ayant une fonction privative au profit des résidents de chaque immeuble concerné.

Il y a lieu de céder à HSDS à l'euro symbolique ces parcelles cadastrées section CW n°300 de 617 m² et CW n°302 de 185 m², les frais étant supportés par HSDS.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la cession à HSDS des parcelles CW n°300 et n°302 à l'euro symbolique, avec dispense de paiement ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par HSDS.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-588

**Direction Urbanisme et Action
Foncière**

**CESSION D'UN TERRAIN IMPASSE RICHARD
(EO N° 110)**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le projet d'aménagement déposé par un investisseur pour construire sur un terrain situé rue des Tournelles, nécessite impérativement d'avoir un accès par l'impasse Richard, au travers de la parcelle EO n° 110 de 87 m² appartenant à la Ville, condition à remplir pour l'obtention de l'autorisation de bâtir.

En ce sens, l'investisseur s'est engagé à acquérir auprès de la collectivité cette parcelle moyennant le prix de 5 500 euros.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la vente de la parcelle EO n°110 au prix de 5 500 €, à la Société ATS ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits y afférents étant supportés par l'acquéreur.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014**

Délibération n° D-2014-589

**Direction Urbanisme et Action
Foncière****ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RUE
DE LA CHAÎNTE BRÛLÉE ZV N°327
(RÉGULARISATION D'ALIGNEMENT)**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Il y a plus de 30 ans, le lotissement Gautier créé le long de la rue de la Chaînte Brûlée prévoyait que les lots situés le long de la voie étaient frappés d'alignement.

La parcelle ZV n°327 de 28 m², correspondant à l'alignement et incorporée de fait dans le trottoir de la rue, n'a pas été transférée juridiquement à la Ville.

Il convient d'y remédier et à cet effet le propriétaire a donné son accord pour céder à la Ville à l'euro symbolique cette parcelle, qui sera ensuite officiellement incorporée au domaine public de la voirie communale.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition à l'euro symbolique avec dispense de paiement de la parcelle ZV n°327 de 28 m², en vue de son incorporation ultérieure au domaine public ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par la Ville.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-590

**Direction Urbanisme et Action
Foncière**

**ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN À LA
MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE PUBLIQUE DU
FIEF JOLY (HE 214 ET 89)**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Maison d'Accueil Spécialisée publique (MAS) du Fief Joly avait prévu de réaliser une extension de ses locaux sur des parcelles que la Ville de Niort lui avait vendues il y a plusieurs années. Cependant, en raison du mauvais état du sous-sol, l'extension ne peut être réalisée.

Il a été convenu entre les intéressées que la MAS rétrocéderait à la collectivité les terrains concernés, cadastrés section HE 214 de 7342 m² et HE 89 de 2502 m², au prix de 7 500 € et HE 214 de 7342 m² au prix d'un euro symbolique.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition par la Ville à la MAS du Fief Joly des parcelles HE 89 au prix de 7500€ et HE 214 au prix d'un euro symbolique avec dispense de paiement ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par la Ville.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-591

**Direction Urbanisme et Action
Foncière**

**ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAINS RUE
MARIA CALLAS POUR RÉALISATION D'UN
TROTTOIR (KL 277P ET KL 278P)**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Pour assurer la continuité du trottoir de la rue Maria Callas débouchant sur la rue d'Antes, il est nécessaire d'avoir une emprise sur deux parcelles faisant saillie côté rue Maria Callas.

Les propriétaires de ces parcelles ont accepté de vendre à la Ville pour l'Euro Symbolique l'emprise nécessaire à la réalisation du trottoir, emprise correspondant aux parcelles KL 280 de 42 m² et KL 282 de 36 m², soit en tout 78 m², moyennant le versement d'une indemnité de 3 900 € pour la reconstruction d'un mur de soutènement et d'une fondation aux nouvelles délimitations.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition à l'Euro symbolique avec dispense de paiement des parcelles KL 280 et 282 et le versement d'une indemnité de 3 900 € pour l'opération décrite ci-dessus, qui a fait l'objet d'une promesse de cession ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits y afférents étant supportés par la Ville.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-592

**Direction Urbanisme et Action
Foncière**

**ACQUISITION D'UNE PARCELLE RUE BALACLAVA
DM N°814 CORRESPONDANT À L'EMPLACEMENT
RÉSERVÉ N° A-57 DU PLU POUR ÉLARGISSEMENT
DE LA VOIE**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Une parcelle de terrain située le long de la rue Balaclava est concernée par l'Emplacement Réservé A-57 figurant au PLU, prévu pour l'élargissement de la voie et la création d'un trottoir.

L'emprise correspond à la parcelle DM n° 814 de 80 m² que ses propriétaires, à l'occasion de l'obtention d'un permis de construire, acceptent de céder à la ville au prix de 880 euros.

Les crédits sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la parcelle DM n° 814 au prix de 880 euros ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par la Ville.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014**

Délibération n° D-2014-593

**Direction Urbanisme et Action
Foncière****ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN
ROUTE D'AIFFRES - DE N°532**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort est propriétaire de parcelles dans le secteur de la route d'Aiffres destiné à de l'aménagement futur.

Dans le cadre de la cession d'une maison d'habitation située au N° 207 route d'Aiffres, les vendeurs ont donné leur accord pour céder à la collectivité la partie de terrain dépendant de leur propriété, et située en zone AUM au PLU.

L'acquisition de cette parcelle par la commune permettra de compléter la réserve foncière de cette zone en vue d'une urbanisation future.

Après division effectuée par un géomètre, cette partie est cadastrée section DE N°532 pour une superficie de 633 m².

Un accord est intervenu pour la cession de ce terrain au prix global de TREIZE MILLE VINGT EUROS (13 020,00 €).

Les crédits nécessaires à l'opération sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la parcelle DE 532 pour une superficie de 633 m² au prix de 13 020,00 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir, tous les frais et droits y afférents étant supportés par la Ville.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-594

**Direction Urbanisme et Action
Foncière**

**ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN
ROUTE D'AIFFRES - DE N°530**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort est propriétaire de parcelles dans le secteur de la route d'Aiffres destiné à de l'aménagement futur.

Dans le cadre de la cession d'une maison d'habitation située au N° 205 route d'Aiffres, les vendeurs ont donné leur accord pour céder à la collectivité la partie de terrain dépendant de leur propriété, et située en zone AUM au PLU.

L'acquisition de cette parcelle par la commune permettra de compléter la réserve foncière de cette zone en vue d'une urbanisation future.

Après division effectuée par un géomètre, cette partie est cadastrée section DE N°530 pour une superficie de 431 m².

Un accord est intervenu pour la cession de ce terrain au prix global de NEUF MILLE EUROS (9 000 €).

Les crédits nécessaires à l'opération sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la parcelle DE 530 pour une superficie de 431 m² au prix de 9 000,00 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir, tous les frais et droits y afférents étant supportés par la Ville.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-595

**Direction Urbanisme et Action
Foncière**

**RUE EDMOND PROUST : ACQUISITION D'UNE
BANDE DE TERRAIN POUR ÉLARGISSEMENT DU
TROTTOIR (SECTION CS N°555)**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

A l'occasion de la construction d'une agence de Caisse d'Epargne à l'angle de la rue Edmond Proust et de l'avenue de Paris, est apparue l'opportunité pour la collectivité de pouvoir procéder à l'élargissement du trottoir existant côté impair, actuellement trop étroit (1 m de large).

Après négociation, le propriétaire du terrain concerné l'E.U.R.L. BEAULIEU IMMO, a consenti à céder à l'Euro symbolique à la Ville la parcelle cadastrée section CS n°555 de 22 m², permettant ainsi de porter la largeur du trottoir à 1,75 m, ce qui permettra une circulation aisée des piétons en ce lieu particulièrement fréquenté (supermarché, commerces divers, pharmacie à proximité).

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la parcelle CS n°555 de 22 m² à l'euro symbolique avec dispense de paiement ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits y afférents étant supportés par la Ville de Niort.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-596

**Direction Développement Urbain,
Habitat**

**OPAH RU - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR
L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La première OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) sur le centre ancien de la Ville de Niort ayant pris fin le 15 novembre 2012, la Ville de Niort a engagé, par convention avec l'Etat, l'Anah et la Communauté d'Agglomération de Niort, une deuxième OPAH RU. Entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013, elle prendra fin le 31 décembre 2017.

A ce jour, après agrément de la délégation locale de l'Anah et après achèvement des travaux, 5 dossiers de demande de subventions ont été déposés à la Ville de Niort. Ils concernent la réhabilitation de 3 logements de propriétaires occupants et 8 logements locatifs, parmi lesquels 7 étaient vacants depuis au moins un an.

Les travaux subventionnables sont financés comme suit :

	Subventions Anah	Subventions Ville de Niort	Subventions totales
Logement 1	11 789,00 €	2 157,80 €	13 946,80 €
Logement 2	5 974,00 €	994,80 €	6 968,80 €
Logement 3	10 733,00 €	1 946,60 €	12 679,60 €
Logement 4	47 777,07 €	14 666,47 €	62 443,54 €
Logement 5	50 621,49 €	15 442,22 €	66 063,71 €
Logement 6	25 678,84 €	6 457,87 €	32 136,71 €
Logement 7	26 945,08 €	14 547,89 €	41 492,97 €
Logement 8	29 207,99 €	18 017,71 €	47 225,70 €
Logement 9	27 225,66 €	14 668,14 €	41 893,80 €
Logement 10	25 888,55 €	14 095,09 €	39 983,64 €
Logement 11	26 836,74 €	14 501,46 €	41 338,20 €
TOTAL	288 677,42 €	117 496,05 €	406 173,47 €

Les subventions de la Ville de Niort sont attribuées selon les mêmes conditions que celles de l'Anah, en application du Règlement National Anah en vigueur.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement des subventions aux propriétaires bénéficiaires, ayant réalisé les travaux, pour un montant total de 117 496,05 €

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-597

**Direction Développement Urbain,
Habitat**

**OPAH RU - CONVENTION PARTENARIALE -
AVENANT N°2**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

L'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain) en cours, entrée en vigueur le 1er janvier 2013 pour une durée de 5 ans, est régie par une convention partenariale passée entre l'Etat, l'Anah, la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort. Cette convention fixe les objectifs, les modalités de financement des travaux de réhabilitation des logements ainsi que les enveloppes octroyées par chaque partenaire.

Rappel des objectifs quantitatifs annuels fixés par la convention :

- 16 dossiers de propriétaires occupants,
- 36 dossiers de propriétaires bailleurs.

Par délibération du Conseil municipal du 14 octobre 2013, la Ville de Niort a validé un avenant n°1 à la convention partenariale pour intégrer la réforme des aides de l'Anah portant principalement sur les conditions d'aides des propriétaires occupants et renforçant, notamment, le financement des travaux d'économie d'énergie.

Les objectifs quantitatifs annuels ont alors été modifiés et passés à :

- 52 dossiers de propriétaires occupants,
- 36 dossiers de propriétaires bailleurs.

Les enveloppes financières et les conditions de suivi-animation de l'OPAH-RU sont restées inchangées.

Cette réforme a fortement amélioré les conditions d'éligibilité des propriétaires occupants et de financement de leurs travaux, générant un afflux considérable de demandes de subventions en 2014, conduisant l'Anah à restreindre, par voie de circulaire, les conditions d'aides pour la fin de l'année 2014.

Il en ressort, dans le bilan 2014 de l'activité de l'OPAH-RU, des difficultés rencontrées par l'équipe de suivi-animation pour gérer cette situation sans précédent, mais aussi, un montant moyen de subventions octroyées aux propriétaires globalement supérieur aux prévisions.

Aussi, afin de garantir l'adéquation entre enveloppes financières, objectifs quantitatifs et moyens humains, il est proposé que les objectifs quantitatifs annuels soient réajustés de manière suivante :

- 42 dossiers de propriétaires occupants,
- 25 dossiers de propriétaires bailleurs.

RETOUR SOMMAIRE

Les enveloppes financières et les conditions de suivi-animation de l'OPAH-RU ne sont pas modifiées.

La définition de nouveaux objectifs implique une modification de la convention partenariale par la voie d'un avenant n°2, avec entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 à la convention partenariale d'OPAH RU ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Marc THEBAULT**

Toujours dans le cadre de l'OPAH RU, il s'agit d'un avenant à la convention partenariale qui nous lie à l'ANAH, dans la mesure où celle-ci a modifié un petit peu les règles pour accepter les dossiers, ce qui a provoqué, c'est une bonne chose, un afflux de demandes supplémentaires mais ce qui est une mauvaise chose, c'est que les budgets n'avaient pas augmenté pour autant, donc il nous a fallu revoir les règles d'attribution et le choix qui a été fait avec nos partenaires, c'est d'accompagner 52 dossiers de propriétaires occupants chaque année et 36 dossiers de propriétaires bailleurs. Il vous est donc proposé d'accepter cet avenant à la convention partenariale.

Josiane METAYER

Les deux délibérations que Monsieur THEBAULT vient de nous présenter concernent l'OPAH RU, c'est un dispositif qui effectivement a été commencé, la première OPAH-RU en 2007-2013, qui concernait essentiellement le centre-ville, la deuxième commençait en janvier 2013, il y a d'ailleurs une erreur dans le libellé, il est marqué 2014 mais c'est 2013, pas grave, elle a été donc lancée jusqu'en 2017, elle démontre sa grande utilité, Marc THEBAULT vient de nous le dire, dans la rénovation de logements vétustes, énergivores, la plupart du temps inadaptés à la demande, et pour la plupart vacants, donc non loués. Cette opération qui a élargi son aire d'action a englobé une partie Nord qui sera reprise dans le cadre du Contrat de Ville, qui avait bien été ciblée comme un quartier en difficulté, notamment la rue Saint Gelais et l'îlot Ferry à Intermarché qui démontre la montée en puissance d'utilité de ce dispositif d'actions publiques que la précédente municipalité a voulu et conduit. Je pense qu'ici vous pourrez dire que c'est un bel héritage, et nous espérons que ce dispositif utile sera continué pour le bien de nos concitoyens.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-598

Direction Patrimoine et Moyens

**VILLA ERNEST PÉROCHON - RÉHABILITATION D'UN
ESCALIER EXTÉRIEUR - APPROBATION DE LA
CONVENTION DE MÉCÉNAT**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Villa Ernest Pérochon, propriété de la Ville de Niort suite à un legs de la famille de l'écrivain niortais, a fait l'objet d'une réhabilitation de son rez-de-chaussée pour accueillir un centre d'art photographique.

Le jardin, ainsi que la billetterie ont aussi fait l'objet d'un réaménagement pour créer un ensemble harmonieux.

Afin de poursuivre l'aménagement de ce site dédié à la culture et plus particulièrement à la photographie, la mission mécénat culturel et patrimonial de la Ville recherche des partenariats pour poursuivre, notamment, la rénovation de cet équipement.

Aujourd'hui, il est proposé d'approuver une convention de mécénat pour la rénovation de l'escalier extérieur droit et de sa rambarde côté jardin. Son état actuel le rend en effet hors d'usage.

Electricité Réseau Distribution France (ERDF) propose de prendre entièrement à sa charge la réhabilitation de cet escalier en confiant les travaux à la Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi (MIPE), association d'insertion installée à Niort, pour un montant total de 7 000,00 € TTC (main d'œuvre et fournitures comprises). Les travaux seront réalisés sous le contrôle de la Direction Patrimoine et moyens.

La Ville de Niort n'aura donc aucun frais à sa charge.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention particulière de mécénat entre la Ville de Niort, l'association MIPE et Electricité Réseau Distribution France ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-599

Direction de Projet Environnement et Handicap

HANDICAP - ACCESSIBILITÉ - ENGAGEMENT DANS L'ÉLABORATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE DE LA VILLE DE NIORT

Madame Jacqueline LEFEBVRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, modifiée par la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.

Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 ;

Vu la Charte Ville Handicaps adoptée à l'unanimité au Conseil municipal du 14 octobre 2013 ;

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP), de catégories 1 à 5, soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap, avant le 1er janvier 2015.

A ce jour, la majorité des propriétaires et des exploitants sont en retard et ne pourront respecter cette échéance. Tel est le constat dressé par la sénatrice Claire-Lise CAMPION dans son rapport sur l'accessibilité [Réussir 2015](#).

Pour faire face à cette situation, le gouvernement a souhaité accorder un délai supplémentaire de mise en accessibilité en contrepartie d'un engagement formalisé dans un Agenda d'Accessibilité Programmée, également nommé ADAP, calendrier budgétaire des travaux de mise en accessibilité restants.

La Ville de Niort est attachée à l'accessibilité pour tous. Ainsi, la Charte Ville Handicaps constitue la feuille de route, en identifiant des objectifs précis pour les années à venir, et ce, dans différents champs des politiques publiques : accessibilité des établissements recevant du public, des espaces publics, sport, éducation, emploi, sensibilisations interne et externe au handicap.

Prenant en compte les évolutions réglementaires récentes, la Ville de Niort s'engage dans un Agenda d'Accessibilité programmée, pour son patrimoine d'Etablissements Recevant du Public et d'Installations Ouvertes au Public restant à mettre en accessibilité. L'ADAP de la Ville de Niort devra alors être déposé auprès du Préfet du département des Deux-Sèvres avant le 27 septembre 2015.

Afin d'organiser et de planifier les travaux de mise en accessibilité restants, l'ADAP de la Ville de Niort sera construit en lien étroit avec les acteurs locaux et notamment les membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'engagement de la Ville de Niort dans l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

PROCES-VERBAL

RETOUR SOMMAIRE**Jacqueline LEFEBVRE**

D'une part, la charte Ville Handicap, adoptée à l'unanimité au Conseil municipal d'octobre 2013, d'autre part la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, imposent que tous les établissements recevant du public de catégorie 1 à 5 soient accessibles à tous les usagers, et ce quel que soit le type de handicap, avant le 1^{er} janvier 2015. A ce jour, la majorité des propriétaires et des exploitants sont en retard, et nous ne pourrions respecter cette échéance, tel est le constat dressé par la sénatrice Madame CAMPION dans son rapport sur l'accessibilité Réussir 2015. Pour faire face à cette situation, le gouvernement a souhaité accorder un délai supplémentaire de mise en accessibilité en contrepartie d'un engagement formalisé dans un Agenda d'Accessibilité Programmée, calendrier budgétaire des travaux de mise en accessibilité restants. La Ville de Niort est attachée à l'accessibilité pour tous, donc nous allons forcément faire ce travail. Prenant en compte les évolutions réglementaires récentes, la Ville de Niort s'engage dans un Agenda d'Accessibilité Programmée pour son patrimoine d'Etablissements Recevant du Public et d'installations ouvertes au public, restant à mettre en accessibilité. L'ADAP de la Ville de Niort devra être déposé auprès du Préfet du département des Deux-Sèvres avant le 27 septembre 2015. Il sera construit en lien étroit avec les acteurs locaux et les membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité. Il nous est donc demandé d'approuver l'engagement de la Ville dans l'élaboration de l'ADAP.

Christophe POIRIER

Pas de question, bien sûr que nous sommes d'accord pour que la Ville s'engage dans cet Agenda Programmé, simplement, je réitère mes réserves quand on voit le budget que vous présentez et je me dis qu'il n'y a pas de temps à perdre, et je ne vois pas pourquoi il y a cette année quasiment blanche en 2015 sur les investissements en matière d'accessibilité. Mais sur le principe, bien entendu, je suis pour que la Ville s'engage, mais encore plus à fond si je puis dire, dans ce chantier là.

Michel PAILLEY

Oui, Monsieur POIRIER vous n'avez pas dû être attentif, parce que moi je vous ai donné des chiffres, ce n'est pas une année blanche, et puis je pourrais même rajouter, puisque ça m'a un peu échappé, l'achat d'Emile Bèche, c'est aussi pour rendre accessibles des services qui ne le sont pas actuellement.

Monsieur le Maire

Vous voyez, et puis l'ADAP c'est un Agenda, il part à partir de 2015 pour 2016 et les années suivantes, et c'est un engagement très particulier des collectivités, notamment en faveur de l'accessibilité, donc les collectivités se préparent à être au rendez-vous plus que jamais. Cette délibération est en effet très importante.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-600

Direction Patrimoine et Moyens

**REPLACEMENT DES FAUTEUILS ET DU
REVÊTEMENT DE SOL DE LA GRANDE SALLE DU
MOULIN DU ROC À NIORT - ATTRIBUTION DES
MARCHÉS**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre du rayonnement culturel du Centre d'Action Culturelle de Niort, la Ville réalise régulièrement des travaux d'amélioration de cet équipement.

Aujourd'hui, afin de répondre à des problématiques d'accessibilité, de confort et d'esthétisme, il a été demandé de procéder au remplacement des fauteuils et du sol de la salle de spectacle du Moulin du Roc.

L'opération est décomposée en trois lots. Le lot n° 1 « fauteuils et strapontins » est décomposé en une tranche ferme et trois tranches conditionnelles :

- TC1 : repose des strapontins allée haute,
- TC2 : fourniture et pose de sièges type assis/debout,
- TC3 : fourniture et pose de huit fauteuils amovibles.

L'opération devrait se dérouler durant la période de fermeture estivale de la salle de spectacle.

Dans le cadre de la procédure d'Appel d'Offres, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 11 décembre 2014 pour procéder à la désignation des attributaires de chaque lot. Les lots 2 et 3 ont été déclarés infructueux.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché selon le tableau suivant :

Lot	Désignation du marché	Entreprise attributaire	Montant HT TF	Montant HT TC1	Montant HT TC2	Montant HT TC3	Montant HT TOTAL
1	Fauteuils et strapontins	DELAGRAVE SA	211 882,20	-	9783,00	2 459,20	224 124.40

[RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Michel PAILLEY

Une délibération importante, si ce n'est attendue, il s'agit du remplacement des fauteuils et du revêtement du sol de la grande salle du Moulin du Roc à Niort, attribution des marchés. Il s'agit là du lot 1 « Fauteuils et strapontins », dont vous avez le tableau ci-joint. Il vous est demandé d'approuver le marché, et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ce marché.

Monsieur le Maire

Pour ma part ce sera avec plaisir, si vous le voulez bien.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-601

Direction Patrimoine et Moyens

**DIVERS BÂTIMENTS DE LA VILLE DE NIORT -
AVENANTS DE PROLONGATION DE CONVENTIONS
DE MISE À DISPOSITION EN VUE D'UN USAGE
PARTAGÉ D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX AU PROFIT
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU
NIORTAIS**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort met à disposition à usage partagé de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), pour l'exercice de ses compétences et ses besoins, une partie des bâtiments municipaux suivants :

- ancienne Mairie de Quartier de Sainte-Pezenne - 2 rue Centrale à Niort : espaces à usage de bibliothèque / médiathèque de Sainte-Pezenne ;
- espace du Lambon - 2bis rue de la Passerelle à Niort : locaux à usage de bibliothèque / médiathèque de Souché ;
- maison de quartier de Saint-Florent - 189 avenue Saint-Jean d'Angély à Niort : pièces à usage de bibliothèque / médiathèque de Saint-Florent ;
- espace loisirs municipal de Cholette - rue de Cholette à Niort : local à usage de sanitaires à destination des chauffeurs de bus ;
- maison de quartier Grand Nord - ancienne école Jules Ferry - 2 rue Pluvialt à Niort : local de « mesure d'air » ;
- locaux professionnels résidence Angélique - 95 rue des Equarts à Niort : locaux partagés de la Médecine du travail.

Les conventions et avenants liant la Ville de Niort et la CAN pour un usage partagé de ces immeubles arrivent à échéance au 31 décembre 2014.

La Ville de Niort et la CAN travaillent depuis 2012 sur une refonte des règles de mise à disposition partagée pour chacun des immeubles concernés. Parallèlement, les redéploiements et mutualisations d'équipements et de personnels sont à l'étude. Dans ces conditions, et dans l'attente, il vous est proposé de proroger par avenants ces conventions.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants aux conventions entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-602

Direction Patrimoine et Moyens

**DON À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU
NIORTAIS - MUSÉE BERNARD D'AGESCI - DU PIANO
DE LA VILLA ERNEST PÉROCHON**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort est propriétaire d'un piano qui se trouvait à la villa Ernest Pérochon sise 25 avenue de Limoges. Il s'agit d'un piano carré de facture Ignace Pleyel du milieu du XIXe siècle dans un état général de conservation très moyen et pas en état de jeu.

Le fonds instrumental présent dans les collections du musée Bernard d'Agesci comprend trois pianos carrés mais pas de la gamme Pleyel de cette époque.

Afin de permettre l'inscription de cette œuvre à un inventaire musée de France, d'assurer sa conservation voire sa restauration dans les meilleures conditions et contribuer à sa valorisation, il est proposé d'en faire don au musée Bernard d'Agesci de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la donation du piano qui se trouvait à la villa Ernest Pérochon au musée Bernard d'Agesci de la Communauté d'Agglomération du Niortais ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents relatifs à cette donation.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2014

Délibération n° D-2014-603

Direction Patrimoine et Moyens

**VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES DE
PROPRIÉTÉS APPARTENANT À LA VILLE DE NIORT**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Depuis plusieurs années, la Ville de Niort procède à la vente aux enchères publiques de plusieurs éléments de son patrimoine privé.

Le schéma directeur immobilier réalisé en 2012-2013 fait apparaître un certain nombre de biens inoccupés. Dans un souci de rationalisation et dans la mesure où ce patrimoine n'a pas ou plus d'intérêt pour la collectivité, il est souhaitable de procéder à sa cession.

La procédure de la vente aux enchères publiques présente plusieurs avantages :

- l'exécution rapide de la vente qui pourrait être réalisée d'ici la fin du 1^{er} semestre 2015 ;
- la transparence dans la mesure où le prix payé est officialisé ;
- l'impartialité de la collectivité dans le départage des candidats.

Il vous est vous proposé de procéder à la cession des immeubles suivants :

Type d'immeuble et surface habitable	Section cadastrale	Numéro	Superficie parcelle	Adresse
Maison d'habitation d'environ 178 m ²	CD	14 et 312	141 m ² et 16 m ²	1D chemin du Pissot
Maison d'habitation d'environ 140 m ²	BH	89 885	100 m ² 130 m ²	15 rue Jean Macé
Maison d'habitation d'environ 158 m ²	EO	146 et 147p	185 m ²	112 rue Jean Jaurès
Maison d'habitation d'environ 257 m ²	CR	436	375 m ²	84 avenue de Paris

Les biens cités ci-dessus feront l'objet d'une visite préalable par le responsable régional du Marché Immobilier des Notaires (MIN). Le montant des mises à prix sera fixé par la Ville de Niort sur la base des avis du domaine (joints en annexe) et de l'expertise du MIN.

La maison 1D chemin du Pissot est un ancien logement de fonction toujours classé dans le domaine public par sa situation géographique à l'intérieur du jardin des plantes. La parcelle CD n°312 correspondant au jardin des Plantes et également classée dans le domaine public. La division cadastrale de cette parcelle a pour objectif de créer une place de stationnement pour la maison qui ne possède pas de garage.

Pour permettre leur cession, il y a lieu de procéder à la désaffectation et au déclassement du domaine public de ces deux parcelles afin qu'elles intègrent le domaine privé de la commune.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prononcer la désaffectation et le déclassement du domaine public des parcelles CD n°14 et CD n° 312 ;
- approuver la cession des immeubles cités ci-dessus suivant le principe de la vente aux enchères publiques par le Marché Immobilier des Notaires (MIN) et de son centre régional situé à BORDEAUX ;
- approuver le mode de fixation des mises à prix suivant : fixation par la Ville de Niort sur la base de l'avis du domaine et de l'expertise du MIN ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à cette procédure de cession, sachant que la vente sera parfaite dès la fin de la phase d'enchère publique.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Michel PAILLEY**

Il s'agit de la vente aux enchères publiques de propriétés appartenant à la Ville de Niort, dans le cadre du schéma directeur immobilier. Plusieurs biens ont été référencés, on vous propose pour cette fois d'en mettre quatre en vente aux enchères. Il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur la désaffectation et le déclassement du domaine public des parcelles CD n°14 et CD n°289 p, et d'approuver la cession des immeubles cités, suivant le principe de la vente aux enchères publiques par le Marché Immobilier des Notaires (MIN).

Monsieur le Maire

Merci pour cette unanimité finale qui concourra, je l'espère, à quelques recettes de plus pour la Ville. Je vous souhaite de joyeuses fêtes et un joyeux Noël en particulier, en vous retrouvant prochainement. Le prochain Conseil municipal est le 2 février mais il y aura des Commissions qui se tiendront avant, et un Conseil communautaire également, je crois. Bon Noël à chacun. A bientôt.

PROCES-VERBAUX